PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025,

- Informations de M. Gatard, vice-président, concernant :
 - la prescription de la modification n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire,
 - la prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry.

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 16 JUIN, DES DECISIONS N° D2025_37 A D2025-49, D2025-51 A D2025- 53, D2025-56 A D2025-59 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI ET JUIN 2025

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

2) MESURES RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL

3) CONVENTION DE FINANCEMENT D'ACTIONS MENEES PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

4) ADHESIONS AU COTER NUMERIQUE ET AU CLUB DE LA SECURITE NUMERIQUE DES COLLECTIVITES

↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

5) RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET SA REPONSE SUR LA GESTION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

6) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN 2025 A DIVERSES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE

7) ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN EXCEPTIONNEL A DIVERSES COMMUNES ET MODIFICATION DE SON REGLEMENT

8) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LA METROPOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES MUNICIPALES - EXERCICE 2025

9) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE TOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GRAND THEATRE

10) ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS - COMMUNES DE PARCAY-MESLAY, SAVONNIERES ET SAINT-GENOUPH

11) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES - ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE BALLAN-MIRE, BERTHENAY, JOUE-LES-TOURS, METTRAY, NOTRE-DAME-D'OE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET SAINT-PIERRE-DES-CORPS

12) ATTRIBUTION DU FONDS VERT 2 TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES DE CHAMBRAY-LES-TOURS, CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, JOUE -LES-TOURS, NOTRE DAME D'OE, SAINT-AVERTIN ET SAINT-CYR-SUR-LOIRE

13) ATTRIBUTION DU FONDS VERT 3 TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, JOUE-LES-TOURS, LA MEMBROLE-SUR-CHOISILLE, SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT-GENOUPH, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET TOURS

14) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

15) BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

16) BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.

17) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

18) BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

19) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.

20) BUDGET ANNEXE EAU - AUTORISATIONS DE PROGRAMMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

21) BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

22) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT QUOTE PART

23) LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE POUR LA RESTITUTION DES RETENUES DE GARANTIE

24) SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE (SMADAIT) - RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

25) SYNDICAT MIXTE AGGLOMERATION TOURANGELLE - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

↳ URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD

26) NOTRE-DAME-D'OE - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

27) TOURS - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU

↳ GENS DU VOYAGE : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS

28) TARIFICATION DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS DEDIES AUX GENS DU VOYAGE - ANNEE 2026

↳ EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS

29) TOURS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU GOLF DE LA GLORIETTE - CHOIX DU DELEGATAIRE

↳ DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT : rapporteur Madame Nathalie SAVATON

30) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN - SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ET COMPTE-RENDU D'ACTIVITES - ANNEE 2024

31) SAINT-AVERTIN ET SAVONNIERES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS METROPOLITAINS - RAPPORT 2024

32) RAPPORT 2024 DES ADMINISTRATEURS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS EVENEMENTS

33) RAPPORT 2024 DES ADMINISTRATEURS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME

↳ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Thibault COULON

34) RAPPORT 2024 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOURAINE (SET)

35) RAPPORT 2024 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SET AMENAGEMENT

36) RAPPORT 2024 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SET INVESTISSEMENT

↳ COMMERCE ET ARTISANAT : rapporteur Monsieur Thibault COULON

37) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE METROPOLITAINE

↳ DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN

38) CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - PARTICIPATION FINANCIERE A LA DEUXIEME LIGNE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE SALAMANDRE

39) NOTRE-DAME-D'OE - MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN CO,5 (UNE FOIS PAR QUINZAINE) - DEROGATION SUR SERVICE HABITUEL

↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN

40) JOUE-LES-TOURS - COGENERATIONS MORIER ET RABIERE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N° 4

↳ DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN

41) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2024

↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN

42) RAPPORTS ANNUELS RELATIFS A L'EXECUTION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN - ANNEE 2024

43) RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DALKIA BIOGAZ RELATIF A LA VALORISATION DU BIOGAZ PRODUIT A LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID - ANNEE 2024

44) TOURS - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ELECTRICITE - ANNEE 2024

45) CREATION D'UNE SAS FILIALE ENERGIES LOCALES DE TOURAINE (ELT1)

46) RAPPORT 2024 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (S.E.E.)

↳ TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES : rapporteur Monsieur Emmanuel DENIS

47) VELIVAL - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS SECTEUR EMMAUS-ROSTAND A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAS KALENDA

48) VELIVAL - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - AVIS DEFAVORABLES AUX DEMANDES D'INDEMNISATIONS

49) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY A SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE OPTIQUE AC

50) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY A SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SAS 4C OPTIC

51) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY A SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SAS PANAVERTIN

↳ CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET

52) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (R.P.Q.S.) DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - EXERCICE 2024

53) RAPPORTS ANNUELS DE VEOLIA EAU RELATIFS A L'EXECUTION DES CONTRATS DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2024

↳ BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL

54) SAINT-AVERTIN - TRANSFERT DE PROPRIETE DU CAMPING AFFECTE A LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME

- Désignation du secrétaire de séance

M. Frédéric AUGIS :
Mes chers collègues, bonsoir. Bienvenue à tous.
Désignation du secrétaire de séance, Madame Maria LEPINE.
J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs. Est-ce que j'ai des pouvoirs que je n'aurais pas enregistrés, par hasard ? Si vous en avez, n'hésitez pas à les amener à l'administration qui se fera une joie de les enregistrer.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des remarques, interrogations ? S'il n'y en a point ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

- Informations de M. Gatard, vice-président, concernant :
 - la prescription de la modification n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire,
 - la prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry.

M. Frédéric AUGIS :
Christian GATARD pour des informations concernant des PLU.

M. Christian GATARD :
Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai deux informations à vous donner concernant l'urbanisme. Tout d'abord la prescription de la modification n° 2 du PLU de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et ensuite, la prescription de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Villandry.

M. Frédéric AUGIS :
Merci.

C_25_09_29_001–INSTITUTIONS – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU DANS SA SÉANCE DU 16 JUIN, DES DÉCISIONS N° D2025_37 A D2025_49, D2025_51 A D2025_ 53, D2025_56 A D2025_59 ET DES MARCHÉS ATTRIBUÉS EN MAI ET JUIN 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Par ailleurs et en application de l'ordonnance 2021-1310 et du décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, les actes réglementaires dont les décisions du Bureau métropolitain font l'objet d'une publication sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire, à l'adresse https://www.tours-metropole.fr/decisions-et-arretes-du-president-de-tours-metropole-val-de-loire.

Décisions du Bureau métropolitain du 16 juin 2025 :

1) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE ET DE SES CONVENTIONS D'APPLICATION

2) JOUE-LES-TOURS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET VAL TOURAINE HABITAT POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER DE LA RABIERE - AVENANT N°1

3) TOURS - FINANCEMENT DE 20 LOGEMENTS PLAI ET 19 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - DOMAINE DE SUEDE - PROGRAMMATION 2024 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI-PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 3.527.834,00 € - TAUX 50 %

4) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - FINANCEMENT DE 4 LOGEMENTS PLUS, 4 LOGEMENTS PLAI ET 6 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - ARISTIDE BRIAND - PROGRAMMATION 2022 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI-PLS) - CDC -1.264.301,00 € - TAUX 50 %

5) FONDETTES - FINANCEMENT DE 5 LOGEMENTS PLUS, 4 LOGEMENTS PLAI ET 4 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTIONS NEUVES EN V.E.F.A.) - BRUZETTE - PROGRAMMATION 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI-PLS) - CDC -1.369.908,00-TAUX 50%

6) JOUE-LES-TOURS ET CHAMBRAY-LES-TOURS - AVENUE DE BORDEAUX ET AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONVENTIONS AMIABLES DE REPRISE DE BRANCHEMENTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

7) SECTEUR DE TOURS - RUE THEOPHANE VENIEN - DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - MISE A L'ENQUETE

8) SAINT-AVERTIN - PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES ET PARCELLES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

9) REOUVERTURE DE LA GARE DE FONDETTES/SAINT-CYR-SUR-LOIRE - CREATION DE RAMPES PMR DANS LA CADRE DE L'ACCESSIBILTE DES QUAIS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE EXERCEE PAR SNCF GARE ET CONNEXIONS

10) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - BOULEVARD JEAN JAURES - RUE MARCEL GARDERES - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

11) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE BATELLERIE - CONVENTIONS

12) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT

13) CAMPAGNE DE COMMUNICATION TOURAINE VAL DE LOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE DU TOURISME DE TOURAINE

14) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET AUX ANIMATEURS DES FILIERES ECONOMIQUES

15) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE COMPETENCE - PROJET D'EXTENSION BATIMENT - CONVENTION

16) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA FONDATION RABELAIS CHAIRE VALEUR ET CONSOMMATION DE L'IAE - CONVENTION

17) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS - EVENEMENTS SCIENTIFIQUES ET VULGARISATION DE LA SCIENCE ET CHAIRES UNIVERSITAIRES

18) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS - CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

19) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AFPP - CONVENTION

20) CONTRAT AVEC ECOMAISON ET VALOBAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DE LA COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS - APPROBATION ET SIGNATURE

21) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUCHONS 37 RELATIVE A LA COLLECTE DES BOUCHONS EN LIEGE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS - APPROBATION ET SIGNATURE

22) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX CENTRE-VAL-DE-LOIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LA VILLE DE TOURS ET LA LIGUE

23) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (S.C.I.C.) VELOOP - ANNEE 2025

24) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA RESSOURCERIE LA CHARPENTIERE - ANNEE 2025

25) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CONVERGENCES BIO - ANNEE 2025

26) CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE TOURS SUD - SAINT-AVERTIN (2025-2028)

27) FONDETTES - CHEMIN DE LA BROSSE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION YL N°259 ET 260 DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

28) SAINT-AVERTIN - PRAIRIE DE CANGE - PRET A USAGE AU PROFIT DU GAEC RECONNU LE PATOUILLARD

29) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - ZAC CHARLES DE GAULLE - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

30) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - GRAND MAIL EST-PLACE DES COSMONAUTES - TRANSFERT ET ACQUISITIONS POUR REQUALIFICATION DANS LE CADRE DU NPNRU

31) TOURS - RUE THALES DE MILLET - ACQUISITION FONCIERE

32) TOURS - RUE DE SUEDE - ACQUISITION FONCIERE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA PETITE GIRONDE

33) TOURS - AEROPORT - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER VAL DE LOIRE

34) TOURS - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS FORUM MELIES

35) TOURS - AVENUE DU DANEMARK - CESSION FONCIERE A LA SOCIETE STMICROELECTRONICS

36) TOURS - SCHEMA CYCLABLE METROPOLITAIN - ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'ITINERAIRE 10 DE VELIVAL

37) TOURS - AVENUE MARCEL DASSAULT - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE LA SET

38) VILLANDRY - LE BOIS DE PLANTE - ACQUISITION FONCIERE

Décisions du Président n° D2025-37 à D2025-49, D2025-51 à D2025-53, D2025-56 à D2025-59 :

N°	Objet
37	METTRAY - GRANDES BROSSES - AVENANT N°2 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CONCLURE AVEC GADAWI
38	TOURS - AVENUE THERESE VOISIN - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE CLIMATELEC
39	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2025 - REQUALIFICATION, VEGETALISATION ET RAFRAICHISSEMENT DE LA PLACE DE LA MEDAILLE A SAINT-PIERRE-DES-CORPS
40	BUDGET ALIMENTATION EAU POTABLE - CREATION DE LA REGIE D'AVANCE POUR LA GESTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR TOURS CENTRE
41	BUDGET ALIMENTATION EAU POTABLE - CREATION DE LA REGIE RECETTES EAU SECTEUR DE TOURS CENTRE
42	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2025 - RENATURATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA RABATERIE A SAINT-PIERRE-DES-CORPS
43	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS FACADES - SARL L'ECHAPPEE BELLE
44	TOURS - RUE HOCHE - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE
45	AIDE A L'ACTION DES COLLECTIVITES TERITORIALES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR - AACT-AIR - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE L'ADEME - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
46	RENOVATION URBAINE - ADAPTATION DES ESPACES URBAINS - DEMANDE DE SUBVENTION CRST 2021-2027 - REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA RABATERIE A SAINT-PIERRE-DES-CORPS
47	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UN ELU METROPOLITAIN A LA VISITE DE LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE LE 27 JUIN 2025 A AVRILLE (49)
48	REFORME DES BIENS DU BUDGET ASSAINISSEMENT
49	REFORME DES BIENS DU BUDGET EAU POTABLE
51	PAPI DU TRI DE TOURS - DEMANDE SUBVENTION ETAT FPRNM 2025 - ACTION 6.8.6 ILE AUCARD ET AUTRES SECTEURS SITUES DANS LES LITS ENDIGUES DE LA LOIRE ET/OU DU CHER
52	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE STEF LOGISTIQUE
53	VILLANDRY - RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL CONSENTI A L'ASSOCIATION LES ATELIERS D'ART DE VILLANDRY
56	EMPRUNT 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT
57	EMPRUNT 2025 BUDGET EAU
58	EMPRUNT 2025 BUDGET PRINCIPAL
59	EMPRUNT 2025 BUDGET PRINCIPAL - SERVICE DES ORDURES MENAGERES

Marchés Budget général :

N° marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé du Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
25023A01	MAPA	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES A SAINT-PIERRE-DES-CORPS	1	Terrassement - Voirie - Assainissement	COLAS CENTRE OUEST	21/05/2025	715 175,89 €
25023A02	MAPA	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES A SAINT-PIERRE-DES-CORPS	2	Eclairage publique et réseaux souples	BOUYGUES ENERGIE SERVICES	21/05/2025	168 900,00 €
25023A03	MAPA	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES A SAINT-PIERRE-DES-CORPS	3	Aménagements paysagers et jeux	POITOU PAYSAGE / BTPP	21/05/2025	573 822,14 €
25023A04	MAPA	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES A SAINT-PIERRE-DES-CORPS	4	Mobilier en béton	ID VERDE	21/05/2025	85 253,00 €
25023A05	MAPA	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU GRAND MAIL EST ET DE LA PLACE DES COSMONAUTES A SAINT-PIERRE-DES-CORPS	5	Serrurerie	DUBOIS METAL	21/05/2025	39 700,90 €
25024A01	AO	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes			SAFEGE / LIGNE DAU / THEMA	12/05/2025	699 900,00 €
25025A01	MAPA	Remplacement du système de chauffage/climatisation du 1er étage Nord au 60 av. Marcel Dassault (Bâtiment A)			SNEE GROUPE SOFLUX	06/05/2025	107 000,00 €
25026A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Prestations de services ayant pour objet de participer à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire avec l'Association CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL (CTHB) sur une rencontre du championnat de France professionnel féminin d'Handball, appelé "Ligue Butagaz Energie" - Saison 2024-2025			CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL (CTHB)	05/05/2025	35 000,00 €
25027A01	AO	Prestations et travaux liés au patrimoine arboré urbain - Taille mécanisée de haies			SAS SOINS MODERNES DES ARBRES (SMDA)	07/05/2025	80 000,00 €
25028A01	MAPA	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'une gestion externalisée du service public de distribution sur le nord de Tours et trois communes			MANERGY SAS/SELARL PINTAT AVOCATS/AEC ENERGIE ET CLIMAT	22/05/2025	190 475,00 €
25029A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°2 à l'AC2403A2** Travaux d'aménagement paysager de la rue Ladoumègue à Tours			ID VERDE	21/05/2025	39 141,74 €
25030A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°10 à l'AC2304A** TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC dans la cadre de l'itinéraire 4 sur les communes de Joué-lès-Tours et Ballan-Miré Secteurs 58 à 69			BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	05/06/2025	92 989,14 €
25031A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°1 à l'AC2303A** Démolition du bâtiment hydrocureurs - La Grange David à La Riche (37520)			SARL GARCIA FRERES	05/06/2025	46 948,30 €
25032A01	MAPA	Aménagements urbains des abords de la halte ferroviaire de FONDETTES/ST-CYR-SUR-LOIRE	1	Voirie (VRD)	COLAS	21/05/2025	572 863,51 €
25032A02	MAPA	Aménagements urbains des abords de la halte ferroviaire de FONDETTES/ST-CYR-SUR-LOIRE	2	Eclairage public	EIFFAGE ENERGIE SYSTÈME	21/05/2025	39 995,55 €
25033A01	MAPA	Requalification de la place de la Médaille - SPDC	1	Aménagement de voirie	EUROVIA CENTRE LOIRE	27/05/2025	577 400,70 €
25033A02	MAPA	Requalification de la place de la Médaille - SPDC	2	Eclairage public et infrastrutures diverses	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	04/06/2025	59 552,40 €

25033A03	MAPA	Requalification de la place de la Médaille - SPDC	3	Espaces verts	ID VERDE	28/05/2025	54 363,00 €
25034A01	CONCOURS	Réhabilitation et extension de niveau E3C2 du gymnase de Chanceaux/Choisille (37390)			OYAPOCK ARCHITECTES	18/06/2025	532 370,96 €
25035A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°5 à l'AC2407A** Rénovation de la rue Anatole France - Saint-Cyr-sur-Loire			TPPL	30/06/2025	392 521,89 €
25036A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°11 à l'AC2304A1** TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE SECTEUR SUD DE TOURS – Programme 2025 – Quartier Nord de la ville de TOURS – entre les boulevards Maréchal Juin et Abel Gance			EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE	24/06/2025	207 079,04 €

Marchés Assainissement :

N° marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé du Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
25003B01	AO	REALISATION DE LA TRANCHEE COMMUNE, DEVOIEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA LIGNE 2 DU TRAM	1	P+R « Prieuré de Saint Cosme » à la rue Michel Baugé	GTP SADE CGTH	23/06/2025	5 372 446,70 €
25003B02	AO	REALISATION DE LA TRANCHEE COMMUNE, DEVOIEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA LIGNE 2 DU TRAM	2	Boulevard Jean Royer à la Place de la Liberté	SAS JEROME BTP	23/06/2025	1 557 121,97 €
25003B02	AO	REALISATION DE LA TRANCHEE COMMUNE, DEVOIEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA LIGNE 2 DU TRAM	2	Boulevard Jean Royer à la Place de la Liberté - Sous-traitance : réfections de chaussée définitives ou provisoires	TPPL	23/06/2025	63 166,45 €
25003B03	AO	REALISATION DE LA TRANCHEE COMMUNE, DEVOIEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA LIGNE 2 DU TRAM	3	Du Carrefour de Verdun au carrefour Avenue de l'Alouette - Rue de la Bergeonnerie	GPT EHTP CVL	23/06/2025	1 096 173,40 €
25003B04	AO	REALISATION DE LA TRANCHEE COMMUNE, DEVOIEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA LIGNE 2 DU TRAM	4	Intersection rue de la Bergeonnerie/avenue de l'Alouette au P+R « La Papoterie »	SOGEA NORD OUEST TRAVAUX PUBLICS	23/06/2025	4 199 695,00 €

Marchés eau potable :

N° de marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
25002E01	MAPA	Réhabilitation de la filière de traitement Degrémont, réhabilitation du génie civil ainsi que des équipements hydrauliques	1	Réhabilitation du génie civil	EHTP / M.C.S METTALERIE CHAUDRONNERIE SERVICE / MARTEAU	04/06/2025	35 000,00 €
25002E02	MAPA	Réhabilitation de la filière de traitement Degrémont, réhabilitation du génie civil ainsi que des équipements hydrauliques	2	Réhabilitation des équipements hydrauliques	EHTP / M.C.S METTALERIE CHAUDRONNERIE SERVICE / MARTEAU	04/06/2025	164 000,00 €
25003E01	MAPA	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU ET DE LA BACHE DE STOCKAGE DE BOIS CORMIER A CHAMBRAY LES TOURS			SAS ARTELIA -BU VILLES ET TERRITOIRES-DEPARTEMENT OUE-AGENCE VAL DE LOIRE	02/06/2025	49 085,00 €
25004E01	AO	Fourniture de matériels d'automatisme et d'informatique industrielle destinés aux installations situées sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire.			ELECTRO TOURS	05/06/2025	2 000 000,00 €
25005E01	MAPA	REMPLACEMENT DES ARMOIRES ELECTRIQUES PROCESS DES STATIONS D'EAU POTABLE DE LA GARE DU CANAL ET DE MONTJOYEUX	1	Armoires site de la Gare du Canal	HERVE THERMIQUE	05/06/2025	155 211,89 €
25005E02	MAPA	REMPLACEMENT DES ARMOIRES ELECTRIQUES PROCESS DES STATIONS D'EAU POTABLE DE LA GARE DU CANAL ET DE MONTJOYEUX	2	Armoires site de Montjoyeux	HERVE THERMIQUE	05/06/2025	68 102,55 €
25005E03	MAPA	REMPLACEMENT DES ARMOIRES ELECTRIQUES PROCESS DES STATIONS D'EAU POTABLE DE LA GARE DU CANAL ET DE MONTJOYEUX	3	Armoires site de la Tranchée	ROGER MARTEAU SAS	05/06/2025	194 000,00 €
25005E04	MAPA	REMPLACEMENT DES ARMOIRES ELECTRIQUES PROCESS DES STATIONS D'EAU POTABLE DE LA GARE DU CANAL ET DE MONTJOYEUX	4	Cellules HTA Rosnay et Tranchée	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE	05/06/2025	86 665,91 €

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_002–RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES À LA GESTION DU PERSONNEL.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les créations de postes permanents énoncés ci-dessous. Il est précisé que les suppressions de postes permanents équivalents aux créations seront présentées au Comité Social Territorial du 21 novembre 2025.

1- Direction des Systèmes d'Information :

Dans le cadre d'un recrutement, il est proposé :

Au service pôle fonctionnel :

- **La création du poste permanent n°1074** de catégorie A du cadre d'emploi d'ingénieur à temps complet qui correspond à l'emploi de chargé de projet système d'information affecté au secteur projets à la date d'effet du 1er octobre 2025. Cette création de poste sera assortie d'une suppression lors du prochain Comité Social Territorial.

2- Service des Moyens Généraux :

Dans le cadre d'un recrutement, il est proposé :

Au service des Moyens Généraux :

- **La création du poste permanent n°921** de catégorie A du cadre d'emploi d'attaché à temps complet qui correspond à l'emploi de responsable de service affecté au service des moyens généraux à la date d'effet du 1er octobre 2025. Cette création de poste sera assortie d'une suppression lors du prochain Comité Social Territorial.

3- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville :

Suite à la délibération de Gestion du Personnel du 19 Septembre 2022, créant un poste non permanent en contrat de projet de 3 ans de coordonnateur pour la mise en place du Contrat Local de Santé, il est proposé :

Au service Politique de la Ville :

- **La prolongation de trois années du poste non permanent n°8271 qui correspond au contrat de projet de coordonnateur du Contrat Local de Santé,** de catégorie A du cadre d'emploi d'attaché à temps complet pour la phase de mise en œuvre du projet du 22 Novembre 2025 au 21 Novembre 2028.

4- Direction Territoire et Proximité :

Dans le cadre d'un recrutement, il est proposé :

Au pôle Territorial Sud-Ouest, service des espaces verts :

A l'unité serres :

- **La création du poste permanent n°2008** de catégorie C du cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet qui correspond à l'emploi de responsable d'unité affecté à l'unité serres à la date d'effet du 1er août 2025. Cette création de poste sera assortie d'une suppression lors du prochain Comité Social Territorial.

5- Direction Générale Adjointe Cadre de Vie :

Dans le cadre de la réalisation de la ligne 2 du tramway, il est proposé :

- **La création d'un contrat de projet de chargé de mission grands travaux rattaché hiérarchiquement auprès du Directeur Général Adjoint, poste non permanent n°9621** de catégorie A du cadre d'emploi d'ingénieur à temps complet pour la ligne 2 du tramway et des travaux transversaux métropolitains.

6- Direction du Cycle de l'Eau :

Dans le cadre d'un recrutement, il est proposé :

Au service Ressources Techniques Partenariats :

A l'unité automatisme et hypervision :

- **La création du poste permanent n°2161 emploi de droit privé** classifié groupe 6 d'ingénieur en informatique industrielle et automatismes à temps complet, conformément à la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, affecté à la cellule informatique industrielle au budget de l'eau potable à la date d'effet du 1er novembre 2025. Cette création de poste sera assortie d'une suppression lors du prochain Comité Social Territorial.

7- Direction Stratégie et Valorisation des Déchets et Matières :

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en matière de gestion de la propreté et des déchets, occasionné par les travaux de la 2ème ligne de tramway, il est proposé :

Au service Gestion des Matières :

- **La création de trois postes non permanents n°9701, n°9702 et n°9703** de catégorie C du cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2025 et durant la durée des travaux.
- **Les recrutements s'effectueront sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique** avec des contrats d'une durée déterminée de 10 mois. Les agents recrutés justifieront des qualifications requises pour exercer les fonctions d'agent de gestion de la propreté et des déchets. Les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Toutes les transformations simultanées de postes permanents (suppression/création) seront présentées pour avis au Comité Social Territorial du 21 novembre 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

- DECIDE les créations et la prolongation de postes non permanents ainsi présentées répondant aux évolutions de l'organisation des services ;

- AUTORISE le Président ou la vice-présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Mme Maria LEPINE :
Merci Président. Bonsoir à tous.
La première délibération que je vous présente porte sur les mesures relatives à la gestion du personnel. Les évolutions de l'organisation du service nécessitent des créations de postes. Nous avons cette délibération lors de chaque Conseil métropolitain, mais aujourd'hui, je vous précise que les suppressions de postes permanents équivalents aux créations seront présentées au Comité social territorial du 21 novembre 2025, si bien que nous n'allons délibérer ce soir que sur les créations, et non sur les suppressions.
Il y a, en fait, huit créations de postes :

- DSI :
 - Recrutement d'un chargé de projet système d'information
- Service moyens généraux
 - Création d'un poste correspondant à l'emploi de responsable de service
- Direction de l'habitat et de la politique de la ville

 - Prolongation de trois années, du poste correspondant au contrat de projet de coordinateur de contrat local de santé
- Direction territoriale proximité
 - Création d'un poste d'un responsable d'unité affecté à l'unité Serres
- Direction cadre de vie
 - Création d'un contrat de projet de chargé de mission grands travaux dans le cadre de la réalisation de la ligne 2 du tramway
- Direction du Cycle de l'eau
 - Création d'un poste d'ingénieur en informatique industrielle et automatisme
- Direction stratégique et valorisation des déchets et matières
 - Création de trois postes effectifs depuis le 1er septembre. Ils correspondent à un accroissement d'activité en matière de gestion de la propreté et des déchets occasionnés par les travaux de la deuxième ligne du tramway. Ces postes sont créés et s'éteindront, si on peut dire, à l'issue de la durée des travaux.

Voilà pour toutes les transformations.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il une demande d'informations ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.
Toujours Maria.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_003–RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE FINANCEMENT D'ACTIONS MENÉES PAR TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui s'engagent dans des politiques globales en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap peuvent signer une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P).

Cette convention est un contrat par lequel l'établissement public s'engage à mettre en œuvre une série d'actions déterminées en fonction du contexte et de l'évolution prévisionnelle de ses effectifs afin de recruter et de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En contrepartie, le F.I.P.H.F.P. finance les actions engagées dans le cadre du budget accordé.

Les projets de conventions sont proposés au comité local qui les valide.

Dans le cadre de son engagement avec le FIPHFP et grâce à son soutien, notamment financier, Tours Métropole Val de Loire a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette politique volontariste a été contractualisée, pour la première fois, avec le FIPHFP, à travers une convention signée le 20 janvier 2020, portant sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Deux années de prolongation lui ont été accordées, soit jusqu'au 31 décembre 2024, par la signature de deux avenants, permettant à l'établissement public de poursuivre les actions engagées.

Au cours de cette première contractualisation, Tours Métropole Val de Loire a vu son taux d'emploi des personnes en situation de handicap augmenter progressivement, passant de 3.23% en 2020 à 6.07% en 2024.

Pour mémoire, cette première convention s'articulait autour de 6 axes, déclinés en actions, dont le coût total s'est élevé pour 5 ans, à 328 539 €, avec une participation du FIPH à hauteur de 47.95% soit 157 519€. La participation de Tours Métropole s'est élevée à 171 020 €.

Par une lettre d'intention en date du 23 septembre 2024, Tours Métropole Val de Loire a formalisé auprès du FIPHFP sa volonté de poursuivre le développement de cet axe majeur de sa politique RH, en s'engageant par la signature d'une nouvelle convention triennale à compter du 01 janvier 2025. L'ambition, est de définir une politique handicap plus structurée et plus lisible, permettant de maintenir le taux d'emploi au-delà de 6%.

Cette convention s'articulera autour de 7 axes, déclinés en actions, dont le coût total est estimé, pour trois ans, à 379 040 €. Le FIPHFP participera à hauteur de 79.26% soit 300 430 €. La participation de Tours Métropole Val de Loire s'élèvera donc à 78 610 €.

Cette convention a fait l'objet d'une présentation auprès du Comité local du FIPHFP le 25 mars dernier.

Figurent en annexe de la présente délibération :
Le projet de convention pluriannuelle 2025-2027
La convention relative au financement d'actions
Le plan d'action pluriannuel présentant les modalités de financement du FIPHFP et de participation de Tours Métropole Val de Loire par axe
La projection en termes d'effectifs BOETH

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

- APPROUVE la convention de financement et l'ensemble des documents figurant en annexe de la présente délibération ;

- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines à signer la convention entre Tours Métropole Val de Loire et le Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique et tout autre document s'y rapportant.

Mme Maria LEPINE :
Cette fois pour vous présenter la convention de financement d'actions menées par Tours-Métropole Val de Loire à destination des personnes en situation de handicap.
Les collectivités territoriales et leurs établissements s'engagent dans des politiques globales en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et peuvent signer, dans ce cadre, une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
Nous avons signé un contrat de cette nature et par ce contrat, nous nous engageons à mettre en œuvre une série d'actions déterminées en fonction du contexte et de l'évolution prévisionnelle des effectifs pour recruter et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap. En contrepartie, ce fonds finance les actions engagées dans le cadre du budget accordé.
Nous avons signé, pour la première fois, dans le cadre de cette politique, une convention, le 20 janvier 2020. Elle allait jusqu'en décembre 2022 et a été renouvelée jusqu'en décembre 2024. Au cours de cette première contractualisation, nous avons vu le taux d'emploi des personnes en situation de handicap augmenter progressivement, puisque nous sommes passés de 3,23 % en 2020 à 6,07 % en 2024.
Cette première convention s'articulait autour de 6 axes, déclinés en actions, qui ont eu un coût, pour la durée des 5 années, à 328 539 € et le financement du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap s'est élevé à 157 519 euros, soit 47,95 % des dépenses engagées.
La nouvelle convention s'articulera, cette fois, autour de sept axes ; le coût estimé à 379 040 euros et la participation du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap est estimée à plus de 79 %, soit 300 000 euros.
Voilà quelques précisions sur la nouvelle convention.

M. Frédéric AUGIS :
Merci. Y a-t-il des demandes d'information ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_004–TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - ADHÉSIONS AU COTER NUMÉRIQUE ET AU CLUB DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Afin d'aborder avec d'autres structures les problématiques liées au numérique notamment en termes de sécurité, Tours Métropole Val de Loire souhaite adhérer aux associations numériques professionnelles suivantes :

Le COTER Numérique est une association qui a pour objet de réunir les responsables informatiques des collectivités territoriales (communautés de communes, métropoles, départements, régions). Il permet ainsi à la Direction des systèmes d'information (DSI) d'échanger et de partager avec des homologues d'autres collectivités sur des problématiques réglementaires, métiers ou techniques afin d'aider la collectivité à être plus performante dans la mise œuvre de sa stratégie numérique.

Le **Club de la Sécurité Numérique des Collectivités (CSNC)** est une association française dont l'objectif est de renforcer la coopération et la mutualisation de moyens entre les collectivités en matière de cybersécurité sur le territoire métropolitain et ultramarin.

C'est pourquoi, il vous est proposé que la Métropole adhère à ces associations professionnelles comme suit :

Associations / Clubs	Montant **2025**
COTER Numérique	480 €
CSNC	150 €

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- DECIDE d'adhérer aux associations professionnelles COTER Numérique et CSNC ;

- APPROUVE le paiement des cotisations annuelles dont les montants sont fixés pour 2025 à :

ADHESION associations professionnelles **/ Année 2025**			
		Cotisation 2025	**Périodicité**
ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES			
COTER Numérique	COTER Club	480 €	Annuelle – date effet 01/10/2025
CSNC	Club de la sécurité numérique des collectivités	150 €	Annuelle – date effet 01/10/2025

- AUTORISE le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Toujours Maria.

Mme Maria LEPINE :
Cette fois, il ne s'agit plus de ressources humaines, mais de transformation numérique du territoire. En particulier, ce que je vous propose ce soir, ce sont deux adhésions au COTER numérique et au club de la sécurité numérique des collectivités.

Le COTER numérique, c'est une association qui a pour objet de réunir les responsables informatiques des collectivités territoriales. Il permet ainsi à notre Direction des services d'information d'échanger, de partager avec des homologues d'autres collectivités sur les problématiques réglementaires, problématiques métier ou problématiques techniques et aider la collectivité à être plus performante dans la mise en œuvre de sa stratégie numérique.

La deuxième adhésion au Club de la sécurité numérique et des collectivités, c'est une association française dont l'objectif est de renforcer la coopération, la mutualisation de moyens entre les collectivités en matière de cybersécurité sur le territoire métropolitain.

Le montant des deux adhésions dont je vous parle :

- Le COTER numérique : 480 euros pour l'année 2025
- Le club de la sécurité numérique des collectivités : 150 euros également pour l'année.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d'information ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_005–FINANCES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET SA RÉPONSE SUR LA GESTION DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, il appartient à l'exécutif de communiquer aux membres du conseil métropolitain dès sa plus proche réunion, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire et sa réponse sur la gestion de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport a été notifié à Monsieur Le Président le 18 septembre 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.243-6 du Code des juridictions financières,

- PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire et sa réponse sur la gestion de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 et suivants dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Je propose de passer la parole à notre Directeur général des services, qui va nous présenter un PowerPoint.

M. Frédéric CHABELLARD :
Merci. Bonsoir. Si on peut projeter le support, s'il vous plaît.

L'idée, c'est que je vous présente rapidement le contenu du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vais revenir sur la procédure, sachant qu'il vous a été transmis, dès réception, le jour même, par le Président, que vous ayez le temps d'en disposer plus en amont que les transmissions de documents de manière générale.

Quelques éléments de procédure pour vous dire que ça s'inscrit dans des contrôles réguliers que font les Chambres régionales de comptes de l'ensemble des collectivités, en particulier les grandes collectivités. Le dernier rapport datait de 2019 ; 2024, c'est à peu près ce à quoi on s'attend. Généralement, c'est tous les cinq ans pour des établissements de notre taille.

Ce contrôle a été ouvert en mars 2024. Nous avons eu le rapport d'observations définitives le 5 août 2025, donc vous voyez que c'est une démarche qui s'étend sur 18 mois. C'est une démarche qui est contradictoire et confidentielle entre le Président et la Chambre jusqu'à ce soir, puisque ce soir, il est présenté, c'est une obligation, à la plus proche réunion du Conseil métropolitain. À partir de ce soir, il devient public et sera publié sur le site de la Cour des comptes qui regroupe tous les rapports des Chambres régionales des comptes. Vous pourrez le consulter d'ici quelques jours sur ce site-là. Et puis, pour mémoire, dans un an, à la même période, vous devrez adopter une délibération qui rend compte des mesures qui ont été mises en œuvre à la suite du rapport.

Le rapport annoncé dans la lettre d'annonce du rapport, c'est 2018-2023, c'est étendu sur 18 mois comme je le disais, ça a permis d'aller jusqu'à 2024. C'est important parce que ça nous a permis d'éclairer certaines positions de la Chambre qui, parfois, avait des conclusions sans connaître l'exercice 2024, qui a infirmé les premières affirmations de la Chambre régionale des comptes.

Cinq chapitres. Je vais rapidement passer, puisque vous avez eu le rapport, sur chacun des cinq chapitres pour voir ce qu'il faut en retenir, au moins rapidement :

- Les compétences de la Métropole
- L'organisation et le pilotage. C'est un chapitre assez disparate qui prend en compte différentes mesures,
- Le processus d'engagement des dépenses, un chapitre beaucoup plus technique,
- Le classique de tout rapport de la Chambre régionale des comptes, les éléments financiers, établir la situation financière,
- Dans ce cas précis, questionner la trajectoire de la Métropole.

Chapitre 1 : Les compétences métropolitaines, des responsabilités élargies

Il passe en revue certaines compétences pour en identifier les enjeux financiers. Encore une fois, tout le rapport est construit pour arriver au sujet de la prospective financière.

- *La voirie et les ouvrages d'art*

Il y a un petit focus sur la voirie et les ouvrages d'art. Ils s'appuient sur l'audit et la démarche qui a été construite en disant : « Il faut poursuivre la mise en place de l'organisation cible ». La chambre ayant eu un peu de mal à admettre les difficultés que l'on a et qui sont très objectives de recrutement sur ces postes-là et la nécessité de dégager des financements pour l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art. C'est bien sûr lié aux équipes parce que, pour dégager des budgets, il faut avoir de la RH pour piloter les études, la voirie puisqu'il y a eu une démarche de hiérarchisation des réseaux saluée par la Chambre, mais qui dit : « Mais maintenant, il faut aller plus loin. Il faut aller sur une étude sur l'état du réseau. »

- *La gestion des digues*

Ensuite, il y a un petit développement sur la gestion des digues où, ce qui est intéressant, c'est qu'il retrace les conditions de transfert de cette compétence à la Métropole. Très schématiquement, on transfère une nouvelle compétence à la Métropole, mais l'État n'est pas capable de nous donner l'état du patrimoine qu'il nous transfère parce qu'il ne le connaît pas. La CRC nous dit : « Vous devez faire la prospective financière. Pour cela, il y a des études qui sont en cours » qui sont confiées à l'Établissement public Loire, mais l'État lui-même ne nous a pas transmis ça, donc la Chambre revient sur les conditions de transfert qui ont donné lieu à pas mal de littérature dans la presse spécialisée sur des conditions assez difficiles. Pour mémoire, sur le sujet financier, l'État va participer aux investissements, mais pour le financement de manière générale, il a autorisé la création d'une taxe GEMAPI, qui est levée depuis deux ou trois ans, et la CRC, dans une logique purement arithmétique dit : « Vous avez beaucoup de marge de manœuvre. » Vous savez que sur la GEMAPI, on peut aller jusqu'à 40 euros par habitant. On est très loin de ce seuil-là et en fait, c'est le seul point de vue mécanique de la Chambre.

- *Le traitement des déchets*

Ensuite, le traitement des déchets. C'est quelque chose qui a arrêté la CRC, qui a vraiment souhaité travailler sur ce sujet-là, même si nous avons pu contester un certain nombre d'éléments mis en avant par la Chambre. Ils disent qu'il y a des coûts croissants à défaut d'une unité de valorisation énergétique sur le territoire métropolitain. Pour ça, ils se basent d'une part sur la TGAP, d'autre part les coûts de transport.
On a un taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères inférieur médian parce que la position était de dire : « Finalement, est-ce que le juge de paix, ce n'est pas le taux de TEOM qui n'a pas évolué depuis 2021 ? » Ils concluent et ils disent : « De toute façon, attendez-vous à ce qu'il y ait une pression croissante sur les finances de la Métropole, malgré des démarches engagées. » Ils font référence aux démarches à la fois de prévention à travers le PLPDMA notamment, et puis, les démarches en cours avec le SIVERT et avec le projet sur le Chinonais.
Ensuite, ce qui a pu être répondu, c'est qu'il y a quand même des compétences aussi très structurantes de la Métropole qui n'ont pas du tout été vues par la CRC, qui ne s'est pas du tout penchée dessus.

Chapitre 2 : Une organisation et pilotage à affermir

Des choses de nature très différentes. Ils reviennent sur l'historique politique en quelque sorte de la gouvernance de la Métropole pour souligner une gouvernance marquée par le renouvellement des exécutifs.
Ils viennent sur un point technique sur les délégations du Président aux élus, qui est leur rédaction « *Clarifier dans les arrêtés de périmètre des compétences déléguées*. » C'est un travail d'administration à mieux rédiger les délégations et on va s'y atteler avant la fin de

l'année. J'ai mis en bleu, à chaque fois, les recommandations ; on a six recommandations formelles.
La délibération dont je vous parlais, dans un an, a vocation en priorité à répondre à ces six recommandations « Qu'avez-vous fait sur ces six recommandations ? »
Et puis, une remarque sur la vision métropolitaine où en conclusion, ils considèrent que « *Les démarches de cadrage stratégique ont été interrompues* » et que ce serait nécessaire d'aller plus loin. C'est aussi un point de vue assez particulier qui peut être contesté.
Ensuite, un changement de prisme pour aller sur la relation, et notamment sur les aspects financiers des relations entre la Métropole et ses communes, avec un passage en revue d'un certain nombre d'axes de relations financières entre la Métropole et les communes.

- *La révision annuelle des attributions de compensation.*

Ça parlera beaucoup plus au Maire qu'à certains d'entre vous. À partir du moment où la fiscalité a été transférée à la Métropole, on transfère des compétences, on transfère de la fiscalité et si la fiscalité, entre guillemets, est supérieure au coût des compétences transférées, la Métropole reverse une attribution de compensation. C'est le mécanisme de tout EPCI.
En fait, à Tours Métropole, en fonction des choix, notamment de choix des élus sur certaines compétences, il y a des évolutions annuelles et la CRC nous dit : « *C'est quand même assez original de faire ça. Pour autant, c'est parfaitement légal.* » On est sur le champ du contrôle en opportunité.
Je ne l'ai pas précisé, mais en fait, la CRC n'est pas fondée à faire du contrôle d'opportunité. L'opportunité, ça envoie des choix politiques et ce n'est pas son sujet, elle doit contrôler la qualité de la gestion, donc elle nous dit : « *C'est original, mais c'est parfaitement légal*. »

- *Les fonds de concours*

Ensuite, sur les fonds de concours, ils reviennent sur un point plus particulier et plus impactant qui concerne les fonds de concours en fonctionnement. La Métropole, aujourd'hui, verse un certain nombre de fonds de concours à ses communes, notamment un fonds de concours de droit commun ; il y a des fonds de concours spécifiques.
Un fonds de concours, grosso modo, c'est une subvention versée par la Métropole aux communes et dans le fonds de concours, il y a un montant défini et chaque année, il est reconduit sur des fonds de concours de droit commun qui représente, grosso modo, 5 millions d'euros. Les communes peuvent le percevoir en fonctionnement ou en investissement. Et là, la CRC dit : « *Vote pratique. Le fonds de concours en fonctionnement n'est pas conforme à la jurisprudence* » parce que, aujourd'hui, les fonds de concours de fonctionnement à la Métropole financent le coût d'un service et ils nous disent : « *Vous ne pouvez pas financer le coût du service. Vous ne pouvez financer que l'entretien des équipements, c'est-à-dire les frais de fluide, les frais de maintenance, les frais d'entretien et un bout de la RH de la personne ou des personnes qui suivent les fluides, l'entretien et la maintenance.* » C'est tout. Très clairement, parce qu'ils en font deux recommandations, ils nous disent : « *Vous devez vous mettre en conformité avec le cadre réglementaire et plutôt jurisprudentiel*. »
Ils nous disent aussi : « *Vous pouvez mieux contrôler, entre guillemets, mieux être à même de justifier les dépenses qu'ont faites les communes*. » C'est un peu le point dur de la partie sur les finances métropolitaines.

- *La dotation de solidarité communautaire*

Ensuite, ils reviennent également sur la dotation de solidarité communautaire qui a été révisée en décembre 2021 et ils nous disent : « *Votre révision de la dotation de solidarité communautaire, qui est une dotation obligatoire pour une Métropole envers ses communes, a été révisée, mais vraiment très à l'avantage des communes. Ce que vous avez fait est parfaitement légal.* » Encore une fois, la CRC tombe dans un contrôle d'opportunité. Ce qui n'est pas sa compétence.

- <u>Organisation de la compétence voirie-espace public</u>

Ensuite, ils viennent sur l'organisation de la compétence voirie et espace public. Je vous ai mis un petit extrait qui privilégie l'autonomie des secteurs communaux, mais cette partie-là

est très descriptive. Ils sous-entendent que c'est peut-être complexe, mais ils ne vont pas jusqu'à formuler un jugement là-dessus, donc cette partie est très descriptive.

- Les outils de pilotage

Et puis, encore une fois, je vous dis, le chapitre est très disparate. Ils reviennent sur le champ des outils de pilotage et ils donnent un satisfecit sur plusieurs éléments, notamment la démarche de prévention des risques en matière de probité qui a été enclenchée suite au contrôle AFA qu'on a eu il y a deux ans. Ils notent qu'il y a du contrôle gestion, du contrôle interne et un peu plus loin, ils vont nous inviter à le renforcer.

Chapitre 3 : Le processus d'engagement des dépenses

C'est un chapitre plus technique, mais qui a de vraies implications, sur : comment est-ce qu'on engage la dépense d'un point de vue comptable et surtout d'un point de vue marchés publics ?

Que mettent-ils ? J'ai un peu synthétisé. C'est un sujet qui a donné lieu à beaucoup d'échanges entre le Président et la Chambre qui avait des jugements parfois un peu hâtifs et il y a encore des points que nous contestons.

Ils disent qu'il y a une bonne structure avec un guide interne qui définit bien les règles. Pour autant, il faut mieux le mettre en œuvre à travers la nomenclature achat, la programmation. Ce sont des éléments un peu techniques, c'est-à-dire qu'en fait, au début de chaque année, on demande à toutes les composantes de la Métropole : « Qu'allez-vous acheter ? » et quand vous faites toutes les composantes, chaque type d'achat a une codification, ce qu'on appelle une nomenclature achat qui permet de regrouper les ensembles homogènes.

Je vais prendre un exemple extrêmement simple ; si je prends des téléphones, par exemple, il faut que chaque service nous dise : « J'ai besoin de tant de téléphones ». Un service tout seul pourrait avoir acheté son téléphone, c'est un petit montant, donc il n'a pas besoin de faire une procédure de marché.

Par contre, si on prend toutes les composantes de la Métropole, on va arriver à un nombre de téléphones beaucoup plus important et là, on va basculer dans une autre procédure obligatoire. C'est ça qu'ils nous demandent de mieux faire qui, en pratique, est très complexe à réaliser parce qu'on est, géographiquement, très déconcentrés. On y travaille, on a même amélioré la procédure en cours de contrôle parce que dès qu'ils nous l'ont dit, on s'est adapté. Ce sont des sujets qui prennent beaucoup de temps parce que c'est très lourd à faire.

Ensuite, ils nous demandent de renforcer le contrôle interne. Ils notent que c'est une démarche qu'on a enclenchée dès 2023. Sur ces marchés de petits montants, notre contrôleur de gestion, tous les trimestres, prend dix marchés et regarde si les règles internes sont vérifiées. C'est ce qu'on fait et on regarde si nos règles de 40 000 sont respectées. C'est un travail que l'on fait déjà, donc ils nous ont dit : « *Continuez*. » Parce que c'est la logique dans laquelle ils ont travaillé et nous, c'est ce qui nous permet de détecter les points de difficulté, les directions où il y a moins d'appropriations. C'est pour ça qu'en parallèle aussi, on a lancé une grosse démarche de formation sur les sujets de commandes publiques qui ne sont pas toujours bien appréhendés.

Ensuite, ils vont sur de plus gros marchés, sur les marchés formalisés. À partir d'un peu plus de 200 000 euros, vous êtes dans des procédures où vous n'avez pas le choix d'un iota, tout est codifié dans le Code de la commande publique et vous n'avez qu'à exécuter. C'est, entre guillemets, en théorie parce qu'en pratique, la mise en œuvre de ces marchés est toujours plus complexe. Ils nous disent, même s'il a fallu l'arracher parce que, pour l'anecdote quand même, dans le rapport provisoire, tout cela a été mis en annexe, c'est-à-dire qu'ils avaient mis les critiques dans le rapport principal et tout ce qui allait bien en annexe ; c'est une forme d'élégance, on va dire :

- « *Un choix des procédures pertinent, cohérent avec la réglementation, de respect des formalités de publicité*
- *La bonne documentation des négociations*

- *Des analyses des offres claires et documentées, mais des zones de risques, les marchés subséquents.* »

Je vous dis, ils ont analysé six marchés. Il y a un cas où on avait dit qu'on aurait recours à des marchés subséquents, relativement peu, et finalement, en pratique, on y a eu recours de manière plus importante. Ils nous disent : « *Sur les marchés subséquents, ça ne va pas*. »
Sur les critères non discriminants ou non utilisés, ce qu'ils nous reprochent, c'est que classiquement, vous avez une valeur technique et une valeur prix. Il se trouve que vous avez des marchés, et ce n'est pas propre à Tours Métropole, où vous pouvez avoir plusieurs entreprises qui ont la meilleure note sur la valeur technique parce qu'ils ont bien compris votre demande. Ils disent : « *Votre critère ne discrimine plus puisque tout le monde a la meilleure note d'un point de vue technique*. »
Encore une fois, dans une vision théorique, pourquoi pas ? J'ai fait quelques collectivités, ça arrive tout le temps et partout. Après, c'est la CRC qui le dit, donc il faut quand même faire attention.
Et puis, un cas que l'on a contesté, où ils considèrent que le critère n'est pas utilisé. Ce qui, entre guillemets, entache la procédure d'illégalité. Si vous annoncez des critères et que vous ne les utilisez pas, votre procédure n'est entachée d'aucune inégalité. Le Président, dans sa réponse, a rappelé que, depuis 2021, il y a eu trois mises en cause devant les tribunaux de la Métropole et que la Métropole a toujours gagné sur ce genre de mise en cause.
Et puis, des écarts récurrents et significatifs. En fait, on a un marché avec un point vraiment aberrant où c'est vrai qu'on a même eu du mal à se l'expliquer, il y avait un écart très important entre l'estimation et l'attribution. Le prisme était un peu différent. C'est vraiment une anomalie, mais de là à conclure que c'est récurrent, on n'a pas compris pourquoi c'était récurrent.
Et puis, ils nous ont reproché des avenants aux marchés insuffisamment documentés. C'est sur la période post-crise en Ukraine. On a eu 80 demandes d'avenants, on en a accepté 16 dans un contexte, si vous vous rappelez, d'explosion des prix, de rupture des chaînes d'approvisionnement. Le Premier ministre faisait une circulaire nous encourageant à faire des avenants avec les entreprises. Sous-entendre que la Métropole a fait des avenants sans regarder, c'est quand même très faux. On peut considérer aussi qu'ils n'ont pas du tout regardé les DSP, un sujet qui nous occupe encore, où on a dépensé beaucoup d'énergie sur ces sujets-là, à contester ou à demander très précisément les explications des impacts de cette crise auprès des délégataires.

Chapitre 4 : Situation financière

Le rapport met :

- Une capacité d'autofinancement en augmentation, en mettant une pondération forte sur le dynamisme des recettes, sous-entendant que la Métropole n'y est presque pour rien ;
- Une accélération des coûts. Pour autant, ce sont eux qui disent : « *L'accélération des coûts que la Métropole a réussi à ralentir dans certains cas.* » Par exemple, sur ça, ils évoquent notamment dans le rapport, les frais de fluide et d'énergie puisque l'augmentation des fluides sur la Métropole est inférieure à l'augmentation des prix sur la même période, ce qui montre qu'il y a eu une action sur les quantités pour réduire les consommations de fluide et ne pas prendre la hausse complète, et pleine et entière.
- La progression maîtrisée de la masse salariale. Pour vous rappeler le contexte, c'est la reprise de l'inflation, c'est le dégel du point d'indice. C'est une période assez particulière où l'augmentation de la masse salariale, finalement, est équivalente à l'augmentation de l'inflation sur la période, ce qui a permis de conserver le pouvoir d'achat des agents.
- Des investissements très largement autofinancés, mais dont la planification doit être améliorée. Je vais y revenir parce que c'est aussi un peu technique.

- Un endettement consolidé en hausse. C'est moi qui ai mis, très honnêtement, entre parenthèses « en 2024 » parce que sur toute la période, il est comme ça. Le titre du rapport, ou dans la synthèse du rapport que vous avez consulté, c'est « *L'endettement consolidé en hausse* » et la CRC se garde de rapprocher ça du niveau d'investissement et de l'augmentation des niveaux d'investissement qui est assez important sur la période
- Des budgets eau potable et assainissement en tension. Cela avait déjà donné lieu à la proposition d'une délibération sur l'assainissement assez récemment, mais ce sont des budgets, effectivement, qui sont soumis à des tensions, et notamment en investissements, mais aussi liés au modèle de financement. On sait que le financement de l'eau, c'est un problème posé au niveau national, on va devoir évoluer.

Le rapport conclut en considérant que la situation financière est favorable, met en avant des points de vigilance liés à la dynamique des recettes.
Le risque de retournement reste sensible. Bien entendu, vous savez tous le contexte dans lequel on évolue au niveau national, qui était le contexte 2025. Le contexte 2026, c'est à peu près le même, on ne sait pas ce qu'il y aura dans la loi de finances. De fait, vous êtes face à une forte incertitude.
Ils reviennent sur la situation du budget annexe de l'eau et surtout de l'assainissement qui va nécessiter une vigilance particulière et ils notent le volume croissant des engagements pluriannuels budgétaires à travers les APCP. Encore une fois, c'était sans tenir compte des résultats 2024 parce qu'en fait, sur les engagements pluriannuels, donc les autorisations de programme, chaque année, dans les rapports, on introduit un ratio qui est ce qu'on appelle un ratio de couverture, c'est-à-dire si je prends mon niveau d'investissement de l'année, en combien de temps j'apure tous mes AP que j'ai devant moi ? Ce montant-là, en 2020-2021, il est de 5 ans. Après, il commence à monter ; ce qui est normal, c'est un début de mandat. Ensuite, il baisse et fin 2024, il est d'un peu plus de 5 ans. Vous êtes revenus, finalement, à la trajectoire de début de mandat et ça devrait encore s'améliorer à l'issue de l'exercice 2025.

Chapitre 5 : La trajectoire de la Métropole

Le chapitre 5 qui devait être la conclusion. Tout le rapport amène à ce sujet-là, sur la trajectoire financière.
C'est un peu particulier parce que, au début, le rapport se base sur la présentation qui vous a été faite en mai 2023, en Commission générale, et puis évolue en tenant compte aussi dans ce qui est dit dans les rapports d'orientations budgétaires. Ils disent que les exercices sont peu optimistes.
Finalement, là où on s'attendait à ce que la CRC fasse presque sa prospective, la CRC ne construit son rapport que sur l'incitation du rapport d'orientations budgétaires 2025 dont vous avez déjà eu connaissance nécessairement. « *La Métropole ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer l'importance de son plan pluriannuel d'investissement. (…) le maintien des équilibres budgétaires suppose la révision soit des investissements (décalage insuffisant).* » Ils nous font une recommandation parce qu'on a des petits désaccords sur un plan pluriannuel d'investissement qui est un document beaucoup plus physique que les APCP qu'on n'a pas de manière globale sur la Métropole parce que nos APCP couvrent l'ensemble de la section d'investissement.
On a un règlement budgétaire et financier qui dit que toute l'information technique est intégrée à chaque décision modificative dans les APCP, donc on peut considérer qu'on va faire un peu un double travail. Comme le CRC le demande, nous aurons bien entendu, à faire ça, mais on en connaît les conséquences.
Les prochaines étapes :

- Le Président a transmis sa réponse qui est annexée au rapport qui vous a été transmis et qui est une composante pleine et entière du rapport
- La présentation.

Le rapport est public à partir d'aujourd'hui.

M. Frédéric AUGIS :
Merci, Frédéric. Y a-t-il une demande d'intervention ? Sébastien.

M. Sébastien CLÉMENT :
Merci Président. On est sur une période 2018-2024. Merci au Président AUGIS d'avoir affronté les magistrats de la Cour des comptes et de nous avoir porté sa responsabilité.

18-20, c'est Philippe BRIAND. Je sais, à mon avis, qu'il a dû assumer pleinement ses responsabilités s'il a été sollicité. On connaît celui qui a créé la Métropole, on connaît son sens des responsabilités. 20-21, qu'en est-il ?

M. Frédéric AUGIS :
On va aller plus large parce qu'il y a aussi Cathy SAVOUREY qui a dû répondre pour cinq jours et Maria LEPINE a dû répondre pour cinq jours. Chacun a fait sa réponse selon la durée qu'il était resté dans le siège de Président. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Patrick.

M. Jean-Patrick GILLE :
Ça mérite quand même un petit échange. Non ? Des fois, on prend du temps sur des sujets moins importants. Je pense que c'est un exercice intéressant qui nous aide à prendre un peu de recul et finalement, à éclairer, parfois aussi, nos débats.
Comme vient de le rappeler Sébastien, on peut discuter tranquillement puisque finalement, tout le monde a contribué à ce bilan. On a été presque tous, enfin pas tous, mais presque tous d'une manière ou d'une autre, aux affaires. Finalement, on le sait, notre Métropole, c'est avant tout une structure de coopération intercommunale. D'ailleurs, c'est un peu ce qui est dit dans le rapport, de dire que c'est une Métropole qui n'est pas très intégrée.
Dans mon vocabulaire, j'aurais tendance à dire, mais ça ne surprendra personne parce que je l'ai répété à plusieurs reprises, on y voit la limite, les avantages peut-être, et les limites aussi de la Métropole des Maires. Il souligne bien que le principe d'une Métropole, normalement, est d'intégrer un petit peu plus les choses. Ce qui caractérise la nôtre, c'est l'importance des fonds de concours, c'est-à-dire une manière de reverser de l'argent aux communes. Ça a été dit, c'est peut-être un choix d'opportunité, un choix politique, on est quelques-uns, ici, à le critiquer au sens large parce qu'on a une vision plus offensive de la Métropole. C'est précisé que ce n'est pas illégal, ce n'est pas interdit, etc.
Par contre, si Monsieur le DGS pouvait préciser quand même, ce qu'il a bien développé sur la critique, enfin plus qu'une critique, une remise en cause sur les fonds de concours qui assurent du fonctionnement, nous dire, parce qu'il faut qu'on s'y prépare à terme, les exemples que ça concerne. J'ai bien quelques idées, mais pour être sûr.
Après, c'est toujours avec inquiétude, voire angoisse que l'on attend un rapport de la Cour des comptes. Rien ne dit ni ne permettrait à la presse de faire ses choux gras en disant : « Là, il y a des trucs qui ne vont plus du tout, etc. »
Néanmoins, dans un style bien particulier, je ne sais pas si on peut dire que le rapport est sévère, mais il pointe quand même des faiblesses importantes, même si on a l'impression que la tonalité est de dire que ça va plutôt dans le bon sens, on va dans des formes de régulation.
Il y a notamment la partie, que vous avez bien décrite, Monsieur le DGS, sur les manquements et les irrégularités dans l'engagement des dépenses, un guide interne non respecté, des dépenses engagées par des personnes non habilitées. Ce que j'ai cru comprendre, c'est que, des fois, quelqu'un qui est à la fois Maire et vice-président dise : « Puisque je suis vice-président, je peux signer. » Ce n'était pas tout à fait ta délégation quand même. Je ne crois pas qu'il y a de malhonnêteté, il y a une sorte de confusion qui persiste, mais c'est normal, dans la responsabilité des Maires et une responsabilité plus particulière, plus spécifique de la Métropole.
Après, c'est assez technique. Je ne sais pas, peut-être que d'autres interviendront.
Et puis, il y a cette question que vous avez évoquée à la fin, sur laquelle il est pas mal insisté, de dire : « *Et encore on a progressé* », c'est-à-dire qu'on a une présentation des AP pour voir

un petit peu où on va et l'entassement des projets qu'on vote et après, il faut les mettre en réalisation et en crédit de paiement. Je rassure, c'est un peu le cas dans toutes les collectivités. Même les sommes qui sont annoncées, c'est-à-dire un peu d'empilement, je pense que c'est le cas dans pas mal de collectivités. La préconisation de dire qu'il faudrait avoir un plan plus stratégique, un peu ce qui a été mené sur la ville de Tours, je pense que c'est important. Déjà, avant, j'ai souvenir qu'il n'y avait quasiment pas d'AP, donc on est quand même en progrès.
Et puis, sur la soutenabilité de nos finances, on connaît la prudence de la Cour des comptes. Ils sont un peu là pour ça, vous me direz. On se rappelle que quand même, sur la question des mobilités, ils ont toujours été plus que frileux en disant : « *Vous n'allez pas y arriver* » sur la première ligne ; sur la deuxième ligne, etc. On verra bien, mais pour le moment, on s'en sort à peu près et c'est évident que ce sont des engagements importants. Ils reconnaissent d'ailleurs, vous ne l'avez pas dit, Monsieur le DGS, par modestie sûrement, que le travail s'appuie sur nos propres présentations financières. On ne peut pas les critiquer parce qu'ils reprennent les mêmes.
Je me rappelle que, quand on les a eus lors du débat d'orientations budgétaires, je trouvais que nos propres représentations étaient un peu alarmistes. On avait eu un échange avec Christian là-dessus et je trouvais qu'on dramatisait un peu la situation. Là, ils ne font, et ils le disent, que reprendre nos chiffres et nous renvoyer ça. Je pense qu'ils ont raison de nous alerter et de nous dire qu'il va falloir prioriser.
Et puis, la question, vous ne l'avez pas évoquée, Monsieur le DGS, ils posent la question de savoir : « *Vous êtes la seule Métropole qui n'a pas de taxe foncière additionnelle métropolitaine*. » La question sera posée, mais je le dis, tout le monde sait qu'elle sera posée. On l'évoque souvent, donc ça fait un débat d'opportunité ou comme vous dites, un débat politique assez clair. Ce n'est pas le lieu de l'avoir là.
En résumé, un rapport, sévère c'est trop dur, mais qui pointe quand même des choses qu'il faut corriger. Sinon, qui nous laisserait dans un peu d'amateurisme dans la gestion. Il pointe bien le fait que… je ne dis pas qu'on n'est pas tout à fait une Métropole, mais qu'on s'est engagé dans cette démarche et qu'on n'y va pas tout à fait à fond. On reste beaucoup, et c'est assumé par beaucoup d'entre vous d'ailleurs, dans une gestion de coopération entre communes plutôt qu'avoir une vision proprement métropolitaine, si ce n'est à travers des sujets comme le tramway.
Il y a une autre alerte que vous n'avez pas beaucoup citée. Il y a l'alerte, notamment sur les infrastructures, un peu d'une dette grise qui est en train de s'installer, même s'ils n'utilisent pas l'expression, mais notamment sur les infrastructures. La première partie, vous avez 400 ouvrages d'art, il y en a 200 qu'il faudrait réparer, et pour le moment, la programmation n'est pas faite. À terme, ça s'appelle une dette grise.
Et donc, une Métropole qui doit se donner les moyens de ses ambitions, ou alors c'est qu'elle n'a pas assez d'ambition. Voilà un peu le sujet qui est posé, mais dans le style savoureux du rapport de la Cour des comptes.

M. Frédéric AUGIS :
Frédéric pour l'éclairage sur les fonds de concours.

M. Frédéric CHABELLARD :
Pour vous donner un exemple, les fonds de concours en fonctionnement sont généralement attribués pour le fonctionnement d'un équipement culturel ou sportif. Je vais prendre l'exemple d'une piscine qui va parler à beaucoup de monde. Aujourd'hui, le fonds de concours versé en fonctionnement pour les piscines couvre, entre guillemets, une partie du fonctionnement ; ça peut être, en fonction des coûts, 40 %, 50 %. Chez nous, c'est forfaitaire et ça couvre les fluides, les maîtres-nageurs, la personne à l'accueil qui encaisse les financements. Ça couvre les frais de maintenance. Demain, la maintenance, l'entretien, les fluides. Par contre, les maîtres-nageurs, ce n'est pas possible parce que c'est le fonctionnement du service lui-même. C'est juste ce qui est attaché à l'équipement et au fonctionnement de l'équipement.

M. Jean-Patrick GILLE :
On veut poursuivre, par exemple, puisqu'il y avait un accord politique sur le fait qu'on fasse presque un service public des piscines. Ça veut dire qu'il faut que ce soit directement la Métropole qui prenne les maîtres-nageurs. C'est ce qu'il faut comprendre ?

M. Frédéric AUGIS :
Christian répondra à la fin. Mélanie FORTIER.

Mme Mélanie FORTIER :
Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je partage assez l'analyse de Jean-Patrick sur le fait que la principale critique, on va dire, c'est le degré d'intégration d'une Métropole. C'est un sujet sur lequel on est revenus à de nombreuses reprises. C'est aussi la naissance des Métropoles qui est un peu comme ça.
Contrairement à la Région qui était vraiment un étage stratégique dans lequel on a des plans pluriannuels, dans lequel on compose et on construit l'avenir des territoires, ici nous avons une réunion d'élus territoriaux qui doivent, ensemble, imaginer comment se départir d'une partie de leur pouvoir pour faire grandir mieux un territoire commun. Ce n'est quand même pas la même démarche et ce n'est pas aussi simple.
Ce qui m'aurait intéressée, un, c'est de savoir, sur les autres Métropoles, si la Cour des comptes a à peu près les mêmes critiques ou, en tout cas, les mêmes axes d'appel à l'amélioration. Deuxième sujet. Il me semble que depuis la création de la Métropole, il n'y en a pas eu d'autres, Monsieur le DGS, rapports de la Cour des comptes.

M. Frédéric CHABELLARD :
Le précédent avait été présenté en 2019 et il était plutôt orienté sur l'avant Métropole. En fait, ils se gardaient de tirer des conclusions sur la Métropole en disant que c'était trop tôt.

Mme Mélanie FORTIER :
Du coup, on n'a pas, en fait, pour l'instant forcément, de rapport qui puisse nous permettre de voir quelle est notre évolution. En fait, c'est un petit peu ça qui est intéressant, savoir d'où on part, où on va et si on a progressé.
Aujourd'hui, on a une photo qui nous renvoie sans doute à des travers, mais je pense que ce sont des travers presque inhérents à la construction même de l'intercommunalité. D'abord, l'intercommunalité a été construite et pensée comme ça. Ce n'est pas une suprastructure, c'est de l'interconstruction collective et on en appelle, évidemment, à la sagesse, au bon vouloir et à l'envie de travailler ensemble. Ce qui n'est pas simple au nombre où nous sommes.
Deux remarques : Un, l'intégration et le coefficient d'intégration, ce sera sans doute un challenge des années qui viennent ; la coconstruction de projets structurants. Ensuite, sur le financement, c'est tout un débat et je pense que nous l'aurons dans les mois qui viennent.
Au-delà de ça, j'aurais bien voulu savoir ce qui se raconte ailleurs sur les autres Métropoles. C'est peut-être aussi un peu de recherches à faire, mais ça pourrait être intéressant de voir comment les autres y arrivent mieux, moins bien et sur quels sujets ils achoppent aussi. Merci.

M. Frédéric AUGIS :
Monsieur MINIOU et après, Monsieur BERTRAND.

M. Frédéric MINIOU :
Merci pour la synthèse qui nous a été faite, d'un rapport qui est fort instructif. Il ne réparera pas le passé, mais il préparera le futur.
La CRC nous donne un an pour prendre un certain nombre de mesures et l'en informer. J'avais juste une question. Je voulais savoir comment cette assemblée sera informée des mesures qui seront prises. En sera-t-on informés dans un an, sachant que c'est une période

électorale qui s'ouvre devant nous ? Ou est-ce qu'on aura des points d'étape lors des Conseils métropolitains, par exemple ?

M. Frédéric AUGIS :
Vous avez eu le premier point étape par Frédéric parce qu'on a déjà fait des évolutions. Au fur et à mesure, on dira où on en est et il y aura le rapport d'orientations budgétaires qui sera encore un peu plus loin, le budget. À chaque fois qu'il y aura une évolution, l'administration qui reste aura l'occasion de s'exprimer avant les un an définitif.

M. Bertrand RENAUD :
Merci, Monsieur le Président. J'ai une triple question. Si vous pouviez revenir sur le sujet des DSP et des SPL, éventuellement des partenaires publics privés, sur la Métropole pour savoir un peu quelles étaient les grandes lignes qui ressortaient de ce rapport, que ce soit positif ou négatif, on n'est pas là pour faire un exercice d'autosatisfaction et prendre acte de ce rapport.
Également, redire que, sur les points de la stratégie, la prospective à un plan pluriannuel d'investissement pour une Métropole, c'est indispensable surtout quand ça touche autant de communes et autant de compétences que les nôtres. Surtout, ça permet de donner une vision pour que chacun, à un moment, s'y retrouve. C'est vrai qu'on entend parfois, lors des temps informels : « J'ai demandé telle chose, mais je ne l'ai pas eue cette année. Mes concitoyens sont déçus. » Effectivement, quand on y va une fois, deux fois, trois fois pour des arbitrages et que finalement, on n'a toujours pas gain de cause, on se dit : « Comment on avance sur nos dossiers ? Comment on avance sur nos projets ? » D'avoir cette prospective au moins sur le temps d'un mandat métropolitain, c'est un minimum et peut-être même qu'il dépasse légèrement pour avoir à la fois des garanties de réalisation, pouvoir se projeter et aussi rendre compte de l'action publique. Nous sommes élus pour rendre compte de l'action que nous menons au nom des électeurs qui nous ont fait confiance.
Un dernier mot sur la fiscalité. Sans vous surprendre, il ira dans la même ligne que mon collègue, Jean-Patrick GILLE. Sur le sujet de la fiscalité, quand on voit aujourd'hui, la situation politique dans laquelle est notre pays et qui n'est pas forcément amenée à s'améliorer, il est évident que nous devrons compter de plus en plus sur nous-mêmes et pas sur les autres. Quand je dis : « Pas sur les autres », ce ne sont pas les collectivités locales avec qui on travaille, mais je parle bien de l'État. L'État qui se désengage. L'État qui est de moins en moins présent. L'État qui fait des promesses, puis qui annule. Finalement, nos territoires se trouvent dépouillés de nombreux projets ou de nombreux services publics qui sont pourtant nécessaires aux habitants et habitantes qui vivent sur le territoire.
Aujourd'hui, ce sujet de la fiscalité, même s'il est touchy, entre nous, et pas seulement pour des raisons politiques, je pense qu'il est nécessaire de l'opposer, d'avoir une trajectoire. Non seulement, il nous permettra de répondre aux besoins immédiats, mais en plus de traduire, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, des objectifs qui permettront à nouveau de rendre compte vers nos concitoyens. Je vous remercie.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Antoine.

M. Antoine MARTIN :
Merci, Monsieur le Président.
Je partage l'essentiel des remarques qui ont été faites par mes collègues. J'ai une question qui va poser plutôt sur deux points relevés par la Cour des comptes, notamment dans le cadre des investissements sur nos infrastructures. En réalité, c'est plutôt sur notre responsabilité. Que ce soient les digues, parce qu'on a la question des crues centennales qui nous posent quelques inquiétudes, ou pour les ouvrages d'art, parce que ça arrive aussi qu'on ait des défaillances au niveau de nos ouvrages d'art, c'est arrivé en Italie, que se passe-t-il si jamais il y a une défaillance de ces ouvrages ? Est-ce que notre responsabilité est engagée ? Si oui, à quel titre ? Seriez-vous capable de pouvoir nous éclairer à ce sujet ?

M. Frédéric AUGIS :
Responsabilité pénale du Président. Juste sur cette réponse, au-delà de la responsabilité pénale du Président, je voudrais rappeler quelque chose. Quand on reprend une voirie communale ou privée, à la Métropole, on demande qu'elle nous soit rendue dans un état acceptable et on fait passer les réseaux, le cycle de l'eau.
L'État, quand ils nous ont transféré les ouvrages d'art, en l'état, et deux ans plus tard, la Cour régionale des comptes nous explique : « *Dites donc, vous êtes en retard. Il faut faire les travaux !* » Pareil pour les digues. L'État n'a rien fait pendant 50 ans, c'est transféré à la Métropole et à ce moment-là, on nous fait des leçons de : « *Attendez, vous n'allez pas assez vite dans l'entretien*. »
J'avoue que cette partie du rapport me reste un peu en travers de la gorge, en disant que nous sommes au bout de la chaîne et en plus, on nous demande de faire sans nous avoir donné aucun euro pour les ouvrages d'art, pour le faire. Par exemple, en 2015, lorsqu'on a récupéré le pont de l'Alouette, il était pratiquement à s'écrouler. Il a fallu en urgence, refaire ce pont. J'avoue que vraiment, cette partie-là m'est restée difficile à avaler.
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Christophe BOUCHET.

M. Christophe BOUCHET :
Merci, Monsieur le Président. Merci à vous qui avez répondu. Je pense que c'est un exercice long et compliqué à la Cour régionale des comptes. Merci à Monsieur le Directeur général des services parce que j'ai retrouvé, dans sa présentation, ce qui était dans le rapport. Un rapport que je partage avec Jean-Patrick GILLE. Un rapport étonnant parce qu'on a du mal à saisir la complète tonalité. On ne voit pas très bien, toujours, où ils veulent en venir, et notamment, Monsieur le Directeur général des services l'a expliqué par certains biais.
J'ai trouvé, Monsieur le Président, comme vous, je vais l'exprimer différemment, mais culottée l'histoire des digues. Franchement, c'est quand même un peu extravagant qu'on puisse avoir des reproches sur des sujets qui nous ont été donnés et sur lesquels les élus qu'on connaît ont travaillé d'arrache-pied pour arriver à avoir des constatations qui sont un peu étonnantes.
Pour le reste, dans son langage, finalement, la Cour régionale des comptes fait un diagnostic qui est assez clair, sans tonalité, mais finalement assez clair. Elle donne une photographie de ce que nous sommes aujourd'hui ; peut-être que ça changera demain, mais de ce que nous sommes aujourd'hui. Ça a été répété ici, peut-être dans des mots moins châtiés, moins acceptés en tous les cas, qu'on avait quand même un problème de vision, et que ce problème de vision, on voyait bien qu'il découlait immédiatement sur l'autre sujet qui était présenté, qui était : « Est-ce qu'on a le financement pour faire tout ce qu'on a annoncé ? »
Finalement, les plans pluriannuels d'investissement ne sont pas cadrés dans une vision générale, donc on les voit déborder de part et d'autre et on voit que, en tous les cas, la Cour des comptes estime qu'il y aura un problème de financement. Moi, je ne l'ai pas découvert puisque Monsieur le Vice-Président en charge des finances nous a expliqué plusieurs fois, ici, que les financements à venir n'étaient pas assurés. Il a été assez clair sur le sujet et il y a eu des débats sur ce sujet-là qui ont été importants.
Bertrand RENAUD l'a dit, ça a été dit ici et ça avait été dit en son temps par Laurent RAYMOND aussi, on voit bien poindre une facilité à se sortir de ces financements par l'impôt. Il faudra qu'on en discute quand même sérieusement parce qu'il n'y a pas qu'un problème politique comme ça a été dit, je rejoins Bertrand RENAUD, il y a aussi un problème que connaissent tous les Tourangelles et Tourangeaux en matière de pouvoir d'achat. Vous le savez, les temps sont durs.
Dernier point pour ne pas être trop long. Le rapport de la Cour des comptes illustre une opportunité, enfin une décision politique prise rapidement par les Maires, d'avoir la Métropole des Maires, et donc la Cour des comptes décrit aujourd'hui, ce qu'est la Métropole des Maires, notamment à travers les fonds de concours. On a été quelques-uns, pas nombreux, à dire ici que ces fonds de concours, c'était compliqué. C'était compliqué notamment de les distribuer sans avoir une vision assez claire. À l'époque, je me souviens de Jean-Patrick, qui n'a pas changé d'avis, j'imagine, mais j'ai bien compris qu'il y avait des fonds, des fonds vert, bleu, jaune, rouge, enfin toute sorte de fonds, mais qu'on était dans une redistribution aux

communes qui était souhaitée par les Maires, mais qui n'est pas dans l'esprit. D'ailleurs, c'est toute la différence entre l'opportunité et la légalité qui a bien été décrite par Monsieur le Directeur général des services. Il y a une différence entre l'esprit de ce que devait être l'intercommunalité et ce que nous, aujourd'hui, nous en avons fait.
L'histoire nous dira, les historiens locaux referont l'histoire. On sait tous ici qu'on a eu un mandat, puisque c'est la fin, on peut en parler, un peu compliqué dans les exécutifs et dans les différents exécutifs. C'était la question finalement, en creux, posée par Sébastien CLÉMENT. Peut-être que ça aboutit à quelque chose qui n'était pas dans l'esprit.
Je crois que ce serait bien que, à l'avenir, avec ce rapport, sur la base de ce rapport et de ce que nous avons vécu ensemble, d'avoir une vision partagée de ce que peut être notre intercommunalité. Ça permettrait ensuite de remplir, de façon rationnelle, les plans pluriannuels d'investissement de façon à donner corps à cette vision et lui donner, comme ça a été dit, pas une légalité, mais en tous les cas, un esprit métropolitain qui, aujourd'hui, n'est pas le nôtre. Ça a été rappelé par Mélanie, on est une jeune Métropole, il est possible qu'on n'ait pas fait ce qu'il fallait, que les opportunités ne soient pas les bonnes. En tous les cas, je trouve que ça pose un cadre général sans grande tonalité, mais avec une bonne image de ce que nous sommes.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Je repasse la parole à Frédéric CHABELLARD pour répondre à Bertrand RENAUD sur les DSP. Je vous passe la parole en réel.

M. Frédéric CHABELLARD :
Merci Président. Très simplement, la Chambre n'a pas été du tout sur le terrain des DSP. Ce sont des choses qu'ils n'ont pas du tout regardées, ce qui les aurait beaucoup occupés parce qu'on en a un certain nombre sur des champs aussi très techniques. Je pense que c'est pour cela qu'ils n'ont pas été dessus.
Après, par rapport à votre second point qui portait sur le PPI, les arbitrages. Je vais rappeler que la Métropole, suite aux demandes des Maires, écrit chaque année pour dire ce qui est retenu dans les propositions budgétaires. Au-delà, le charme de la CRC, toujours, c'est qu'ils vous recommandent des choses, mais sans jamais aller dans le détail. Quand ils parlent du plan pluriannuel d'investissement, et même en audition, la Présidente a reconnu que c'était une position de principe chez eux, il faut encore qu'on s'entende sur ce qu'on attend par un plan pluriannuel d'investissement, qui est souvent un document physique. J'ai une petite idée de ce que c'est, mais il peut apporter beaucoup de rigidité, encore une fois. Ce qui a été aussi une des critiques, si je peux me permettre, du Président au rapport, c'est que le rapport traverse la période sans s'arrêter sur le fait qu'il y a un Covid, sans s'arrêter sur le fait qu'il y a une crise majeure en Ukraine qui, je l'ai évoquée tout à l'heure, déstabilise les prix, déstabilise les chaînes de production parce que ça va au-delà des prix. Ça veut dire que, si vous vous en rappelez, les entreprises n'ont plus d'intrant et ne peuvent plus produire.
En fait, ils font une analyse un peu historique. Si on avait, comme les pratiques et je pense être l'état d'esprit de la Chambre régionale des comptes de ce qu'ils attendent d'un PPI, d'une part c'est une structure qui est très rigide et qui n'aurait pas supporté la période qu'on a connue. D'autre part, ça suppose, entre guillemets, c'est un choix très politique, qu'un arbitrage, entre guillemets, de la façon dont on construit le budget, on a un budget d'investissement assez conséquent avec beaucoup d'AP qui permet de lisser les niveaux d'investissement. Je rappelle que les cadrages budgétaires, à chaque fois, la première discussion qu'il y a, c'est de dire : « Quel est le niveau d'investissement que la Métropole souhaite ? »

M. Frédéric AUGIS :
Thibault.

M. Thibault COULON :

Quelques commentaires, à mon tour, sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui est intéressant. Comme tout rapport, il nous permet de mesurer, même si ce n'est pas beaucoup appuyé, le chemin parcouru et le chemin à parcourir.
Il faut rappeler, en effet, ça vient d'être dit, que nous sommes une jeune Métropole. Nous sommes Métropole par le décret du 20 mars 2017. On se souvient, pour beaucoup d'entre nous, du ministre, Jean-Michel BAYLET, nous remettant le décret à Mame ; c'était il y a huit ans. Huit ans pour une institution, c'est très jeune. Dans le monde public, dans le monde administratif, dans le monde des collectivités, huit ans, c'est très jeune. Il faut toujours avoir ça en tête.
D'abord, il a fallu le gagner, ce statut de Métropole, construire une vision. Il a fallu mobiliser l'ensemble des élus, des communes, transférer des compétences du département. Tout cela s'est fait et nous y sommes arrivés.
Après ça, ça n'a pas été un long fleuve tranquille. Ça n'a pas été un long fleuve tranquille parce que, je rappelle que lorsque nous candidations à être Métropole, l'État nous promettait des recettes supplémentaires qui ne sont jamais arrivées. On parlait de montants qui étaient conséquents. On a eu, immédiatement après, les contrats de Cahors qui, quand même, ont créé des contraintes fortes sur notre fonctionnement. Ensuite, on a eu le Covid qui n'est, en effet, pas assez souligné avec tous les impacts qu'il a eus dans la gestion de nos finances et de nos services. On a eu des élections municipales avec de nouveaux exécutifs à mettre en place. On a eu l'Ukraine et la crise de l'énergie. On a eu beaucoup de choses. On a eu beaucoup de choses en sept ans.
Peut-être que ce n'est pas une raison pour demander l'indulgence, mais c'est une raison pour demander la compréhension du chemin que nous avons parcouru pendant les sept années qui se sont écoulées de 2018 à 2024.
Si on regarde ce rapport, il a tendance, en effet, à pointer plus des aspects critiques que des aspects des réalisations. Très bien, c'est normal, mais il y a six orientations techniques qui sont recevables, que le DGS, d'ailleurs, a commentées, qui seront mises en œuvre, qui nous permettront de progresser. D'ailleurs, le Président, dans le courrier à la Chambre régionale des comptes s'est tout à fait engagé à les mettre en œuvre. Il n'y a pas de débat là-dessus. Elles sont légitimes, elles sont assez techniques sur les marchés, etc.
Au-delà de ça, il y a aussi le fait d'un soutien fort aux communes qui est mis en avant dans ce rapport à travers les dispositifs que nous avons indiqués. Il faut aussi se replacer dans le contexte. Après la crise du Covid, les communes se sont retrouvées en première ligne avec des attentes fortes de leurs citoyens, avec des baisses de dotations et un certain nombre d'entre elles étaient en difficulté sur leur budget. Fallait-il que notre Métropole ne vienne pas à leur secours ? Je ne pense pas. Le choix qui a été fait a été d'être au comité des communes dans un moment qui était particulièrement difficile. Là aussi, le rapport pourrait, lorsqu'il met en avant cette politique de la Métropole des Maires, rappeler quelles ont été les baisses des dotations communales pendant la période qui est indiquée. Elles ne sont pas indiquées, mais elles ont été élevées et elles ont mis un certain nombre de communes de ce territoire en difficulté. Je pense que notre Métropole a été, et c'est normal, à leurs côtés pour passer cette phase difficile.
Après ça, il y a, ce qu'on a appelé, le degré d'intégration. Tout cela est lié à une histoire. Notre territoire a été beaucoup plus long que d'autres territoires dans le phénomène de l'intercommunalisation. C'est simplement avec Jean GERMAIN, que se crée Tours Plus, et puis, on est plus tardivement communauté d'agglomération, communauté urbaine, Métropole, etc. Dans notre tête, pour des raisons historiques, pour des raisons de tempérament, par rapport à d'autres endroits en France, il était un plus long dans ce phénomène de l'intégration. Est-ce que c'est moins bien ? Je n'en sais rien. Ça correspond à ce que nous sommes. Ça correspond au projet que nous voulons porter ensemble. Ça ne me semble pas être le sujet majeur, cette histoire de degré d'intégration. Le sujet majeur me semble être : quelles sont les politiques publiques que nous voulons mettre en œuvre ? J'en vois une au moins que l'on peut citer, qui n'existait pas avant que nous soyons Métropole. Je regarde bien entendu Thierry CHAILLOUX. En 2017, nous avons adopté la compétence enseignement supérieur, formation professionnelle, apprentissage que j'ai eu le plaisir

d'initier, de mettre en œuvre, et ensuite, qui a été poursuivi et approfondi par Thierry CHAILLOUX. Voilà une politique qui n'existait pas avant que nous soyons Métropole, qui mobilise des moyens considérables avec un projet de Cité de formation aux côtés d'autres universités, aux côtés de nos outils de santé, avec notre faculté de médecine qui s'est élargie avec une faculté d'odontologie, etc. Ça me semble plus important que le degré d'intégration.
La question du Métropole, c'est de mener des politiques publiques fortes qui répondent aux attentes des communes et des habitants sur le territoire qui est le sien. C'est ce qui me semble le plus important.
Après ça, il y a le sujet de notre Métropole qui n'investissait peut-être pas assez et qui, maintenant, s'est mise à beaucoup investir. On voit que fin 2004, on avait trois années d'endettement, pour dire les choses simplement, et qu'on a une multiplication des AP. On va regarder cela de près. Je ne veux pas lancer un débat là-dessus ce soir, mais il faudra qu'il ait lieu.
Je pense que notre pays est victime d'une overdose fiscale et toutes celles et ceux qui pensent toujours que le recours supplémentaire à l'impôt est la solution, je ne pense pas que ce soit une bonne solution. Il faudra regarder ça au moment voulu. J'y concours. Lorsque je présente au Président et à notre Métropole, un plan pluriannuel d'investissement dans les parts d'activités de plusieurs de millions d'euros, je sais qu'il y a des besoins. Le plus d'impôt me semble être une solution de facilité qui ne me semble pas la plus pertinente en l'occurrence. Ce sera débattu au moment voulu.
J'accueille ce rapport avec intérêt, reconnaissant du chemin parcouru. Huit ans, ça n'a pas été un long fleuve tranquille, mais c'est un beau fleuve comme celui qui traverse notre belle Métropole. Si le but de ce rapport, c'est nous dire que nous sommes une Métropole non aboutie et toujours en construction, on le savait, on l'accepte. On accepte les axes d'amélioration qui nous sont proposés et que nous mettrons en œuvre. C'est toujours bien qu'un tiers nous le dise, même si la contextualisation est insuffisante dans ce rapport. Un certain nombre de décisions qui ont été prises à un certain nombre de moments correspondent à des événements qui mériteraient d'être rappelés parce que cet éclairage n'est pas neutre et nous y avons tous participé. Si ce rapport est un encouragement à mieux faire, tant mieux. Pour ma part, je l'accepte volontiers et je pense que, quand je mesure le chemin parcouru des huit dernières années, je me dis que les huit prochaines années vont vraiment être intéressantes pour celles et ceux qui vont pouvoir mettre en œuvre la deuxième étape de notre vie métropolitaine.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? C'est bon ? Christian GATARD.

M. Christian GATARD :
Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Quelques mots, à mon tour, pour apporter des compléments à ce qu'a dit Frédéric CHABELLARD et répondre à quelques-unes de vos questions à propos de ce rapport.
C'est vrai que le rapport est, à mon avis… ceux qui cherchaient des choses tout à fait explosives, c'est obligé qu'ils soient déçus parce qu'il n'y a rien comme critique fondamentale dans la gestion de la Métropole, la gestion financière de ces dernières années.
La première chose que je retiens et que je voudrais souligner, c'est que tous les fondamentaux financiers sont bons. Tous les indicateurs de la qualité d'une bonne gestion sont au vert. La Chambre régionale des comptes n'a rien retrouvé à dire à ce sujet-là.
Bien entendu, elle n'en a pas fait des tonnes. Tout ce qui marche et tout ce qui va bien, ce n'est pas son objet, mais elle en a quand même évoqué un certain nombre, il y a quelques pages. L'autofinancement brut n'a cessé de s'améliorer au fil des années. Les maîtrises des dépenses de fonctionnement, à commencer par celles de personnel, ont été excellentes. Elles ont été en hausse beaucoup moins forte que celles de nos recettes et elles ont tenu par rapport à l'inflation. Les plans d'investissement sont très largement autofinancés. La dette est

parfaitement maîtrisée, moins de cinq ans de dette. Tout ça, ce sont des critères qui sont tout à fait positifs et qu'on est loin de retrouver dans un certain nombre de collectivités, je pense à un certain nombre de communes dans lesquelles la Chambre régionale des comptes est venue faire des investigations. Je ne vous parle pas des Départements. Je ne vous parle pas aussi d'un certain nombre d'établissements publics, je ne voudrais pas en citer, mais que ce soient les établissements publics de santé, malheureusement les établissements publics administratifs ou des SDIS. La Chambre régionale des comptes, sur ces aspects-là, et la Cour des comptes trouvent plein de choses à redire. Ce qui n'a pas été le cas pour la Métropole.
Les fondamentaux sont très bons, tous les indicateurs sont positifs. Ça veut dire que les finances de la Métropole ont été tenues ces six dernières années, malgré les crises. Malgré des crises dures que nous avons connues, à commencer par la crise politique de la gouvernance que nous avons connue en début de mandat, la crise sanitaire, la crise énergétique liée à la situation internationale. Malgré les crises, les finances ont été tenues et la Chambre régionale des comptes est bien forcée de le reconnaître, même si, en effet, elle n'a pas écrit 15 pages à ce sujet.

Après, moi aussi, il y a des choses qui m'ont bien fait rire, mais un peu jaune. Je trouve que, en effet, les jugements d'opportunité qui sont portés, mais c'est systématique, que ce soit la Cour des comptes ou la Chambre régionale des comptes, c'est toujours un peu agaçant. Il faut se méfier des discussions sur l'intégration. On a affaire à une gestion très centraliste des choses avec une volonté sous-jacente de poussée à l'intégration, quitte à ce qu'on fasse une croix sur les communes en considérant que les communes, c'est une strate peut-être qu'il faudrait supprimer, que le Département, c'est une strate qu'il faudrait supprimer. Dans l'idéologie parisienne très financière et technocratique, il faudrait peut-être se contenter de maintenir les Intercommunalités, les Régions et l'Europe. C'est une façon de raisonner qui est idéologique et que les contrôleurs ne devraient pas se permettre de dire et de développer dans le rapport. Mais ils ont été aussi formatés à ça, ils le sont encore beaucoup et on le voit très bien au plus haut niveau de l'État.
Quelque chose m'a bien fait rire aussi. Je ne vous parle pas des digues et des ouvrages d'art dont on a hérité. C'est vrai, notre Président l'a bien dit, lorsqu'on reprend des voiries, on s'assure qu'elles sont dans un état de parfait achèvement. Là, on nous a transféré des compétences de digues et d'ouvrages d'art qui étaient quasiment délabrés. Ce qui m'a amusé aussi, c'est une petite réflexion de la Chambre régionale des comptes lorsqu'elle dit : « *Il faut que vous fassiez très attention quand même, il faut que vous soyez extrêmement prudents par rapport à vos recettes parce que, avec les recettes qui proviennent principalement de la TVA, vous n'avez pas beaucoup de visibilité*. » Pour cause, mes chers collègues, si l'État n'avait pas supprimé l'autonomie fiscale aux collectivités, y compris aux Métropoles, on n'aurait pas de compensations sous forme de TVA qui dépendent complètement de la conjoncture économique. Ce ne sont même pas des compensations sous forme de dotations globales de l'État que nous avons, ce qui permettrait d'ailleurs qu'il y ait une certaine fixité. La TVA dépend complètement de la conjoncture économique. Si on n'a aucune visibilité, ce n'est pas de notre fait.
Après, il y a quand même un certain nombre de remarques de la Chambre régionale des comptes dans ce rapport dont il faut qu'on tienne compte. Ça me paraît nécessaire de les souligner.
La première, ce sont les fonds de concours. Dans notre pacte fiscal, qui est toujours en vigueur, on avait inscrit un objectif que tous les fonds de concours qui sont versés aujourd'hui, en fonctionnement aux communes, passent en investissements. L'objectif, ce n'est pas que les communes perdent de l'argent, c'est que les fonds de concours qu'elles mettent aujourd'hui, sur des dépenses de fonctionnement, sur leur école de musique, sur le conservatoire, sur le théâtre, sur le périscolaire, etc. pour abonder l'équilibre budgétaire des services municipaux, c'est que ça passe en investissement. Je pense qu'il faudra se poser la question dès le budget de l'année prochaine parce qu'en effet, on n'est plus dans les clous.

Concernant le fonds de concours des piscines. Au début, on était dans les clous, mais maintenant, on ne l'est plus. Comme on arrive, chaque année, à augmenter très fortement ce fonds de concours des piscines qui sont restées municipales, c'est vrai qu'on finance une partie de l'activité et on n'est plus dans les clous, on finance plus de 50 %. La solution pour le budget 2026, c'est d'envisager que les piscines municipales deviennent, comme les autres, métropolitaines. Cela permettra de mettre toutes les piscines et tous les usagers sur un pied d'égalité. Aujourd'hui, on est dans une situation qui est quand même très discriminante pour les piscines municipales. Je pense que c'est une première réflexion dont il faudra qu'on tienne compte.
Vous n'avez pas, les uns et les autres, évoqué les budgets annexes, alors que la Chambre régionale des comptes a mis le doigt sur des choses qui ne fonctionnent pas bien dans nos budgets annexes, en particulier les difficultés de trésorerie qui sont récurrentes depuis 3-4 ans. Elle a mis le doigt sur un sujet que, personnellement, j'avais pointé également, en lien avec les services, avec le Directeur général et j'ai alerté, bien entendu, à plusieurs reprises, notre Président, sur le fait que lorsqu'on fait des emprunts, parfois, les emprunts vont au-delà de ce qui est nécessaire pour financer les investissements, mais que ça permet aussi de financer un manquement au niveau de la trésorerie. Les solutions existent. Le problème c'est beaucoup la facturation de la redevance assainissement et beaucoup la facturation de la consommation d'eau. Il faut qu'on passe à la mensualisation, il faut qu'on systématise la télérelève et qu'on améliore très fortement notre travail interne en matière de facturation sur ces sujets-là.
Après, il y a des choses qui relèvent vraiment des services métropolitains. Évidemment, la sécurisation des délégations des vice-présidents, c'est aux services métropolitains d'y être extrêmement vigilants pour que notre responsabilité ne puisse pas être engagée, si on signe des documents alors qu'on n'a pas la délégation de signature du Président. Ça relève vraiment des services métropolitains.
Et puis, le deuxième sujet qui relève des services métropolitains, c'est la sécurisation des marchés et des achats ; des choses qui sont d'ailleurs en cours. Dans le précédent rapport de la Chambre régionale des comptes, elle avait déjà pointé ces éléments-là, concernant les marchés et les achats. On était à l'époque dans le dispositif de Cahors, on n'avait pas les moyens de renforcer les effectifs, ce que nous avons fait depuis. Il reste encore des choses à améliorer, mais la recommandation de la Chambre régionale des comptes est mise en œuvre actuellement, depuis 2025, dans les services métropolitains. Bien entendu, le changement ne va pas se faire en un jour.
Après, je voudrais en terminer là-dessus. La Chambre régionale des comptes aurait dû faire de la prospective financière dans son rapport. Elle n'a pas fait de prospective financière. Elle a repris in extenso ce que nous avons écrit, nous, dans le rapport d'orientations budgétaires 2025. Elle ne s'est pas foulée. On aurait pu réclamer, Frédéric CHABELLARD, Pierre Mauhin et moi-même, les droits de nous avoir écrit. On ne peut pas se permettre de le critiquer, vu les auteurs. En effet, nous-mêmes sommes conscients des difficultés et des défis qui nous attendent demain, au vu des grands projets d'investissement que nous avons à financer.
Parmi les solutions, il y en a plusieurs. Il ne faut jamais dire qu'il n'y a pas de solution, qu'on va dans le mur. Les solutions, il y en a et ce sont des choix politiques qui devront être effectués pour que ces grands projets, dont chacun reconnaît qu'ils répondent aux besoins de la population, puissent être financés dans un contexte où, en effet, les finances publiques, d'une façon générale, sont dans des situations très tendues. Il y en a une solution qui est évoquée par la Chambre régionale des comptes, ce sont les plans pluriannuels d'investissement.
Le plan pluriannuel d'investissement, aujourd'hui, on le fait quasiment chaque année, au moment des arbitrages avec le Président. On a réussi à passer un cap depuis 5-6 ans où toutes les opérations d'investissement, maintenant, sont en APCP, en autorisation de programme et en crédits de paiement ; ce qui n'était pas le cas, il y a plus de 10 ans. On était dans une situation encore bien plus compliquée, on ne s'y retrouvait pas. Maintenant, la

quasi-totalité des opérations d'investissement sur une autorisation de programme et en crédits de paiement, ce n'est pas synonyme de PPI.
Un PPI, on programme des investissements, année par année, pour les cinq ans à venir et on annonce une prévision. C'est vrai qu'il y a un côté rigide, mais un PPI, dans les communes des collectivités qui en ont, évidemment, il s'adapte chaque année. Malgré tout, il y a une trame qui est dessinée et présentée dans les instances délibérantes de manière très transparente. Si on veut avoir, demain, une programmation tout à fait soutenable financièrement, ça passera par un PPI.
Après, il y a le levier fiscal. J'en ai souvent parlé ici, je vois très bien quelles sont les réactions de la plupart d'entre vous. Vous vous êtes encore exprimés là-dessus. Ce sont des choix politiques. À titre personnel, comme je l'ai dit à certains d'entre vous, dans ma commune, je ne peux pas dire que j'ai montré que j'étais pour le levier fiscal puisque, avec Didier VALLÉE, qui est ici présent, on est tous les deux élus depuis plus de 25 ans, on n'a quasiment jamais touché au levier fiscal. Après, entre avoir une position dogmatique et avoir une position pragmatique, j'ai plutôt l'impression que tous les élus qui sont ici présents ont plutôt une façon de voir les choses qui est très pragmatique et que chacun des Maires, chacun des adjoints aux finances avance aussi, dans cet état d'esprit, dans la recherche d'un bon compromis. Ce n'est pas à la Chambre régionale des comptes de nous le dicter. Heureusement qu'elle ne se l'est pas permis, qu'elle s'est tenue à reprendre ce qu'on lui avait dit nous-mêmes. Ce sont, en effet, des choix qu'il faudra effectuer à l'avenir parce que les programmes d'investissement qui sont aujourd'hui, dans les APCP, ce sont des programmes que vous défendez tous, les uns après les autres, dans toutes les réunions budgétaires en expliquant qu'ils sont urgents pour un certain nombre d'entre eux, qu'ils répondent aux besoins de la population dans tous les domaines. D'ailleurs, on parle de la Métropole des Maires et que ces programmes d'investissement sont faits pour les communes. Mais non ! Ils sont faits pour les habitants de communes. Les grandes infrastructures, forcément qu'elles se trouvent quelque part et c'est dans les communes. La Métropole, ce n'est pas quelque chose, je dirais, qui est au-dessus des communes, c'est l'ensemble des communes et c'est normal que les investissements de mobilité, d'infrastructures, d'équipements sportifs, d'équipements culturels soient faits dans les communes. Ce n'est pas pour autant que c'est la Métropole des Maires.
On a utilisé cette expression nous-mêmes à une époque. Maintenant, il faut changer nos éléments de langage et le discours. En fait, on travaille pour nos concitoyens et on fait des choix en fonction des besoins de nos concitoyens.
Excusez-moi d'avoir été un petit peu long, Monsieur le Président.

M. Frédéric AUGIS :
Tu es largement excusé. Au contraire, merci beaucoup de ton intervention. Christophe.

M. Christophe DUPIN :
Merci, Monsieur le Président. Par rapport à ce que tu dis, Christian, et par rapport à ce qu'a dit la Cour des comptes concernant les fonds de concours, je m'interroge, je ne comprends pas parce que la Cour des comptes dit : « *Sur les fonds de concours qui sont versés, il faut uniquement les limiter aux dépenses de fonctionnement, d'entretien, de nettoyage des équipements.* » On est bien d'accord. Dans le pacte fiscal et dans ce que tu nous dis, Christian, j'entends que les fonds de concours doivent être uniquement fléchés sur de l'investissement. Pour moi, ce sont deux choses différentes. Alors, je ne sais pas, sur l'aspect jurisprudentiel de l'utilisation des fonds de concours, je comprends que c'est fléchage dépenses de fonctionnement.
Deuxième question que je pose. La Cour des comptes déplore un petit peu qu'on n'ait pas suffisamment intégré dans la réflexion métropolitaine. Elle ne dit rien, elle ne fait pas le lien avec la définition que nous avons à la Métropole, de l'intérêt métropolitain ? Je voulais savoir aussi si cette définition de l'intérêt métropolitain avec l'un des trois critères, ce qu'il en était dans d'autres Métropoles. J'ai l'impression que c'est quand même un sujet, on l'a plusieurs

fois évoqué ensemble. C'est quand même un sujet un petit peu central dans le développement de la Métropole à terme. Merci.

M. Frédéric AUGIS :
Christian GATARD.

M. Christian GATARD :
Pour répondre à la question de Christophe, je vois bien que les histoires de fonds de concours, dans lequel on va devoir mettre un peu d'ordre, ce n'est pas forcément bien compris.
Aujourd'hui, les fonds de concours qui sont affectés, et notamment depuis 3-4 ans, parce que les trois quarts des fonds de concours sont affectés au budget de fonctionnement d'un certain nombre de services municipaux, ça va bien au-delà de la couverture des fluides et des dépenses de maintenance et d'entretien. Ça finance une très grande partie de l'activité, et notamment des personnels qui sont en contact direct avec le public et pas les personnels qui s'occupent du chauffage, du ménage, etc. C'est là où le bât blesse et c'est là où, je pense, il faut qu'on s'y arrête, comme on l'avait prévu d'ailleurs, à l'unanimité lorsqu'on a voté notre pacte fiscal, il y a quelques années.
Après, aucune commune ne va y perdre de l'argent. Au lieu de mettre le fonds de concours sur des dépenses de fonctionnement, elle le mettra en totalité ou presque en totalité sur des dépenses d'investissement.
Je ne dis pas que c'est facile à faire parce que ce n'est pas par hasard que les communes mettent les fonds de concours sur les dépenses de fonctionnement. Le budget s'équilibre d'abord en section de fonctionnement. Le vote d'un budget équilibré, ce sont les dépenses et les recettes de fonctionnement qui doivent être à l'équilibre. Alors que la section d'investissement, on arrive à l'équilibrer avec l'emprunt. C'est pour ça que ce n'est pas facile. Je ne dis pas qu'on va le faire d'un seul coup d'un seul. D'ailleurs, on avait envisagé dans le pacte fiscal une certaine progressivité. Cette question, il faudra se la poser.

M. Frédéric AUGIS :
C'est bon ? Merci beaucoup. Quelques mots pour conclure… Pardon ! Il y avait encore une demande de parole ? Frédéric.

M. Frédéric CHABELLARD :
Excusez-moi, Président. C'était juste pour préciser, par rapport à la question de Monsieur DUPIN, que la CRC n'a pas du tout regardé la définition des critères de ce qu'est l'intérêt métropolitain tel que c'est retenu ici. Ce n'est pas du tout un sujet qu'ils ont regardé.

M. Frédéric AUGIS :
Merci. Bien sûr, je voudrais d'abord saluer les collaborateurs qui ont œuvré pendant 18 mois : Frédéric, Pierre, Hélène et tous les services qui ont été mobilisés parce que ça a été des envois assez réguliers avec la CRC. On voulait également ne pas prendre de retard parce qu'on voulait présenter, avant la fin du mandat, ce rapport. On ne voulait pas du tout qu'il aille sur le prochain mandat, on voulait assumer aussi la gestion qui avait été faite.
Parfois, lorsqu'on lit le rapport, on a du mal à comprendre. Je tiens à remercier la CRC, la Cour régionale des comptes parce que nous avons une audition. On a demandé, au vu du rapport intermédiaire, qu'il y avait vraiment des choses qui nous hérissaient et entre autres, cette non-temporalité. Le Covid, l'Ukraine, enfin tout ça, on ne les retrouvait pas, donc on a voulu avoir cette audition pendant plus de deux heures, avec Frédéric, devant neuf magistrats qui ont écouté avec beaucoup d'attention et qui ont été réceptifs. Je vais les remercier parce que la réécriture d'une grande partie du rapport vient de cet échange qui a vraiment été intelligent, humain et dans lequel on a pu aussi expliquer notre politique et notre vision de la Métropole. En cela, je les remercie grandement.
Sur des dépenses non habilitées, je me permettrai de rappeler qu'on était, à un moment donné, sur le Covid, on n'avait pas toujours tous les élus, tous les collaborateurs et qu'entre

des décisions urgentes, quand c'était la protection de nos collaborateurs, ce n'était peut-être pas la bonne personne qui a signé. On va s'en remettre parce que l'essentiel était de protéger nos collaborateurs qui œuvraient au quotidien pour nos populations. La Métropole ne s'est jamais arrêtée. On a ramassé les ordures ménagères, on a fait tout cela, on a distribué l'eau, on a fait le réseau.
De temps en temps, il y a eu des loupés, mais je pense que les loupés ne sont rien par rapport à ce qu'on a amené comme protection à l'ensemble des 300 et quelques mille habitants.
Les APCP, on se fait taper sur les doigts. Je me souviens de séances, dans l'autre mandat, de samedis matin où on a épluché des lignes de crédit qui avaient été parfois ouvertes pratiquement au début de la Tours Plus et qui n'étaient toujours pas fermées. Parfois même, on avait refait des travaux une deuxième fois alors qu'on n'avait pas fini la première ligne. Peut-être qu'on est critiquables, mais on a quand même du mieux.
Les ouvrages d'art, on en a déjà parlé. La dette grise, j'avoue qu'elle est là. Je ne me sens pas responsable, mais maintenant, je me sens responsable pénalement avec Laurent RAYMOND. On a fait une belle expertise et aujourd'hui, tous les travaux urgents de chez urgent ont été faits. On ne prend jamais aucun risque. L'expertise a été félicitée parce qu'elle est belle. On a récupéré des ouvrages, on ne connaissait rien à nos ouvrages d'art et aujourd'hui, on a l'expertise, on voit le plan pluriannuel de ce qu'on doit faire dans les urgences.
Pareil pour les digues et je salue Philippe CLEMOT, on a eu un lien de travail qui a été fait en cela. Bien sûr qu'il ne regarde jamais les trains qui arrivent à l'heure, il y en a beaucoup, il regarde toujours ce qui ne va pas, mais la Métropole, effectivement, est jeune. Ils auraient pu, en parlant d'intégration, parler du pôle de proximité sud-ouest qui réunit Joué-lès-Tours, Ballan, Druye, Savonnières, Villandry. C'est de l'intégration qui a été faite de façon volontariste des Maires en question.
Également, dire qu'on a un élu dorénavant en charge des marchés publics et des commissions d'appel d'offres qu'il n'y avait pas auparavant. Pour ça aussi, on n'a pas attendu le rapport pour faire évoluer.
Également, sur les fonds de concours, ce sera, dans un pacte du prochain mandat, de regarder comment on fait pour cela. C'est vrai que, Christian l'a très bien dit, la Métropole des Maires, le slogan, c'est surtout la Métropole pour les habitants. Chaque commune, finalement, est respectée, chaque commune a l'aide de la Métropole pour faire vivre son propre territoire et finalement, on a encore un aménagement du territoire des 22 communes, que chacun puisse vivre là où il a envie dans cette Métropole selon son choix. C'est ça qui est important.
Ce que je retiens quand même, c'est que c'est une situation financière solide et reconnue dans le rapport. Ça met en lumière quand même tout le chemin parcouru et les marges de progrès qu'on a su gagner depuis ce mandat de 2020. On finit quand même avec un endettement vraiment… tu demandais, Mélanie, mais nous siégeons à l'association France Urbaine, je pense que tous les Présidents de Métropole signent pour moins de 5 ans de dettes. Tous parce qu'il y a des dettes beaucoup plus importantes. Il y a aussi la capacité d'autofinancement qui est en hausse. Nos investissements sont largement autofinancés et on est passés quand même de 60 millions à 100 millions d'investissements dans ce mandat, donc on a vraiment pris un GAP énorme.
La Chambre salue aussi la mise en place du suivi annuel et détaillé de la masse salariale, merci, Maria, avec cet outil de pilotage, ainsi que nos démarches de prévention des risques et de contrôle de gestion permanent de cette Métropole. Également, malgré qu'on ait intégré beaucoup de choses en très peu de temps, on voit qu'on a été capable parce qu'on a fait : la voirie, gestion des digues, traitement des déchets, développement autour de l'eau, enfin on a démontré notre capacité à prendre en charge des responsabilités majeures, malgré le contexte extérieur qui n'a pas toujours été favorable. Au-delà d'intégrer une compétence, c'est intégrer des collaborateurs et pouvoir faire travailler tout le monde ensemble. Ça, la Cour régionale aussi le montre.
Je voudrais vous dire qu'il y a aussi des démarches qui ont été vues, mais c'est du progrès.

- Clarifier, moderniser notre délégation, c'est en cours.
- Sécuriser les fonds de concours, je le renvoie à un prochain mandat, mais c'est dans moins d'un an, donc on sait que ça va être fait.
- Mieux programmer les achats. C'est une démarche.

On a aussi fait une démarche qui n'est pas… c'est un hôtel métropolitain pour réunir tous nos collaborateurs qui sont aujourd'hui, explosés. C'est vrai qu'ils ne le font pas contre nous, mais chacun aussi travaille dans un bout des deux lions. Cette intégration globale va permettre aussi de travailler tous ensemble et continuer de bâtir une prospective financière consolidée. Elle est là quand même. On voit les grandes orientations. Frédéric CHABELLARD l'a dit tout à l'heure, on part de cinq années, on est montés parce qu'il y a eu des demandes et aujourd'hui, on arrive à la fin du mandat, on est à cinq années pour tout faire. On est sur la bonne voie. C'est aussi aligné avec les attentes de la juridiction financière telle qu'elle nous l'a dit.

Pour moi, le rapport doit nous conforter. Tours Métropole, c'est une institution solide, en ordre de marche et engagée sur une trajectoire permanente de modernisation et de responsabilité. En cela, sincèrement, mes chers collègues, je vous en remercie toutes et tous parce que c'est tous ensemble que nous faisons Métropole pour nos habitants.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport. Merci beaucoup.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_006–FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN 2025 A DIVERSES COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son soutien à la création, à la rénovation et au fonctionnement d'équipements communaux, la Métropole attribue annuellement à ses communes membres un fonds de concours dénommé « Droit Commun ».

Ce fonds de concours est constitué d'une enveloppe de 4,6 M€.

Au regard de la volonté de privilégier le soutien à l'investissement des communes, le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes membres pour 2022-2026 prévoit l'affectation progressive de ce fonds de concours au seul financement de projets d'investissement, selon un système progressif (20% par an) amenant à un versement total en investissement en 2026.

Pour 2025, le montant minimum à affecter à l'investissement aurait dû s'élever à 80%. Toutefois, à titre exceptionnel, comme pour les exercices 2023 et 2024, il est proposé d'ouvrir le droit aux communes de solliciter ce fonds de concours en 2025 à hauteur de 100% en fonctionnement.

Au titre de 2025, le Conseil métropolitain est invité à examiner les demandes de fonds de concours suivantes :

Réalisation d'équipements

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Réfection de la voûte de l'église Saint Venant	125 000,00	-	125 000,00	62 500,00	50,00%
Ballan-Miré	Travaux relatifs à l'éclairage et au poste de relevage	31 000,00	-	31 000,00	15 347,00	49,51%
Commune	**Objet**	**Montant opération HT**	**Subventions sollicitées et autres recettes**	**Reste à charge communes hors subventions**	**FDC sollicité**	**% FDC dans reste à charge commune**
Saint-Cyr-sur-Loire	Acquisitions Foncières : maison située 134 rue Henri Bergson (parcelles BI 147 et BI 148) en vue de réaliser un auditorium pour l'école de musique et maison située 14 rue Henri Bergson (parcelle AP2030) en vue de la requalification urbaine de l'îlot à l'angle du Bd Charles de Gaulle et Bergson	400 000,00	-	400 000,00	200 000,00	50,00%
Saint-Cyr-sur-Loire	Démolition de bâtiments, 2 Bld Charles de Gaulle et 1 Avenue de la République	110 000,00	-	110 000,00	53 950,00	49,05%
Notre Dame d'Oé	Requalification du groupe scolaire Françoise Dolto	4 269 576,00	1 793 835,00	2 475 741,00	691 527 € dont 35 794 € pour ce FDC	27,93% dont 0,01% pour ce FDC
Druye	Frais d'études de l'agence MAES architectes en charge de la maitrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente	33 350,00	-	33 350,00	14 364 €	43,07%

Fonctionnement d'équipements

Commune	Objet	Montant opération TTC	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Fonctionnement et entretien de la Maison de la petite enfance	70 000,00	-	70 000,00	30 150,00	43,07%
Ballan-Miré	Fonctionnement et entretien du Centre Social	50 000,00	-	50 000,00	21 740,00	43,48%
Berthenay	Fonctionnement de la Garderie périscolaire	32 000,00	8 000,00	24 000,00	11 695,00	48,73%
Joué-Lès-Tours	Fonctionnement de l'Ecole de Musique	1 702 037,13	141 350,00	1 560 687,13	566 912,00	36,32%
La Riche	Fonctionnement de La Pléiade	463 603,00	41 000,00	422 603,00	50 000,00	11,83%
La Riche	Fonctionnement de la Médiathèque	422 337,00	3 000,00	419 337,00	59 000,00	14,07%
La Riche	Fonctionnement de l'Ecole de Musique	230 049,00	24 000,00	206 049,00	50 348,00	24,43%
Luynes	Fonctionnement du Pôle Enfance Jeunesse	815 060,00	330 000,00	485 060,00	28 000,00	5,77%
Luynes	Fonctionnement de la structure Multi-accueil Petite enfance	428 020,00	265 488,00	162 532,00	20 000,00	12,31%
Luynes	Fonctionnement du Pôle Culturel	325 993,00	27 140,00	298 853,00	31 680,00	10,60%

Tours	Fonctionnement du Conservatoire F.Poulenc	6 181 000,00	693 000,00	5 488 000,00	1 461 795,00	26,64%
Tours	Fonctionnement du Musée des Beaux-Arts	2 989 000,00	177 000,00	2 812 000,00	687 903,00	24,46%

En application du Code général des collectivités territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

A ce titre, les tableaux précisent le poids du fonds de concours de la Métropole dans le reste à charge de la commune, calculé après prise en compte de tous les financements externes.

L'ensemble des propositions présentées dans les tableaux respecte ainsi l'encadrement légal des fonds de concours.

Par ailleurs, le règlement général des fonds de concours adopté par le Conseil métropolitain du 12 décembre 2022 autorise dans son article 6, les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

A ce titre, le Conseil Métropolitain est invité à examiner les demandes des communes suivantes :

- La commune de Parçay-Meslay qui propose la réorientation de son enveloppe d'un montant de 36 452 €.

- La commune de Savonnières qui propose la réorientation de son enveloppe d'un montant de 48 287 €.

Pour rappel, ce fonds de concours est régi par le règlement général des fonds de concours adopté par le Conseil métropolitain du 12 décembre 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la commune de Ballan-Miré n° 5 du 19 juin 2025,

Vu la délibération de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire n° 2025-03-108A du 24 mars 2025,

Vu la délibération de la commune de Notre Dame d'Oé n° 2025-03-04 du 3 mars 2025,

Vu la délibération de la commune de Druye n° 2025-07-03 du 2 juillet 2025,

Vu la délibération de la commune de Berthenay n° 2025/20 du 13 mai 2025,

Vu la délibération de la commune de Joué-lès-Tours n° 2025-05-23 du 26 mai 2025,

Vu la délibération de la commune de La Riche n° DEL-20250521-DRHF-04 du 21 mai 2025,

Vu la délibération de la commune de Luynes n° 01/04/2025-09 du 1er avril 2025,

Vu la délibération de la commune de Tours n° 25_07_07_031 du 7 juillet 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ACCORDE au titre de l'exercice 2025, les fonds de concours suivants :

Réalisation d'équipements

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Réfection de la voûte de l'église Saint Venant	125 000,00	-	125 000,00	62 500,00	50,00%
Ballan-Miré	Travaux relatifs à l'éclairage et au poste de relevage	31 000,00	-	31 000,00	15 347,00	49,51%
Saint-Cyr-sur-Loire	Acquisitions Foncières : maison située 134 rue Henri Bergson (parcelles BI 147 et BI 148) en vue de réaliser un auditorium pour l'école de musique et maison située 14 rue Henri Bergson (parcelle AP2030) en vue de la requalification urbaine de l'îlot à l'angle du Bd Charles de Gaulle et Bergson	400 000,00	-	400 000,00	200 000,00	50,00%
Saint-Cyr-sur-Loire	Démolition de bâtiments, 2 Bld Charles de Gaulle et 1 Avenue de la République	110 000,00	-	110 000,00	53 950,00	49,05%
Notre Dame d'Oé	Requalification du groupe scolaire Françoise Dolto	4 269 576,00	1 793 835,00	2 475 741,00	691 527 € dont 35 794 € pour ce FDC	27,93% dont 0,01% pour ce FDC
Druye	Frais d'études de l'agence MAES architectes en charge de la maitrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente	33 350,00	-	33 350,00	14 364 €	43,07%

Fonctionnement d'équipements

Commune	Objet	Montant opération TTC	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Fonctionnement et entretien de la Maison de la petite enfance	70 000,00	-	70 000,00	30 150,00	43,07%
Ballan-Miré	Fonctionnement et entretien du Centre Social	50 000,00	-	50 000,00	21 740,00	43,48%
Berthenay	Fonctionnement de la Garderie périscolaire	32 000,00	8 000,00	24 000,00	11 695,00	48,73%
Joué-Lès-Tours	Fonctionnement de l'Ecole de Musique	1 702 037,13	141 350,00	1 560 687,13	566 912,00	36,32%
La Riche	Fonctionnement de La Pléiade	463 603,00	41 000,00	422 603,00	50 000,00	11,83%
La Riche	Fonctionnement de la Médiathèque	422 337,00	3 000,00	419 337,00	59 000,00	14,07%
La Riche	Fonctionnement de l'Ecole de Musique	230 049,00	24 000,00	206 049,00	50 348,00	24,43%
Luynes	Fonctionnement du Pôle Enfance Jeunesse	815 060,00	330 000,00	485 060,00	28 000,00	5,77%
Luynes	Fonctionnement de la structure Multi-accueil Petite enfance	428 020,00	265 488,00	162 532,00	20 000,00	12,31%
Luynes	Fonctionnement du Pôle Culturel	325 993,00	27 140,00	298 853,00	31 680,00	10,60%
Tours	Fonctionnement du Conservatoire F.Poulenc	6 181 000,00	693 000,00	5 488 000,00	1 461 795,00	26,64%
Tours	Fonctionnement du Musée des Beaux-Arts	2 989 000,00	177 000,00	2 812 000,00	687 903,00	24,46%

- ACCORDE au titre de l'exercice 2025 l'affectation des enveloppes des communes de Parçay-Meslay pour un montant de 36 452 € et de Savonnières pour un montant de 48 287 €, à des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- PRECISE que ce fonds de concours est régi par le règlement général des fonds de concours adopté par le Conseil métropolitain du 12 décembre 2022.

M. Frédéric AUGIS :
Christian pour un long monologue.

M. Christian GATARD :
Monsieur le Président, mes chers collègues. Justement, on va évoquer toute une série de fonds de concours, à commencer par le fonds de concours de droit commun d'une enveloppe de 3,6 millions, qui peut, en effet, comme on l'a dit, être mis par les communes, aussi bien pour financer d'équipements en investissements qu'en fonctionnement. Vous avez la liste de toute une série de fonds de concours qui sont demandés par les communes en fonction de leur droit de tirage.

- En réalisation d'équipement :
 - Ballan-Miré
 - Saint-Cyr
 - Notre-Dame d'Oé
 - Druye.
- Pour le fonctionnement :
 - Ballan-Miré
 - Berthenay
 - Joué
 - La Riche
 - Luynes
 - Tours

Vous pouvez voir ce que représentent les fonds de concours, en fonctionnement, dans la colonne « Fonds de concours sollicités » et après, dans la dernière colonne, vous voyez le pourcentage dans le reste à charge de la commune. Vous pouvez voir que ce sont quand même des sommes assez importantes qui couvrent bien plus que les frais de fluide et d'entretien. Voilà pour la première des délibérations.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_007–FINANCES - ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN EXCEPTIONNEL A DIVERSES COMMUNES ET MODIFICATION DE SON RÈGLEMENT.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Afin de soutenir les communes membres de la Métropole dans le portage financier de leurs opérations de fin de mandat 2020-2026, la Métropole a créé une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun 2025 d'un montant de 350 000€ par commune lors du Conseil Métropolitain du 31 mars 2025.

Le présent fonds de concours a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, d'aménagement des espaces et infrastructures publics, de transition écologique et énergétique.

Cette part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun de 2025, étant donné ses conditions de mise en œuvre est régie par un règlement spécifique adopté le 31 mars 2025.

Ainsi, l'opération pour laquelle le fonds de concours est demandé doit concerner uniquement des dépenses d'investissement, ne doit pas avoir débuté avant le 1er juillet 2023 et ne doit pas être achevée au 1er janvier 2025.

Après échange avec plusieurs communes, il apparait nécessaire de modifier la date limite de début des travaux pour permettre à certains projets d'ampleur de bénéficier du fonds de concours. Il est proposé une date de début d'opération ne pouvant pas être antérieure au 1er janvier 2022. La date limite de non achèvement au 1er janvier 2025 est, quant à elle, conservée.

Pour acter cette modification, un avenant au règlement est proposé dans cette délibération.

Par ailleurs, il est rappelé que les dossiers de demande de fonds de concours devront parvenir à la Métropole au plus tard le 1er décembre 2025 et que les communes ont jusqu'au 1er octobre 2026 pour réaliser et justifier leurs dépenses.

S'agissant d'un fonds de concours, le montant attribué ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire.

La commune de **Chanceaux-sur-Choisille** sollicite ce fonds pour la création d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement et d'un relais petite enfance en cœur de bourg rue des Guessières.
Ce nouvel équipement sera installé dans la grange du Prieuré avec une extension au sud et sera à proximité immédiate de l'école et de la future bibliothèque. Il s'accompagnera d'aménagements extérieurs.
Le projet s'inscrit dans une conception bioclimatique et aura recours aux énergies renouvelables.
Il sera construit avec des matériaux biossourcés majoritairement en bois et sera labellisé passiv'haus.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 100% pour ce projet.

La commune de Joué-lès-Tours sollicite ce fonds pour quatre projets :

- la rénovation du centre aquatique Bulle d'O avec la pose d'un adoucisseur d'eau, le remplacement des filtres à sable et du système de désinfection chlore gazeux,
- l'aménagement de structures sportives extérieures en libre accès: city-stade pumptrack, terrain Futsal, 6 modules sportifs dédiés au fitness, street workout et crosstraining,
- des travaux de vidéoprotection,
- l'installation de compteurs divisionnaires dans divers bâtiments et la réfection de l'armoire électrique chauffage au palais des sports Marcel Cerdan.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 100% pour ces projets.

La commune de Notre-Dame-d'Oé sollicite ce fonds pour la requalification du groupe scolaire Dolto.
Il s'agit de la rénovation énergétique du groupe scolaire (isolation thermique, traitement des menuiseries, ventilation, reprise des toitures, installation de panneaux photovoltaïques), de l'installation d'une chaufferie biomasse plaquette bois commune à l'ensemble du groupe scolaire, de l'aménagement et la végétalisation de la cour de récréation et l'installation d'abri-vélos.

Ce projet comprend également l'extension du bâtiment pour implanter une nouvelle cuisine de restauration collective et le réaménagement de la cantine scolaire qui tiendra compte des exigences environnementales et énergétiques (fluides, déchets, bruits).

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 300 000€ pour ce projet.

La commune de Rochecorbon sollicite ce fonds dans le cadre de 4 projets :

- la réhabilitation et la sécurisation de l'ALSH et crèche « la Terrasse »,
- la restauration de la chapelle Saint-Georges,
- l'acquisition d'équipements techniques de cantine scolaire,
- le remplacement de la chaudière de l'école P. Maupas.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 139 835€ pour ces projets.

La commune de Saint-Cyr-sur-Loire sollicite ce fonds pour deux projets :

- l'aménagement intérieur de l'école Périgourd pour 90 000€. Les travaux consistent en un aménagement global de l'espace bibliothèque en redessinant les espaces avec l'installation d'un nouveau mobilier.
- la construction de vestiaires et d'un espace restauration au sein du centre technique municipal pour 80 000€ en privilégiant une construction neuve RE2020, performante, sobre en énergie, et conçue selon une démarche environnementale exigeante. Ce bâtiment en rez-de-chaussée accueillera également, sur un côté, un auvent permettant de recharger 7 véhicules électriques. Il est également prévu sur la toiture la pause de panneaux photovoltaïques de manière à couvrir une partie des besoins électriques notamment ceux de la production ECS.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 170 000€ pour ces deux projets.

La commune de Tours sollicite ce fonds pour la création d'un skate-park à Tours sud pour un montant de 193 600€.
Le programme prévoit la construction d'un Skate-park moderne en béton coulé, de 1200 m² environ offrant une succession de plateaux reliés entre eux par des plans inclinés, des escaliers, des massifs de béton et des courbes pouvant être ultérieurement couvert sur 300 m² environ d'un abri préfabriqué pour permettre la pratique en toute saison. L'emploi de béton à faible impact environnemental est privilégié. L'accueil des utilisateurs et des spectateurs sera intégré aux aménagements.

La commune de Tours sollicite également ce fonds pour le passage au réemploi dans le cadre de la construction de la nouvelle cuisine centrale.
Le projet repose sur l'abandon des contenants à usage unique (aluminium et plastique) au profit de contenants réutilisables en inox. Cette mesure permettra d'éviter chaque année près de 20 tonnes de déchets. Le fonds de concours s'élèvera à 156 400€.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 350 000€, sera utilisé à hauteur de 100% pour ces deux projets.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous:

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Création ALSH et RPE	5 526 746	1 793 835	3 732 911	714 642€ dont 350 000€ au titre de ce fonds	19% dont 9% au titre de ce fonds

Notre -Dame-d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 300 000€ au titre de ce fonds	24% dont 10% au titre de ce fonds
Joué les Tours	Rénovation des Centres aquatiques Bulle d'O et Alouette	111 944	0	111 944	55 972	50%
Joué les Tours	Créations structures sportives et aménagement abords : aménagement terrain multisports, pumptrack modulaire, aires de fitness, aménagement terrain futsal	427 240	85 016	342 224	171 112	50%
Joué les Tours	Sécurisation et optimisation réseaux électriques : installation compteurs divisionnaires dans diverses structures et réfection armoire électrique du gymnase Marcel CERDAN	37 500	0	37 500	18 750	50%
Joué les Tours	Travaux Vidéoprotection (génie civil, réseaux, antenne)	208 334	0	208 334	104 166	50%
Rochecorbon	Réhabilitation et sécurisation La Terrasse	513 355	323 266	190 089	20 089	11%
Rochecorbon	Restauration de la chapelle Saint-Georges	168 543	4 500	164 043	82 021	50%
Rochecorbon	Acquisition d'équipements techniques de cantine scolaire	34 450	0	34 450	17 225	50%
Rochecorbon	Remplacement de la chaudière de l'école P. MAUPAS	41 000	0	41 000	20 500	50%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 80 000€ au titre de ce fonds	48% dont 8% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Aménagements intérieurs école Périgourd	200 000	0	200 000	90 000	45%
Tours	Création d'un skate park à Tours Sud	484 000	96 800	387 200	193 600	50%
Tours	Passage au réemploi dans le cadre de la nouvelle cuisine centrale de Tours	530 604	177 610	352 994	156 400	44%

Le règlement ouvre également la faculté à l'ensemble des communes de réorienter toute ou partie de l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Les communes de Rochecorbon pour 210 165€, Saint-Cyr-sur-Loire pour 180 000€, de Savonnières pour 300 000€, de Saint-Etienne-de-Chigny pour 53 000€ proposent de réorienter une partie de ce fonds vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Les communes de Berthenay, Saint-Avertin, Saint-Genouph proposent la réorientation de la totalité de leur droit de tirage de 350 000€ vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 31 mars 2025 de Tours Métropole Val de Loire relative à la création et fonds de concours de droit commun exceptionnel et son règlement,

Vu la délibération n° 2025/28 du 24 juin 2025 de la commune de Berthenay,

Vu la délibération n°2025-30 du 3 juin 2025 de la commune de Chanceaux-sur-Choisille et le dossier déposé,

Vu la délibération n°2025-07-32 du 7 juillet 2025 de la commune de Joué-lès-Tours et le dossier déposé,

Vu la délibération n°2025-03-04 du 3 mars 2025 de la commune de Notre-Dame-d'Oé et le dossier déposé,

Vu la délibération n° 2025-32 du 30 avril 2025 de la commune de Rochecorbon et les dossiers déposés,

Vu la délibération n°2025/24 du 14 mai 2025 de la commune de Saint-Avertin,

Vu la délibération n°2025-04-102 du 3 juillet 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu les délibérations n°2025-06-102 du 3 juillet 2025 et n°202-04-102 du 5 mai 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et les dossiers déposés,

Vu la délibération de la commune du 24 avril 2025 de Saint-Etienne-de-Chigny,

Vu la délibération n°2025-17 du 22 mai 2025 de la commune de Saint-Genouph,

Vu la délibération n°2025 DEL25 du 22 mai 2025 de la commune de Savonnières,

Vu la délibération n° 25_07_07_028 du 7 juillet 2025 de la commune de Tours et les dossiers déposés,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- APPROUVE la modification de l'article 4 du règlement du fonds de concours de droit commun exceptionnel,

La phase « Dans tous les cas, l'opération ne doit pas avoir débuté **avant le 1er juillet 2023** et ne doit pas être achevée au 1er janvier 2025. »

est remplacée par :

« Dans tous les cas, l'opération ne doit pas avoir débuté **avant le 1er janvier 2022** et ne doit pas être achevée au 1er janvier 2025. »

Le règlement dans sa version modifiée est joint en annexe.

- ACCORDE un fonds de concours aux communes de Chanceaux-sur-Choisille, de Joué-lès-Tours, Notre-Dame-d'Oé, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours selon le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Création ALSH et RPE	5 526 746	1 793 835	3 732 911	714 642€ dont 350 000€ au titre de ce fonds	19% dont 9% au titre de ce fonds
Notre -Dame-d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 300 000€ au titre de ce fonds	24% dont 10% au titre de ce fonds
Joué les Tours	Rénovation des Centres aquatiques Bulle d'O et Alouette	111 944	0	111 944	55 972	50%
Joué les Tours	Créations structures sportives et aménagement abords : aménagement terrain multisports, pumptrack modulaire, aires de fitness, aménagement terrain futsal	427 240	85 016	342 224	171 112	50%
Joué les Tours	Sécurisation et optimisation réseaux électriques : installation compteurs divisionnaires dans diverses structures et réfection armoire électrique du gymnase Marcel CERDAN	37 500	0	37 500	18 750	50%
Joué les Tours	Travaux Vidéoprotection (génie civil, réseaux, antenne)	208 334	0	208 334	104 166	50%
Rochecorbon	Réhabilitation et sécurisation La Terrasse	513 355	323 266	190 089	20 089	11%
Rochecorbon	Restauration de la chapelle Saint-Georges	168 543	4 500	164 043	82 021	50%
Rochecorbon	Acquisition d'équipements techniques de cantine scolaire	34 450	0	34 450	17 225	50%
Rochecorbon	Remplacement de la chaudière de l'école P. MAUPAS	41 000	0	41 000	20 500	50%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 80 000€ au titre de ce fonds	48% dont 8% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Aménagements intérieurs école Périgourd	200 000	0	200 000	90 000	45%
Tours	Création d'un skate park à Tours Sud	484 000	96 800	387 200	193 600	50%
Tours	Passage au réemploi dans le cadre de la nouvelle cuisine centrale de Tours	530 604	177 610	352 994	156 400	44%

- AUTORISE la réorientation des fonds de concours des communes de Berthenay pour 350 000€, Rochecorbon pour 210 165€, de Saint-Avertin pour 350 000€, de Saint-Cyr-sur-Loire pour 180 000€, de Saint-Etienne-de-Chigny pour 53 000€, de Saint-Genouph pour 350 000€, et de Savonnières pour 300 000€, qui leur sont allouées vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- DIT QUE le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excèdera pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par la commune :

- PRECISE que les demandes de versement de ce fonds devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fond approuvé par le Conseil métropolitain.

M. Frédéric AUGIS :
Toujours Christian.

M. Christian GATARD :
La deuxième, c'est le fonds de concours exceptionnel que nous avons créé, cette année 2025, de 350 000 euros par commune. C'est de l'investissement. Vous avez la liste des communes qui ont fait état d'une affectation :

- Chanceaux
- Notre-Dame-d'Oé
- Joué
- Rochecorbon
- Saint-Cyr
- Tours.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_008–FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LA MÉTROPOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES MUNICIPALES - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Depuis l'exercice 2015, Tours Métropole Val de Loire accompagne financièrement les communes du territoire exploitant une piscine communale au titre des charges de fonctionnement de cet équipement.

Pour l'exercice 2025, ce fonds de concours a été fixé à 170 000 € par piscine communale (pour rappel, il était de 155 000 € en 2024) et concerne les piscines suivantes :

- piscine communale de Chambray-lès-Tours,
- piscine de l'Alouette de Joué-lès-Tours,

- piscine Bulle d'O de Joué-lès-Tours,
- piscine de la Plage de Saint-Avertin,
- piscine E.Watel de Saint-Cyr-sur-Loire,
- piscine Bozon de Tours,
- piscine des Tourettes de Tours.

Ce fonds de concours est régi par un règlement général des fonds de concours fixé par une délibération du 12 décembre 2022 avec une entrée en vigueur à compter de l'exercice 2023.

Le règlement stipule dans son article 4 – Modalités d'attribution des fonds de concours : « si le coût réel est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées. »

Il stipule également dans son article 5.1.2 – Financement du fonctionnement d'un équipement : « le solde au prorata des dépenses réellement effectuées, sur présentation d'un tableau récapitulatif complet des dépenses toutes taxes comprises signé par l'ordonnateur et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la commune, étant précisé que la participation de la Métropole ne pourra excéder celle de la commune. »

Or ce fonds de concours a été créé en 2015 avec la volonté d'allouer un montant forfaitaire aux communes supportant le coût de fonctionnement d'une piscine. Le nouveau règlement ne permet donc pas de répondre à cette volonté.

De ce fait, par exception au règlement en vigueur, il est proposé que le fonds de concours Piscines soit un forfait dont le montant total ne pourra néanmoins pas excéder 50% de la part du financement assurée, hors subventions par la commune afin de respecter le Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement général des fonds de concours adopté par le Conseil Métropolitain du 12 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2025/03/11A du 27 mars 2025 de la commune de Chambray-lès-Tours,

Vu la délibération n° 2025-03-39 du 24 mars 2025 de la commune de Joué-lès-Tours,

Vu la délibération n° 2025/23 du 26 mars 2025 de la commune de Saint-Avertin,

Vu la délibération n° 2025-05-103 du 2 juin 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu la délibération n° 25_07_07_029 du 7 juillet 2025 de la commune de Tours,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ACCORDE pour l'exercice 2025, les fonds de concours suivants au titre du fonctionnement des piscines municipales :

Commune	Objet du Fonds de concours	Dépenses	Recettes	Charges nettes Commune	Montant FDC	% FDC par rapport au solde des charges nettes de la Commune
		Montant dépenses TTC	Montant recettes TTC			
Chambray Les Tours	Fonctionnement de la piscine	630 000	119 000	511 000	170 000	33,27%
Joué Lès Tours	Fonctionnement Piscine Alouette	351 801	0	351 801	170 000	48,32%
	Fonctionnement Bulle d'O	2 110 771	864 040	1 246 731	170 000	13,64%
Saint Avertin	Fonctionnement de la piscine "La plage"	580 000	140 000	440 000	170 000	38,64%
Saint Cyr sur Loire	Fonctionnement piscine E.VATEL	365 000	0	365 000	170 000	46,58%
Tours	Fonctionnement de la piscine Bozon	1 274 500	285 800	988 700	170 000	17,19%
	Fonctionnement de la piscine des Tourettes	429 000	54 700	374 300	170 000	45,42%

- PRECISE que ce fonds de concours est régi par le règlement général des fonds de concours en faveur des communes membres adopté par le Conseil métropolitain du 12 décembre 2022 ;

- DIT QUE par exception au règlement du 12 décembre 2022, le fonds de concours Piscines est un forfait dont le montant total ne pourra néanmoins pas excéder 50% de la part du financement assurée, hors subventions par la commune afin de respecter le Code général des collectivités territoriales.

M. Christian GATARD :
Ensuite, c'est le fonds de concours pour les piscines municipales. Les piscines municipales qui ne sont pas métropolitaines, c'est :

- Chambray-lès-Tours
- Joué-lès-Tours où il y a deux piscines
- Saint-Avertin
- Saint-Cyr
- Deux piscines à Tours.

Nous sommes arrivés en 2025 à un fonds de concours par commune de 170 000 euros par piscine.
Vous avez là aussi ce que représente ce fonds de concours dans le pourcentage des dépenses de fonctionnement desdites piscines et vous voyez que l'on arrive quand même à des 48 %, des 45 %, des 46 %. Ça finance bien plus que les fluides et les dépenses d'entretien, ça finance le personnel des piscines. C'est pour ça qu'on a évoqué le sujet tout à l'heure. Voilà Monsieur le Président.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_009–FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE TOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GRAND THÉÂTRE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Grand Théâtre de Tours, bâtiment du XVIIIème siècle classé aux Monuments Historiques est un lieu emblématique et un équipement d'exception du territoire métropolitain dont 40% des spectateurs sont tourangeaux et 65% habitent le territoire métropolitain.

Le Conseil Métropolitain est invité à examiner la demande de fonds de concours de la commune de Tours d'un montant de 200 000€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement du Grand Théâtre.

Commune	Objet	Montant dépenses TTC	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Tours	Fonctionnement Grand Théâtre	6 777 000€	3 067 100€	3 709 900€	200 000€	5,4%

Le tableau précise le poids du fonds de concours de la Métropole dans le reste à charge de la commune, calculé après prise en compte de tous les financements externes. La proposition présentée dans le tableau respecte ainsi l'encadrement légal des fonds de concours.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement général des fonds de concours en faveur des communes membres adopté par le Conseil Métropolitain du 12 décembre 2022,

Vu la délibération n°25_07_07_031 du 7 juillet 2025 de la commune de Tours,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ACCORDE au titre de l'exercice 2025, le fonds de concours suivant :

Commune	Objet	Montant dépenses TTC	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Tours	Fonctionnement Grand Théâtre	6 777 000€	3 067 100€	3 709 900€	200 000€	5,4%

- DIT QUE le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excèdent pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par la commune ;

- PRECISE que les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fonds approuvé par le Conseil métropolitain.

M. Christian GATARD :
Au budget 2025, nous avons voté un fonds de concours exceptionnel pour la commune de Tours, concernant le fonctionnement du Grand Théâtre, de 200 000 euros. Ça représente une part très faible du budget de fonctionnement du Grand Théâtre parce que c'est 5,4 %.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? L'unanimité, c'est important pour le Grand Théâtre.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_010–FINANCES - ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE 3 500 HABITANTS ET MOINS - COMMUNES DE PARCAY-MESLAY, SAVONNIERES ET SAINT-GENOUPH.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes membres adopté le 28 mars 2022 prévoit la création d'un nouveau dispositif de fonds de concours, dénommé « fonds de soutien aux projets des communes de 3.500 habitants et moins membres de la Métropole ».

La création de ce dispositif spécifique vise à :
- renforcer la capacité d'investissement peu élevée de ces communes,
- ou contribuer à la réalisation de travaux supplémentaires par la Métropole sur ces territoires communaux.

Un règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage maximum de 50 000€ pour la période 2022-2026.

Par dérogation et conformément au pacte fiscal et financier, le règlement dans son article 2iV, autorise les communes bénéficiaires de ce fonds à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Les communes de Parçay-Meslay et Savonnières proposent la réorientation de la totalité de leur enveloppe (50 000€) et la commune de Saint-Genouph de son solde qui s'élève à 20 946€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 23 mai 2022 et du 27 juin 2022 portant sur la création et les règles du fonds de soutien aux projets des communes de 3 500 habitants et moins,

Vu la délibération n°2025/-25 du 22 mai 2025 de la commune de Parçay-Meslay,

Vu la délibération n° 2025_DEL027du 22 mai 2025 de la commune de Savonnières,

Vu la délibération n°2025-24 du 1er juillet 2025 de la commune de Saint-Genouph,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- AUTORISE la réorientation de l'enveloppe de 50 000€ des communes de Parçay-Meslay et Savonnières et un montant de 20 946€ de la commune de Saint-Genouph vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

M. Christian GATARD :
Ensuite, comme vous le savez, on a aussi des fonds de concours de soutien aux communes de 3 500 habitants et moins. Ce sont Parçay-Meslay, Savonnières et Saint-Genouph qui demandent qu'on mette leur droit de tirage sur l'enveloppe 2, puisqu'on a décidé de la possibilité d'une fongibilité des enveloppes de ces fonds de concours avec l'enveloppe 2.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_011–FINANCES - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES : ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE BALLAN-MIRE, BERTHENAY, JOUE-LÈS-TOURS, METTRAY, NOTRE-DAME-D'OE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET SAINT-PIERRE-DES-CORPS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain a approuvé le 27 mai 2021 les termes du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2021-2027. Celui-ci constitue le cadre financier de l'intervention de la région Centre-Val de Loire sur le territoire métropolitain, par un soutien financier aux projets portés par la Métropole et par la ville de Tours.

Ce nouveau contrat se fonde sur une stratégie différente du précédent, en concentrant les interventions de la région sur des projets très structurants et contribuant particulièrement aux transitions écologiques et énergétiques.

De ce fait, à l'exception de la ville de Tours, signataire du contrat, le nouveau CRST ne comprend pas de volet communal. Or la constitution de la Métropole repose sur un esprit de solidarité et une importance particulière aux projets de proximité développés par les communes.

C'est pourquoi, de manière à ce qu'elles ne soient pas pénalisées, un nouveau dispositif de fonds de concours a été créé pour la période 2021-2026, dénommé « fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole » d'un montant de 10 898 698€ (délibérations du 6 septembre 2021 et du 23 mai 2022).

Le règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles, qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage.

S'agissant d'un fonds de concours, le montant attribué ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire.

Les modalités de versement sont définies de manière à faciliter la gestion financière des projets. En particulier, les communes de moins de 3500 habitants pourront bénéficier d'avances.

La commune de Ballan-Miré sollicite ce fonds à hauteur de 257 533€ pour l'extension et la réhabilitation de la MJC dont les locaux devenus trop exigus ne permettent pas l'accueil sur un même site de toutes les activités.
La partie construction permettra la création de 3 salles d'une surface totale de 250m², de vestiaires, de sanitaires, d'une salle de réunion et de locaux techniques pour abriter les installations de géothermie et un couloir bioclimatique.
La réhabilitation sera réalisée afin de réduire les consommations d'énergie et permettra de disposer d'un accueil rénové, de bureaux pour le personnel, d'une salle pour les activités et d'une cuisine pour des ateliers

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 qui s'élevait à 582.533€ sera utilisé à hauteur de 100% avec ce projet.

La commune de Berthenay sollicite ce fonds pour l'aménagement d'un poste de travail (équipements informatiques, numériques et mobilier) ainsi que pour la rénovation du coin cuisine et des sanitaires de la mairie.

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 53 072€.
La commune le sollicite à hauteur de 5 393€ et un solde de 18 429€ reste à mobiliser.

La commune de Joué-lès-Tours sollicite ce fonds pour 4 projets :

- la rénovation de plusieurs structures scolaires et périscolaires (201.407€) avec :
 - l'installation d'un modulaire et le remplacement d'un portail dans l'école Maisons Neuves,
 - la reprise du mur et chainage de l'école de la Blotterie,
 - la réfection des sols des sanitaires et/ou de salles de classe de des écoles Blotterie, Mignonne, Morier),
 - l'installation de cloisons dans les sanitaires de l'école Marie Curie,

 - des travaux de sécurisation suite à un rapport de la PMI (Crèche Zébulon, Halte-garderie Capucine, Multi-accueil A petits pas et CLSH Vallée Violette),
 - la rénovation de la Médiathèque avec le remplacement des faux-plafonds, la reprise de béton en façade et la rénovation de la salle « Heures des contes » (57 500€),
 - le remplacement du bac à graisse et le renouvellement du matériel de cuisson et de conservation de la cuisine centrale (55 677€),
 - la rénovation des aires de jeux du quartier de la Rabière (18 750€).

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 2.553.956€. La commune le sollicite à hauteur de 333 333€ et un solde de 1.553.956€ reste à mobiliser.

La commune de Mettray, suite à l'abandon du projet, demande l'annulation du fonds de concours relatif de l'aménagement du parc de la vallée d'un montant de 16 076€ et propose d'ajouter cette somme sur le projet de remplacement de la chaufferie de la Mairie/Maison de la citoyenneté qui a déjà bénéficié de ce fonds à hauteur 33 000€ en 2024 dont le cout a fortement augmenté.

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 153 762€.
Avec cet abondement de16 076€, la commune aura sollicité la totalité de son droit de tirage.

La commune de Notre-Dame-d'Oé sollicite ce fonds pour la requalification du groupe scolaire Dolto.
Il s'agit de la rénovation énergétique du groupe scolaire (isolation thermique, traitement des menuiseries, ventilation, reprise des toitures, installation de panneaux photovoltaïques), de l'installation d'une chaufferie biomasse plaquette bois commune à l'ensemble du groupe scolaire, de l'aménagement et la végétalisation de la cour de récréation et l'installation d'abri-vélos.
Ce projet comprend également l'extension du bâtiment pour implanter une nouvelle cuisine de restauration collective et le réaménagement de la cantine scolaire qui tiendra compte des exigences environnementales et énergétiques (fluides, déchets, bruits).

Le droit à tirage de la commune au titre de ce fonds s'élève à 285 148€ et sera utilisé à hauteur de 100%.

La commune de Saint-Cyr-sur-Loire demande l'annulation de deux projets délibérés le 30 septembre 2024 relatifs à l'installation d'ombrières sur le complexe G. DRUT (phase1) et l'extension du CTM avec la construction de vestiaires et d'un espace de restauration pour 90 agents (phase1) pour 50 000€ chacun.
Deux nouvelles demandes sont déposées pour les mêmes projets pour des montants respectifs de 100 000€ et 140 000€ sur la base d'un financement global et non phasé comme initialement.

La commune sollicite également ce fonds pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée de plusieurs de ces bâtiments (Groupe scolaire Montjoie, Groupe scolaire Engerand, la maison de quartier, espace Jacques Chirac, l'Escale).
L'objectif est d'installer une solution d'hypervision afin de piloter les installations de GTC GTB de la Ville à distance.

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 1 153 948€. La commune le sollicite pour son solde soit 180 000€.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Extension et réhabilitation MJC	2 492 800	850 000	1 642 800	257 533	16%
Berthenay	Aménagement poste de travail	5 729	0	5 729	2 864	50%
Berthenay	Rénovation du coin cuisine et des sanitaires de la mairie	5 059	0	5 059	2 529	50%
Joué-les-Tours	Rénovation de plusieurs structures scolaires et périscolaires (Groupes scolaires Blotterie, Maisons Neuves, Marie Curie, Mignonne et Morier, Crèche Zébulon, Halte-garderie Capucine, Multi-accueil A petits pas et CLSH Vallée Violette)	402 814	0	402 814	201 407	50%
Joué-les-Tours	Rénovation de la Médiathèque avec le remplacement des faux-plafonds, la reprise d'éclats de béton en façade et la rénovation de la salle « Heures des contes	115 000	0	115 000	57 500	50%
Joué-les-Tours	Remplacement du bac à graisse et renouvellement du matériel de cuisson et de conservation de la cuisine centrale	111 354	0	111 354	55 677	50%
Joué-les-Tours	Rénovation des aires de jeux du quartier de la Rabière	37 500	0	37 500	18 750	50%
Mettray	Remplacement chaufferie Mairie/Maison de la citoyenneté	100 000	0	100 000	49 076€ dont 16 076€ au titre de ce fonds en 2025	49% dont16% au titre de ce fonds en 2025
Notre Dame d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 285 148€ au titre de ce fonds	24,4% dont 10% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 140 000€ au titre de ce fonds	48% dont 13% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Installation ombrières	400 000	96 250	303 750	140 000€ dont 100 000€ au titre de ce fonds	46% dont 33% au titre de ce fonds

Saint-Cyr-sur-Loire	Gestion Technique Centralisée (Groupe scolaire Montjoie, Groupe scolaire Engerand, la maison de quartier, espace Jacques Chirac, l'Escale)	90 000	0	90 000	40 000	44%

Par ailleurs, le règlement du fonds, autorise les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Un avenant du 24 février 2025 à ce règlement vient étendre à toutes les communes cette faculté de réorientation.

La commune de Saint-Pierre-des-Corps sollicite la réorientation de ce fonds pour 783 980€ pour la totalité de son droit de tirage vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

La commune de Joué-lès-Tours sollicite également la réorientation de ce fonds pour 666 667€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 relative à la création d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole,

Vu le règlement du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole adopté par délibération du 6 septembre 2021, modifié par délibération du 23 mai 2022 et du 24 février 2025,

Vu la délibération n°6 du 19 juin 2025 de la commune de Ballan-Miré et le dossier déposé,

Vu les délibérations n° 2025/21 du 13 mai 2025 et n°2025/29 du 24 juin 2025 de la commune de Berthenay et les dossiers déposés,

Vu la délibération n°2025-07-31 du 7 juillet 2025 de la commune de Joué-lès-Tours et le dossier déposé,

Vu la délibération n°057-2024-09-26 du 26 septembre 2024 de la commune de Mettray,

Vu la délibération n°C_24_12_09_005 de Tours Métropole Val de Loire du 24 décembre 2024,

Vu la délibération n°027-2025-04-22 du 22 avril 2025 de la commune de Mettray et le dossier déposé,

Vu la délibération n°2025-03-04 du 3 mars 2025 de la commune de Notre Dame d'Oé et le dossier déposé,

Vu la délibération n°2024-05-103 du 10 juillet 2024 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu la délibération n°C_24_09_30_021 de Tours Métropole Val de Loire du 30 septembre 2024,

Vu les délibérations n° 2025-04-101 du 5 mai 2025 et n°2025-06-102 du 3 juillet 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et les dossiers déposés,

Vu la délibération n°2025 05-21-13 du 21 mai 2025 de la commune de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ANNULE le fonds de concours octroyé par délibération du 24 décembre 2024 à la commune de Mettray relatif à l'aménagement du parc de la Vallée d'un montant de 16 076€ ;

- ANNULE les deux fonds de concours octroyés par délibération du 30 septembre 2024 à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire relatifs à l'installation d'ombrières sur le complexe G. DRUT (phase1) et l'extension du CTM avec la construction de vestiaires et d'un espace de restauration pour 90 agents (phase1) pour 50 000€ chacun ;

- ACCORDE un fonds de concours au titre du Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole aux communes de Ballan-Miré, Berthenay, Joué-lès-Tours, Mettray, Notre-Dame-d'Oé et Saint-Cyr-sur-Loire suivant le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Ballan-Miré	Extension et réhabilitation MJC	2 492 800	850 000	1 642 800	257 533	16%
Berthenay	Aménagement poste de travail	5 729	0	5 729	2 864	50%
Berthenay	Rénovation du coin cuisine et des sanitaires de la mairie	5 059	0	5 059	2 529	50%
Joué-les-Tours	Rénovation de plusieurs structures scolaires et périscolaires (Groupes scolaires Blotterie, Maisons Neuves, Marie Curie, Mignonne et Morier, Crèche Zébulon, Halte-garderie Capucine, Multi-accueil A petits pas et CLSH Vallée Violette)	402 814	0	402 814	201 407	50%
Joué-les-Tours	Rénovation de la Médiathèque avec le remplacement des faux-plafonds, la reprise d'éclats de béton en façade et la rénovation de la salle « Heures des contes	115 000	0	115 000	57 500	50%

Joué-les-Tours	Remplacement du bac à graisse et renouvellement du matériel de cuisson et de conservation de la cuisine centrale	111 354	0	111 354	55 677	50%
Joué-les-Tours	Rénovation des aires de jeux du quartier de la Rabière	37 500	0	37 500	18 750	50%
Mettray	Remplacement chaufferie Mairie/Maison de la citoyenneté	100 000	0	100 000	49 076€ dont 16 076€ au tite de ce fonds en 2025	49% dont16% au titre de ce fonds en 2025
Notre Dame d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 285 148€ au titre de ce fonds	24,4% dont 10% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 140 000€ au titre de ce fonds	48% dont 13% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Installation ombrières	400 000	96 250	303 750	140 000€ dont 100 000€ au titre de ce fonds	46% dont 33% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Gestion Technique Centralisée (Groupe scolaire Montjoie, Groupe scolaire Engerand, la maison de quartier, espace Jacques Chirac, l'Escale)	90 000	0	90 000	40 000	44%

- AUTORISE la réorientation de l'enveloppe de la commune de Saint-Pierre-des-Corps pour 783.980€ et de la commune de Joué-lès-Tours pour 666.667€ vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- DIT QUE le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excède pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par les communes ;

- PRECISE que les demandes de versement de ce fonds devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fond approuvé par le Conseil métropolitain.

M. Christian GATARD :
C'est le fonds de concours, un des plus anciens puisque c'est le fonds de concours qui s'est substitué au contrat régional de solidarité territoriale. C'est nous-mêmes qui, maintenant, avons créé une enveloppe de 10 898 000 euros qui est répartie entre les communes, pour de l'investissement.
On arrive bientôt à terme, mais il y a encore des communes qui nous ont envoyé des demandes. Je dirai même qu'il y en a pas mal, la liste est longue. Ça concerne :

- Ballan-Miré
- Berthenay
- Joué
- Mettray
- Notre-Dame-d'Oé

- Saint-Cyr
- Saint-Pierre.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l’unanimité.

C_25_09_29_012–FINANCES - ATTRIBUTION DU FONDS VERT 2 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS, CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, JOUE-LÈS-TOURS, NOTRE DAME D'OE, SAINT-AVERTIN ET SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2050 en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5° C en 2100.

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, le Conseil métropolitain a approuvé le 25 mars 2024 un nouveau dispositif de fonds de concours exceptionnel au titre des exercices 2024-2025 dénommé « Fonds Vert 2 Tours Métropole Val de Loire » abondé à hauteur de 5 millions d'euros.

Afin d'en renforcer sa lisibilité et sa cohérence, ce dispositif intègre les fonds de concours Transition Ecologique et Transition Energétique qui ont donc vocation à être supprimés.

Ce fonds de concours vise à accompagner financièrement les communes membres pour tous projets contribuant à la réalisation de projets communaux qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de s'adapter aux impacts du réchauffement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et la résilience du territoire.

Au-delà de leurs impacts environnementaux, ces projets ont également vocation à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des habitants de la Métropole.

L'attribution du fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement ; les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

La **commune de Chambray-lès-Tours** sollicite ce fonds pour trois projets :

1- La modernisation de la chaufferie du local de la Poste

L'ancienne chaudière au gaz sera remplacée par une chaudière à haute performance énergétique avec des optimiseurs de relance sur le système de chauffage. Ce renouvellement apportera une économie de consommation de 30%.

2- L'aménagement parc Bois Cormier

Il s'agit de promouvoir la biodiversité, de combattre le phénomène d'ilots de chaleur et d'adapter les choix végétaux et d'aménagement au changement climatique tout en en repensant les espaces de convivialité et d'accessibilité aux PMR.

3- Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée dans les locaux municipaux

L'objectif est de moderniser les installations techniques de chauffage-ventilation-climatisation-régulation en en regroupant la gestion en une supervision unique et centralisée.

Le droit à tirage de la commune au titre de ce fonds s'élève à 195.327€. La commune le sollicite à hauteur de 100% pour ces trois projets.

La **commune de Joué-lès-Tours**, suite à des aléas techniques et conjoncturels rencontrés par les services municipaux lors de la mise en place de plusieurs projets, demande la possibilité d'en revoir certains et d'affiner les plans de financements. Pour cela, il convient d'annuler les projets suivants :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Joué-lès-Tours	Continuité de la campagne de relamping bâtiments municipaux	291 667	-	291 667	145 833,0	50%
Joué-lès-Tours	Réfection et isolation toits terrasses et étanchéité du groupe scolaire de la Vallée Violette	70 833	-	70 833	35 416,5	50%
Joué-lès-Tours	Changement chaudière groupe scolaire Maisons neuves	29 167	-	29 167	14 583,5	50%
Joué-lès-Tours	Changement radiateurs par des dispositifs moins énergivores Groupe scolaire la Mignonne	98 333	-	98 333	49 166,5	50%
Joué-lès-Tours	Remplacement des menuiseries extérieures CCAS	50 000	-	50 000	25 000,0	50%
Joué-lès-Tours	Remplacement des menuiseries extérieures local Frères Lumière	150 000	-	150 000	75 000,0	50%

Joué-lès-Tours	Remplacement menuiseries extérieures divers bâtiments communaux	145 233	-	145 233	72 616,5	50%
Joué-lès-Tours	Fourniture et pose de ballon ECS bâtiments communaux	125 000	-	125 000	62 500,0	50%
Joué-lès-Tours	Végétalisation cours d'écoles 2 groupes scolaires	41 667	-	41 667	20 833,5	50%

Et de présenter les projets suivants en ajustant les périmètres et les montants :

- la deuxième tranche des travaux de relamping,
- le changement de la chaudière du groupe scolaire Maisons Neuves,
- l'installation de ballon ECS au gymnase et au centre social La Rabière, dans les cantines Mignonne, Marie Curie et Vallée Violette, à l'Hôtel de Ville et à la maison de la Petite Enfance,
- le changement de radiateurs pour des dispositifs moins énergivores dans les groupes scolaires Mignonne et Vallée Violette,
- le remplacement des menuiseries du CCAS et du local des Frères Lumière,
- des travaux d'isolation et d'étanchéité des toits terrasses du groupe scolaire Mignonne,
- l'audit énergétique de l'accueil de loisirs La Borde, le CTM, l'Espace Malraux, le groupe scolaire Blotterie , le groupe scolaire et le gymnase du Morier, les groupes scolaires Rotière Langevin et Frères Lumière, les gymnases Beaulieu, Arche du Lude, Vallée Violette, Jean Monnet, Rabière, Cerdan, le tennis des Saint-Pères et les centres sociaux,
- la végétalisation de la cour de l'école Marie Curie,
- l'achat de deux véhicules électriques.

Le Solde du droit à tirage de la commune au titre de ce fonds s'élève à 504.662€. La commune le sollicite à hauteur de 100% pour ces projets.

La **commune Notre-Dame-d'Oé** sollicite ce fonds pour la requalification du groupe scolaire Dolto.
Il s'agit de la rénovation énergétique du groupe scolaire (isolation thermique, traitement des menuiseries, ventilation, reprise des toitures, installation de panneaux photovoltaïques), de l'installation d'une chaufferie biomasse plaquette bois commune à l'ensemble du groupe scolaire, de l'aménagement et la végétalisation de la cour de récréation et l'installation d'abri-vélos.
Ce projet comprend également l'extension du bâtiment pour implanter une nouvelle cuisine de restauration collective et le réaménagement de la cantine scolaire qui tiendra compte des exigences environnementales et énergétiques (fluides, déchets, bruits.).

Le droit à tirage de la commune au titre de ce fonds s'élève à 70.585€ et sera utilisé à hauteur de 100%.

La **commune Saint-Avertin** sollicite ce fonds pour l'acquisition d'un minibus électrique pour le transport à destination des séniors de la commune.

Elle sollicite également ce fonds pour les travaux suivant :
- la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Henri ADAM,
- l'éclairage en LED des classes de l'école Henri ADAM,
- l'isolation extérieure de l'école élémentaire Grands-Champs,
- l'isolation et des travaux de toiture de l'école élémentaire Grands-Champs.

Le droit à tirage de la commune au titre de ce fonds s'élève à 253 285€. La commune le sollicite à hauteur de 100% pour ces projets.

La commune de Saint-Cyr-sur-Loire demande l'annulation de deux projets délibérés le 30 septembre 2024 relatifs à l'installation d'ombrières sur le complexe G. DRUT (phase1) et l'extension du CTM avec la construction de vestiaires et d'un espace de restauration pour 90 agents (phase1) pour respectivement 40 000€ et 150 000€.
Deux nouvelles demandes sont déposées pour les mêmes projets sur la base d'un financement global et non phasé comme initialement.

Le droit à tirage de la commune s'élève à 286.469€ et 96.469€ restent alloués par délibération du 30 septembre 2024. La commune le sollicite pour son solde soit 190.000€.

Il est précisé que ces projets satisfont les critères retenus pour déterminer l'impact favorable à l'environnement sur le territoire métropolitain au vu des grilles d'évaluation technique jointes en annexe.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chambray-les-Tours	Modernisation chaufferie local La Poste	34 000	0	34 000	17 000	50,0%
Chambray-les-Tours	Aménagement parc Bois Cormier	146 700	0	146 700	73 350	50,0%
Chambray-les-Tours	Mise en place GTC batiments mlunicipaux	218 702	0	218 702	104 977	48,0%
Joué-Lès-Tours	2ème tranche des travaux de relamping	371 821	0	371 821	185 910	50,0%
Joué-Lès-Tours	Changement de la chaudière du groupe scolaire Maisons Neuves	34 924	0	34 924	17 462	50,0%
Joué-Lès-Tours	Installation de ballon ECS au gymnase et au centre social La Rabière, dans les cantines Mignonne, Marie Curie et Vallée Violette, à l'Hôtel de Ville et à la maison de la Petite Enfance	44 636	0	44 636	22 318	50,0%
Joué-Lès-Tours	Changement de radiateurs pour des dispositifs moins énergivores dans les groupes scolaires Mignonne et Vallée Violette	111 348	0	111 348	55 674	50,0%
Joué-Lès-Tours	Remplacement des menuiseries du CCAS et du local des Frères Lumière	166 738	0	166 738	83 369	50,0%
Joué-Lès-Tours	Travaux d'isolation et d'étanchéité des toits terrasses du groupe scolaire Mignonne	138 620	0	138 620	69 310	50,0%
Joué-Lès-Tours	Audit énergétique de l'accueil de loisirs La Borde, le CTM, l'Espace Malraux, le groupe scolaire Blotterie , le groupe scolaire et le gymnase du Morier, les groupes scolaires Rotière Langevin et Frères Lumière, les gymnases Beaulieu, Arche du Lude, Vallée Violette, Jean Monnet, Rabière, Cerdan, le tennis des Saint-Pères et les centres sociaux	57 950	0	57 950	28 974	50,0%
Joué-Lès-Tours	Végétalisation de la cour de l'école Marie Curie	45 791	0	45 791	22 895	50,0%
Joué-Lès-Tours	Achat de deux véhicules électriques	37 500	0	37 500	18 750	50,0%
Notre Dame d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 70 585€ au titre de ce fonds	24,4% dont 2,5% au titre de ce fonds

Saint-Avertin	désimperméabilisation cour de l'école maternelle Henri ADAM	96 364	0	96 364	48 000	49,8%
Saint-Avertin	Eclairage en LED des classes école Henri ADAM	41 000	0	41 000	18 285	44,6%
Saint-Avertin	Isolation extérieure de l'école élémentaire Grands-Champs	220 000	88 000	132 000	66 000	50,0%
Saint-Avertin	Isolation et travaux de toiture école élémentaire Grands-Champs	210 000	0	210 000	105 000	50,0%
Saint-Avertin	Achat mini-bus électrique	39 053	6 500	32 553	16 000	49,2%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 150 000€ au titre de ce fonds	48% dont 14% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Installation ombrières	400 000	96 250	303 750	140 000€ dont 40 000€ au titre de ce fonds	46% dont 13% au titre de ce fonds

Par ailleurs, le règlement du Fonds vert, dans son article 3, autorise les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

La commune de Chanceaux-sur-Choisille suite à l'abandon du projet de réhabilitation du Prieuré en bibliothèque et salle culturelle demande l'annulation du fonds de concours de 59.143€ octroyé par la délibération du 30 septembre 2024 et propose la réorientation de la totalité de son droit de tirage, soit 59.143€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2024 de Tours Métropole Val de Loire relative à la création et l'attribution du Fonds Vert 2 et son règlement,

Vu les délibérations n° 2025/03/03, 2025/03/05 du 5 mars 2025 et 2025/07/03 du 3 juillet 2025 de la commune de Chambray-les-Tours et les dossiers déposés,

Vu la délibération C 24 09 30 020 du 30 septembre 2024 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu la délibération n°2024-37 du 24 mai 2024 de la commune de Chanceaux-sur-Choisille,

Vu la délibération n°2025-32 du 3 juin 2025 de la commune de Chanceaux-sur-Choisille,

Vu la délibération n°2024-05-29 du 27 mai 2024 de la commune de Joué-lès-Tours,

Vu la délibération n°2025-07-29 du 7 juillet 2025 de la commune de Joué-lès-Tours et les dossiers déposés,

Vu la délibération n°2025-03-04 du 3 mars 2025 de la commune de Notre Dame d'Oé et le dossier déposé,

Vu les délibérations n°2025/53 du 14 mai 2025 et 2025/73 du 2 juillet 2025 de la commune de Saint-Avertin et les dossiers déposés,

Vu la délibération n°2024-05-102 du 10 juillet 2024 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu la délibération n°2025-06-102 du 3 juillet 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et le dossier déposé,

Vu les grilles d'évaluation technique des projets telles que complétées et jointes en annexe,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ANNULE le fonds de concours de 59 143€ octroyé par la délibération du 30 septembre 2024 à la commune de Chanceaux-sur-Choisille pour son projet de réhabilitation du Prieuré en bibliothèque et salle culturelle ;

- ANNULE les deux fonds de concours octroyés par délibération du 30 septembre 2024 à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire relatifs à l'installation d'ombrières sur le complexe G. DRUT (phase1) et à l'extension du CTM avec la construction de vestiaires et d'un espace de restauration pour 90 agents (phase1) pour respectivement 40 000€ et 150 000€ ;

- ANNULE les fonds de concours suivants octroyés par délibération du 30 septembre 2024 à la commune de Joué-lès-Tours :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Joué-lès-Tours	Continuité de la campagne de relamping bâtiments municipaux	291 667	-	291 667	145 833,0	50%
Joué-lès-Tours	Réfection et isolation toits terrasses et étanchéité du groupe scolaire de la Vallée Violette	70 833	-	70 833	35 416,5	50%
Joué-lès-Tours	Changement chaudière groupe scolaire Maisons neuves	29 167	-	29 167	14 583,5	50%
Joué-lès-Tours	Changement radiateurs par des dispositifs moins énergivores Groupe scolaire la Mignonne	98 333	-	98 333	49 166,5	50%
Joué-lès-Tours	Remplacement des menuiseries extérieures CCAS	50 000	-	50 000	25 000,0	50%
Joué-lès-Tours	Remplacement des menuiseries extérieures local Frères Lumière	150 000	-	150 000	75 000,0	50%
Joué-lès-Tours	Remplacement menuiseries extérieures divers bâtiments communaux	145 233	-	145 233	72 616,5	50%
Joué-lès-Tours	Fourniture et pose de ballon ECS bâtiments communaux	125 000	-	125 000	62 500,0	50%
Joué-lès-Tours	Végétalisation cours d'écoles 2 groupes scolaires	41 667	-	41 667	20 833,5	50%

- ACCORDE un fonds de concours aux communes de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Notre-Dame-d'Oé, Saint-Avertin et Saint-Cyr-sur-Loire, selon le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chambray-les-Tours	Modernisation chaufferie local La Poste	34 000	0	34 000	17 000	50,0%

Chambray-les-Tours	Aménagement parc Bois Cormier	146 700	0	146 700	73 350	50,0%
Chambray-les-Tours	Mise en place GTC batiments mlunicipaux	218 702	0	218 702	104 977	48,0%
Joué-Lès-Tours	2ème tranche des travaux de relamping	371 821	0	371 821	185 910	50,0%
Joué-Lès-Tours	Changement de la chaudière du groupe scolaire Maisons Neuves	34 924	0	34 924	17 462	50,0%
Joué-Lès-Tours	Installation de ballon ECS au gymnase et au centre social La Rabière, dans les cantines Mignonne, Marie Curie et Vallée Violette, à l'Hôtel de Ville et à la maison de la Petite Enfance	44 636	0	44 636	22 318	50,0%
Joué-Lès-Tours	Changement de radiateurs pour des dispositifs moins énergivores dans les groupes scolaires Mignonne et Vallée Violette	111 348	0	111 348	55 674	50,0%
Joué-Lès-Tours	Remplacement des menuiseries du CCAS et du local des Frères Lumière	166 738	0	166 738	83 369	50,0%
Joué-Lès-Tours	Travaux d'isolation et d'étanchéité des toits terrasses du groupe scolaire Mignonne	138 620	0	138 620	69 310	50,0%
Joué-Lès-Tours	Audit énergétique de l'accueil de loisirs La Borde, le CTM, l'Espace Malraux, le groupe scolaire Blotterie , le groupe scolaire et le gymnase du Morier, les groupes scolaires Rotière Langevin et Frères Lumière, les gymnases Beaulieu, Arche du Lude, Vallée Violette, Jean Monnet, Rabière, Cerdan, le tennis des Saint-Pères et les centres sociaux	57 950	0	57 950	28 974	50,0%
Joué-Lès-Tours	Végétalisation de la cour de l'école Marie Curie	45 791	0	45 791	22 895	50,0%
Joué-Lès-Tours	Achat de deux véhicules électriques	37 500	0	37 500	18 750	50,0%
Notre Dame d'Oé	Requalification groupe scolaire Dolto	4 269 576	1 430 094	2 839 482	691 527€ dont 70 585€ au titre de ce fonds	24,4% dont 2,5% au titre de ce fonds
Saint-Avertin	désimperméabilisation cour de l'école maternelle Henri ADAM	96 364	0	96 364	48 000	49,8%
Saint-Avertin	Eclairage en LED des classes école Henri ADAM	41 000	0	41 000	18 285	44,6%
Saint-Avertin	Isolation extérieure de l'école élémentaire Grands-Champs	220 000	88 000	132 000	66 000	50,0%
Saint-Avertin	Isolation et travaux de toiture école élémentaire Grands-Champs	210 000	0	210 000	105 000	50,0%
Saint-Avertin	Achat mini-bus électrique	39 053	6 500	32 553	16 000	49,2%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction de vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 150 000€ au titre de ce fonds	48% dont 14% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Installation ombrières	400 000	96 250	303 750	140 000€ dont 40 000€ au titre de ce fonds	46% dont 13% au titre de ce fonds

- AUTORISE la réorientation de l'enveloppe de la commune Chanceaux-sur-Choisille pour 59 143€, qui lui est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- DIT QUE le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excèdent pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par les communes ;

- PRECISE que les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fonds approuvé par le Conseil métropolitain.

M. Christian GATARD :
Le fonds de concours, le Fonds Vert de l'État, c'était quand même assez compliqué, on a créé notre propre Fonds Vert. Nous sommes sur le deuxième et là aussi, ce sont les communes qui nous ont adressé, parce que c'est un droit de tirage commune par commune :

- Joué-lès-Tours, en particulier
- Chambray
- Notre-Dame-d'Oé
- Saint-Avertin
- Saint-Cyr

Font valoir leur droit de tirage sur des projets dont vous avez la liste dans la délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Sur le Fonds Vert, pour répondre aussi à Christophe BOUCHER, initialement, l'État nous a dit « Pourquoi créez-vous un Fonds Vert ? Nous sommes là au niveau du Département et de la Région. » Le Fonds Vert de l'État est éparpillé de façon puzzle. Le Fonds Vert de la métropole est toujours là, depuis trois ans. Il aide les communes, donc les habitants par rapport à une volonté volontariste. On n'a pas baissé d'un euro et j'en suis très heureux.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_013–FINANCES - ATTRIBUTION DU FONDS VERT 3 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, JOUE-LÈS-TOURS, LA MEMBROLE-SUR-CHOISILLE, SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT-GENOUPH, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET TOURS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2050 en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5° C en 2100.

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, le Conseil métropolitain a approuvé le 31 mars 2025 un nouveau dispositif de fonds de concours exceptionnel au titre des exercices 2025-2027 dénommé « Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire » abondé à hauteur de 5 millions d'euros.

Ce fonds de concours vise à accompagner financièrement les communes membres pour tous projets contribuant à la réalisation de projets communaux qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de s'adapter aux impacts du réchauffement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et la résilience du territoire.

Au-delà de leurs impacts environnementaux, ces projets ont également vocation à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des habitants de la Métropole.

L'attribution du fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement ; les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

La **commune de Chanceaux-sur-Choisille** sollicite ce fonds pour l'acquisition de mobilier issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et répondant aux performances environnementales établies par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.
Le droit de tirage de la commune d'un montant de 58 685€, sera utilisé à hauteur de 30 000€ pour ce projet.

La commune de Joué-lès-Tours sollicite ce fonds pour plusieurs projets :

- des travaux d'isolation, d'étanchéité et de bardage : Espace Tremplin, Hôtel de Ville, Groupes scolaires (Mignonne et Vallée Violette), Gymnases (Vallée Violette, Matarazzo, Arche du Lude, Beaulieu) Tennis des Saints-Pères,
- le remplacement des menuiseries : Groupes scolaires Rotière Langevin, Alouette et Maisons Neuve,
- l'optimisation du réseau de ventilation et chauffage – Groupes scolaires Blotterie, Maisons Neuves, Marie Curie, CCAS, Cuisine Centrale,
- la gestion de l'eau dans les piscines Bulle d'O et Alouette,
- la rénovation des réseaux d'eau potable dans les jardins familiaux –Tranche 2025,
- la préservation des ressources en eau (Etangs de Narbonne) et arborées (Etangs de Narbonne, Bretonnières, Bois des grands Chênes et Parc Rabière),
- la pose de films anti UV et stores Blotterie, Mignonne, Maisons Neuves, Morier, Rotière Langevin, Vallée Violette,
- la création d'ilots de fraicheur – Groupes scolaires Blotterie et Mignonne.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 637 965€, sera utilisé à hauteur de 100% pour ces 8 projets.

La **commune de Saint-Cyr-sur-Loire** sollicite ce fonds pour la construction de vestiaires et d'un espace restauration au Centre technique Municipal avec un projet de restructuration et d'extension, en privilégiant une construction neuve RE2020, performante, sobre en énergie, et conçue selon une démarche environnementale exigeante. Ce bâtiment en rez-de-chaussée accueillera également un auvent permettant de recharger 7 véhicules électriques. Il est également prévu sur la toiture la pause de panneaux photovoltaïques de manière à couvrir une partie des besoins électriques notamment ceux de la production ECS.

Elle sollicite également ce fonds à hauteur de 150 000€ pour des travaux de rénovation énergétique de l'école Périgourd. Ceux-ci consistent à :

- la pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades de l'école,
- l'amélioration de l'étanchéité à l'air et la correction des ponts thermiques,
- le respect des exigences réglementaires en matière de matériaux biosourcés et durables.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 280 582€, sera utilisé à hauteur de 100% pour ces deux projets.

La **commune de Tours** sollicite ce fonds à hauteur de 458 056€ pour la reconstruction d'une crèche municipale et d'une crèche associative rue Merlusine.
La ville de Tours a pris la décision de démolir un bâtiment devenu obsolète pour laisser place à une construction neuve, conçue selon les standards actuels de sobriété énergétique, d'accessibilité et de durabilité.
Le nouveau bâtiment, à haute performance environnementale, permettra non seulement de réduire considérablement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'améliorer le confort des usagers tout au long de l'année.
Le projet adopte une approche bioclimatique pour répondre aux enjeux de performance énergétique et de confort. L'implantation et l'orientation des locaux ainsi que des protections solaires adaptées permettent de bénéficier d'une lumière naturelle contrôlée et de ventiler naturellement les espaces. La compacité du bâtiment et une enveloppe fortement isolée très performante en ossature et charpente bois, bardage bois à l'étage et isolation en laine de bois limitent largement les déperditions d'énergie.
Le choix de matériaux sains et naturels et le recours à des isolants biosourcés et des matériaux issus du réemploi visent à limiter l'empreinte écologique.

La **commune de Tours** sollicite également ce fonds à hauteur de 1 100 000€ pour la reconstruction de l'école élémentaire C. Bernard située au cœur du Sanitas.
L'implantation des bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs ont été conçus pour préserver et valoriser le patrimoine végétal existant. La majorité des arbres seront conservés
Après démolition, un nouveau bâtiment en R+1 sera édifié à l'ouest de la parcelle, regroupant 16 classes, une restauration, une zone périscolaire avec salle polyvalente et BCD, ainsi qu'un préau.
S'agissant de la performance thermique du bâtiment, la construction sera de performance RE2020 avec des matériaux biosourcés.
Les façades des locaux d'enseignement et périscolaires sont orientées Nord-Sud pour garantir une lumière naturelle et un ensoleillement maîtrisé. Des édicules de toiture éclairent naturellement les circulations sur deux niveaux et favorisent une ventilation optimale en cas de surchauffe.
Des débords de toit généreux au Sud et à l'Est assurent une circulation abritée entre les salles de classe, la restauration, le préau et les cours.
Le bâtiment est construit selon ces principes :

- Le rez-de-chaussée, en béton avec parement pierre, est robuste pour une meilleure durabilité.
- L'étage, incluant la charpente supportant la toiture en bac acier isolée par bottes de paille, est en structure bois avec bardage mélèze prégrisé, stable dans le temps.

L'ensemble des façades exposées sont protégées par des brises soleils mobiles et disposent de châssis de ventilation naturelle.

La **commune de Tours** sollicite ce fonds à hauteur de 210 000€ pour un troisième projet relatif à des travaux de rénovation énergétique avec un fort retour sur investissement dans des bâtiments communaux :

- l'école maternelle J.Verne avec des travaux d'isolation de combles,
- l'école maternelle Racault avec le remplacement de menuiseries extérieures simple vitrage par des menuiseries double vitrage et l'installation de stores ou la pose de film thermique sur les vitres pour le confort d'été,
- l'école primaire Flaubert, l'ALSH Giraudoux – Rimbaud, la garderie des Halles et le gymnase des Minimes avec le l'isolation et l'étanchéité des toits terrasses,
- l'abbaye de Marmoutier et le cimetière avec le remplacement de menuiseries extérieures simple vitrage par des menuiseries double vitrage,
- le musée du Compagnonnage et la salle Ockeghem avec le remplacement des éclairages obsolètes par des LED

- les archives Saint Eloi avec le remplacement de radiateurs énergivores par des radiateurs modernes et économes.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 2 318 056€, sera utilisé à hauteur de 1 768 056€ pour ces 3 projets.

Il est précisé que ces projets satisfont les critères retenus pour déterminer l'impact favorable à l'environnement sur le territoire métropolitain au vu des grilles d'évaluation technique jointes en annexe.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Achat mobilier loi AGEC	60 000	0	60 000	30 000	50%
Joué-les-Tours	Travaux d'isolation, d'étanchéité et de bardage : Espace Tremplin, Hôtel de Ville, Groupes scolaires (Mignonne et Vallée Violette), Gymnases (Vallée Violette, Matarazzo, Arche du Lude, Beaulieu) Tennis des Saints-Pères	591 870	0	591 870	295 935	50%
Joué-les-Tours	Remplacement des menuiseries : Groupes scolaires Rotière Langevin, Alouette et Maisons Neuve	57 394	0	57 394	28 697	50%
Joué-les-Tours	Optimisation du réseau de ventilation et chauffage – Groupes scolaires Blotterie, Maisons Neuves, Marie Curie, CCAS, Cuisine Centrale	208 334	0	208 334	104 167	50%
Joué-les-Tours	Gestion de l'eau dans les piscines Bulle d'O et Alouette	72 500	0	72 500	36 250	50%
Joué-les-Tours	Rénovation des réseaux d'eau potable dans les jardins familiaux –Tranche 2025	83 334	0	83 334	41 667	50%
Joué-les-Tours	Préservation des ressources en eau (Etangs de Narbonne) et arborées (Etangs de Narbonne, Bretonnières, Bois des grands Chênes et Parc Rabière)	67 025	13 691	53 334	26 667	50%
Joué-les-Tours	Pose de films anti UV et stores Blotterie, Mignonne, Maisons Neuves, Morier, Rotière Langevin, Vallée Violette	159 167		159 167	79 583	50%
Joué-les-Tours	Création d'ilots de fraicheur – Groupes scolaires Blotterie et Mignonne	50 000		50 000	25 000	50%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 130 582€ au titre de ce fonds	48% dont 12% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Travaux de rénovation énergétique école Perigourd	300 000	0	300 000	150 000	50%
Tours*	Construction d'une crèche municipale et d'une crèche associative rue Merlusine	3 900 000	2 655 882	1 244 118	458 056	36,8%
Tours*	Reconstruction de l'école Claude Bernard	6 861 429	4 352 523	2 508 906	1 100 000	43,8%

Tours	Travaux de rénovation thermique de batiments municipaux (Ecoles maternelles J.Verne, Racault/Ecole primaire Flaubert/ALSH Giraudoux – Rimbaud/Garderie des Halles/Gymnase des Minimes/Abbaye de Marmoutier/Musée du Compagnonnage/Salle Ockeghem/Cimetière/Archives Saint-Eloi)	422 500	0	422 500	210 000	50%

Par ailleurs, le règlement du Fonds vert, dans son article 3, autorise les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

La **commune de La Membrolle-sur-Choisille** propose la réorientation de la totalité de son droit de tirage, soit 54 694€.

La **commune de Saint-Etienne-de-Chigny** propose la réorientation de la totalité de son droit de tirage, soit 26 559€.

La **commune de Saint-Genouph** propose la réorientation de la totalité de son droit de tirage, soit 16 983€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 31 mars 2025 de Tours Métropole Val de Loire relative à la création et l'attribution du Fonds Vert 2 et son règlement,

Vu la délibération 2025-32 du 3 juin 2025 de la commune de Chanceaux-sur-Choisille et le dossier déposé,

Vu la délibération 2025-07-30 du 7 juillet 2025 de la commune de Joué-les-Tours et les dossiers déposés,

Vu la délibération DEL 037 151 024/2025-7.8 de la commune de la Membrolle sur Choisille,

Vu la délibération du 24 avril 2025 de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny,

Vu la délibération n° 2024-48 du 22 mai 2025 de la commune de Saint-Genouph,

Vu les délibérations n°2025-04-103 du 5 mai 2025 et n°2025-06-102 du 3 juillet 2025 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et les dossiers déposés,

Vu la délibération 25_07_07_030 du 7 juillet 2025 de la commune de Tours et les dossiers déposés,

Vu les grilles d'évaluation technique des projets telles que complétées et jointes en annexe,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ACCORDE un fonds de concours aux communes de Chanceaux-sur-Choisille, Joué-les-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours selon le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Achat mobilier loi AGEC	60 000	0	60 000	30 000	50%
Joué-les-Tours	Travaux d'isolation, d'étanchéité et de bardage : Espace Tremplin, Hôtel de Ville, Groupes scolaires (Mignonne et Vallée Violette), Gymnases (Vallée Violette, Matarazzo, Arche du Lude, Beaulieu) Tennis des Saints-Pères	591 870	0	591 870	295 935	50%
Joué-les-Tours	Remplacement des menuiseries : Groupes scolaires Rotière Langevin, Alouette et Maisons Neuve	57 394	0	57 394	28 697	50%
Joué-les-Tours	Optimisation du réseau de ventilation et chauffage – Groupes scolaires Blotterie, Maisons Neuves, Marie Curie, CCAS, Cuisine Centrale	208 334	0	208 334	104 167	50%
Joué-les-Tours	Gestion de l'eau dans les piscines Bulle d'O et Alouette	72 500	0	72 500	36 250	50%
Joué-les-Tours	Rénovation des réseaux d'eau potable dans les jardins familiaux –Tranche 2025	83 334	0	83 334	41 667	50%
Joué-les-Tours	Préservation des ressources en eau (Etangs de Narbonne) et arborées (Etangs de Narbonne, Bretonnières, Bois des grands Chênes et Parc Rabière)	67 025	13 691	53 334	26 667	50%
Joué-les-Tours	Pose de films anti UV et stores Blotterie, Mignonne, Maisons Neuves, Morier, Rotière Langevin, Vallée Violette	159 167		159 167	79 583	50%
Joué-les-Tours	Création d'ilots de fraicheur – Groupes scolaires Blotterie et Mignonne	50 000		50 000	25 000	50%
Saint-Cyr-sur-Loire	Construction vestiaires et espace restauration CTM	1 050 000	0	1 050 000	500 582€ dont 130 582€ au titre de ce fonds	48% dont 12% au titre de ce fonds
Saint-Cyr-sur-Loire	Travaux de rénovation énergétique école Perigourd	300 000	0	300 000	150 000	50%
Tours*	Construction d'une crèche municipale et d'une crèche associative rue Merlusine	3 900 000	2 655 882	1 244 118	458 056	36,8%
Tours*	Reconstruction de l'école Claude Bernard	6 861 429	4 352 523	2 508 906	1 100 000	43,8%

Tours	Travaux de rénovation thermique de batiments municipaux (Ecoles maternelles J.Verne, Racault/Ecole primaire Flaubert/ALSH Giraudoux – Rimbaud/Garderie des Halles/Gymnase des Minimes/Abbaye de Marmoutier/Musée du Compagnonnage/Salle Ockeghem/Cimetière/Archives Saint-Eloi)	422 500	0	422 500	210 000	50%

- AUTORISE la réorientation de l'enveloppe des communes de La Membrolle-sur-Choisille pour 54 694€, Saint-Etienne-de-Chigny pour 26 559€ et Saint-Genouph pour 16 983€, qui leur sont allouées vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- DIT QUE le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excèdent pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par les communes ;

- PRECISE que les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fonds approuvé par le Conseil métropolitain.

M. Christian GATARD :
C'étaient 5 millions d'euros pour le second.
Nous en avons créé un troisième plus récent puisqu'il couvre la période 2025-2027 pour un montant qui est également de 5 millions d'euros. Il y a déjà des communes qui se sont positionnées pour obtenir un fonds de concours à ce titre.

- Chanceaux
- Joué-lès-Tours où il y a toute une série de projets
- Saint-Cyr
- Tours.

Vous avez la liste détaillée.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_014–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement et de fonctionnement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme et d'engagement permettant d'avoir une gestion pluriannuelle des projets.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal, il convient de procéder à l'actualisation de certaines autorisations de programme et créer cinq nouvelles autorisations de programme.

1- Les actualisations d'autorisations de programme

Les actualisations portent sur :

	Montant Voté (délibération précédente)	Ajustement	Montant Actualisé (délibération actuelle)	Principales explications de l'ajustement
A1_AP2000 Soutien à l'entrepreneuriat & entreprises	22 463 881	15 024	22 478 905	Acquisition de terrains communaux à Fondettes pour la réalisation de compensation de zones humides pour 8 500€ et régularisation technique d'écritures comptables pour 6 524€
A3_2015_1 CERTEM 2020 :Certem PLUS 2ème tranche	2 101 438	-5 000	2 096 438	AP à solder en fin d'année
B1_AP2006 Transition écologique et et prévention	8 091 419	1 637	8 093 056	Création de bosquets urbains
B1_AP2402 Fonds vert 2	4 825 131	-86 188	4 738 943	Transfert du fonds vert de plusieurs communes vers leur enveloppe 2
B1_AP2503 Fonds Vert 3	4 983 329	-81 253	4 902 076	Transfert du fonds vert de plusieurs communes vers leur enveloppe 2
B4_AP2009 Gestion durable des déchets	27 974 572	1 500 000	29 474 572	Achat terrain pour le déplacement de la déchetterie de Saint-Pierre-des Corps
C1_AP2011 Politique globale d'infrastructures	152 535 192	439 273	152 974 465	+230 000€ pour la réfection d'un tronçon dangereux sur la rocade et régularisation technique d'écritures comptables pour 209 273€
C2_AP2012 Travaux et aménagement dans :les communes	114 999 412	3 397 861	118 397 273	- Transfert « schéma directeur vert » vers des projets des communes enveloppe 2. - Transfert des FDC Ex-CRST, petites communes, Fonds verts, FDC droit commun et droit commun exceptionnel sur les enveloppes 2 des communes qui en ont fait la demande. - Mise à jour des fonds de concours complémentaires versés par les communes
C3_AP2409 SERM 2024-2026	2 663 000	882 000	3 545 000	Nouvelles études SERM à intégrer
C4_AP2014 Aménagement des espaces verts	1 642 544	-137 943	1 642 544	Transfert « schéma directeur vert » vers projets des communes enveloppe 2

D2_AP2302 Aménagement Pôle Gare St-Pierre des Corps-	680 000	3 000 000	3 680 000	Porte Est Métropolitaine gare SPDC Convention de financement des études
D3_AP2521 Aides à la Pierre Logements privés 2025	30 000 000	3 934 709	33 934 709	Complément 2025 aides à la pierre parc privé (compensation par une recette du même montant)
F1_2016_7 Piscine Nord Agglo Fondettes	11 592 283	3 600	11 595 883	Paiement solde de l'opération
F1_2019_20 Equipement sportif Parcay Meslay	6 900 000	5 060	6 905 060	Régularisation technique d'écritures comptables
F1_AP2024 Equipements sportifs métropolitains	7 122 719	76 000	7 198 719	Achat véhicule pour DSP golf Gloriette
F1_AP2406 Construction équipement sportif Ballan	50 000	20 000	70 000	Complément pour étude
G2_2018_13 Archives La Camusière	1 100 000	-25 973	907 581	AP à solder en fin d'année
G2_AP2026 AP2026 Logistique et patrimoine	20 189 418	2 150 000	22 339 418	Achat terrain pour construction d'un immeuble de bureaux pour les services de TMVL
G3_AP2028 Finances	18 581 142	-1 525 376	17 055 766	Transfert FDC droit commun et droit commun exceptionnel vers l'enveloppe 2 des communes en ayant fait la demande
G3_AP2129 Fonds de Concours aux Communes CRST	10 418 014	-1 015 647	9 402 367	Transfert FDC vers l'enveloppe 2 des communes en ayant fait la demande
G3_AP2230 PPI petites communes	329 054	-50 000	279 054	Transfert FDC vers l'enveloppe 2 des communes en ayant fait la demande

Les autres autorisations de programmes restent inchangées.

2- Les créations d'autorisation de programme

Sont créées les 5 autorisations de programme suivantes :

B2_AP2508 Energies et réseaux de Chaleur	3 000 000	Participation financière sur travaux
B4_AP2510 Unité Valorisation énergétique Salamandre	10 000 000	Participation financière à la 2ème ligne de l'unité de valorisation énergétique Salamandre
C1_AP2505 Autoroute Bas Carbone	2 552 954	Convention de financement des études de conception de passerelles modes actifs A10 et de l'échangeur de Joué-lès-Tours
C2_AP2613 Travaux et aménagement dans les communes 2026-2031	4 208 005	Ouverture des enveloppe 2 millésime 2026 des communes afin d'offrir la faculté d'effectuer des travaux dans l'attente du vote du BP
G3_AP2531 Réserves Foncières	12 500 000	Acquisition du site AEG à Chambray pour 6 500 000€ et acquisition terrains Menneton pour 6 000 000€ par portage foncier auprès de l'EPFL

Ainsi, les autorisations de programme qui totalisaient un montant de 892 459 442€ augmentent dans le cadre de la décision modificative n°1 de 2025 de 44 758 743€ pour atteindre dorénavant 937 218 185€.

L'autorisation d'engagement n'est pas modifiée.

Une annexe précise pour chacune des autorisations de programme ou d'engagement la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme / engagement par opération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ADOPTE les autorisations de programme et les autorisations d'engagement du budget principal ainsi que leurs échéanciers prévisionnels tels qu'annexés à la présente délibération.

M. Christian GATARD :
On arrive maintenant aux décisions modificatives, les premières depuis le vote du budget au mois de mars. Cette décision concerne le budget principal et l'actualisation des autorisations de programme.
Vous avez la liste des autorisations de programme avec, pour chacune d'entre elles, les ajustements. Vous voyez que pour la plupart, ce sont des petits ajustements à la hausse ou à la baisse, mais d'autres pour lesquels, c'est plus important.

- Achat d'un terrain pour le déplacement de la déchetterie de Saint-Pierre-des-Corps : on rajoute 1,5 million euros.
- Le SERM, Service express régional métropolitain : pour les études, on rajoute 882 000 euros

- Une grosse étude, le Pôle est métropolitain avec notamment toutes les études pour la gare de Saint-Pierre : on rajoute 3 millions d'euros sur les études
- Achat d'un terrain, tout près d'ici, pour la construction d'un immeuble de bureaux pour regrouper tout ce qui est loué à divers endroits : 2,150 millions euros.

C'est ce qui explique la hausse d'un certain nombre d'autorisations de programmes, il y a des projets qui ont très bien avancé durant cette année.
Après, il y en a plusieurs nouvelles qui sont créées, cinq, qui concernent :

- Une AP énergie réseau de chaleur, pour la participation financière sur les travaux ; réseau de chaleur qui est en cours au sud, sur Trousseau
- L'unité de valorisation et l'unité à Salamandre
- L'autoroute bas carbone. Ce sont encore des études : 2,5 millions euros.
- L'enveloppe 2. C'est une avance que l'on met, en attendant le budget 2026, pour que les communes puissent démarrer sans attendre le vote du budget, leurs investissements
- Deux acquisitions foncières : le site AEG à Chambray qui va être acheté par la Métropole pour un montant de 6,5 millions et des acquisitions foncières sur le Menneton qui représentent également 6 millions.

Aujourd'hui, AEG a été acheté par l'Établissement public foncier. Le projet qui devait s'y faire est tombé à l'eau, et comme c'est la Métropole avec qui nous avons signé la convention de portage entre l'Établissement public foncier et la Métropole, la Métropole, aux termes de la convention de portage, doit reprendre à son compte ce portage de foncier du site d'AEG.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_015–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En préambule, il est précisé que la délibération du 31 mars 2025 pour l'adoption du budget primitif 2025 autorisait le Président ou son représentant pour la durée de l'exercice 2025 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits font l'objet de décisions du Président dont est informée l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

En outre, la prochaine décision budgétaire doit prendre en compte la ventilation des crédits telle qu'elle résulte de ces décisions du Président. Aussi, la décision n° DEC_2025_0089 est jointe en annexe et les virements de crédits correspondants sont pris en considération dans les prévisions budgétaires de la maquette budgétaire de la décision modificative n°1.

1- Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget principal.

Les inscriptions budgétaires de cette décision modificative cumulent les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
				Résultat reporté	32 642 052		0,0%
Réelles	227 419 897	-2 686 617	-1,2%	Réelles	251 540 434	2 364 490	0,9%
D'ordre entre sections	63 770 905	5 051 107	7,9%	D'ordre entre sections	7 008 316	0	0,0%
Total :	291 190 802	2 364 490	0,8%	Total :	291 190 802	2 364 490	0,8%

Section d'investissement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
Solde d'exécution reporté	9 036 043						
Réelles	144 239 396	9 066 992	6,3%	Réelles	96 512 849	4 015 885	4,2%
dont dépenses d'équipement	119 999 902	9 764 014	8,1%	dont emprunt	40 472 953	0	0,0%
D'ordre entre sections	7 008 316	0	0,0%	D'ordre entre sections	63 770 905	5 051 107	7,9%
Opérations patrimoniales	2 030 000	2 876 000	141,7%	Opérations patrimoniales	2 030 000	2 876 000	141,7%
Total :	162 313 754	11 942 992	7,4%	Total :	162 313 754	11 942 992	7,4%

Section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement ***+ 2 364 490 €***

Cette inscription complémentaire de recettes de fonctionnement s'explique principalement par les éléments suivants :

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2025	DM1	Var.
70	70323	Complément redevance Orange	1 101 356	78 000	7,1%
70	70612	Ajustement de la redevance spéciale OM	830 000	-43 000	-5,2%
70	7078	Ajustement des recettes de tri sélectif OM en fonction des cours de reprises	2 355 940	-106 250	-4,5%
70	70875	Complément refacturation service commun DSI	509 384	100 000	19,6%
70	70878	Remboursement fluides 2024 et 2025 par délégataire piscine les Thermes et boulodromme par fédération Pétanque	296 411	347 694	117,3%
73/731 *	Toutes	Fiscalité - voir tableau ci-dessous	174 635 995	911 308	0,5%
74	741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	11 280 000	107 369	1,0%
74	741126	Dotation de compensation des EPCI	23 858 027	-480 616	-2,0%
74	748312	Dotation de compensation réforme taxe professionnelle	205 000	-205 000	-100,0%
74	74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	5 600 000	329 000	5,9%
74	747…	Ajustement de diverses subventions	8 621 485	72 107	0,8%
75	75888	- Remboursement TVA pour les exercices 2022 et 2023 suite étude par cabinet conseil (+1.653k€) - Boni Quitus CPA La Vrillonnerie (+370k€) - Supression d'une double inscription service commun Energie (-320k€)	1 468 360	1 869 374	127,3%
75	752	Suppression loyers La Riche Soleil suite à suspension acquistion de la zone commerciale	2 418 955	-1 493 500	-61,7%

S'agissant des notifications reçues des services préfectoraux en matière de recettes fiscales, elles totalisent +911k€ (+0,5%) et sont détaillées ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2025 (1)	Montant notifié (2)	Inscription en DM1 (3=2-1)	Var.
731	73111 **	Impôts directs locaux (CFE + THRS + FNB)	34 260 000	34 242 952	-17 048	0,0%
731	73113	TASCOM	5 400 000	5 119 191	-280 809	-5,2%
731	73114	IFER	1 600 000	1 648 881	48 881	3,1%
731	73118	Rôles supplémentaires	100 000	340 305	240 305	240,3%
731	73133	TEOM	50 388 248	50 857 485	469 237	0,9%
73	7328	Autres fiscalités reversées : prélèvements SRU	50 000	117 486	67 486	135,0%
73	7351	TVA - Fract° compens. Taxe Hab. Rés. Principal	50 504 135	50 639 753	135 618	0,3%
73	7352	TVA - Fract° compens. CVAE	26 520 051	26 566 644	46 593	0,2%
73	7358	Autres - Solde 2024 fractions TVA	0	201 044	201 044	-
-	-	Autres recettes	5 813 561	5 813 561	0	0,0%
		Total chapitre 73 et 731 * :	**174 635 995**	**175 547 303**	**911 308**	**0,5%**

S'agissant des impôts directs locaux (article 73111 **), ils se décomposent de la manière suivante :

		Libellé	BP 2025 (1)	Montant notifié (2)	Inscription en DM1 (3=2-1)	Var.
** Détail Article 73111		CFE	31 281 103	31 929 964	648 861	2,1%
		THRS ** *	2 429 471	1 792 247	-637 224	-26,2%
		TFNB	57 289	55 481	-1 808	-3,2%
		TATFNB	492 137	465 261	-26 876	-5,5%

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS **), l'évolution de son produit fiscal est le suivant :

Libellé	CA2023	CA2024	BP2025	Montant notifié 2025
Evolution THRS ***	3 429 155	2 319 638	2 429 471	1 792 247
Variation en %	123,7%	-32,4%	4,7%	-22,7%

Depuis 2023, leurs propriétaires doivent déclarer avant le 1er juillet (en cas de changement intervenu durant l'année) des informations relatives à ces locaux, telles que la jouissance du local, la nature de l'occupation et l'identité des occupants. Ces déclarations sont à réaliser sur l'application Gérer Mon Bien Immobilier (GMBI) et permettent à l'administration fiscale de déterminer les locaux imposables à la taxe d'habitation.

Des erreurs ont été relevées lors de la mise en œuvre de cette obligation, conduisant à des produits artificiellement surestimés de taxe d'habitation en 2023 (variation 2022/2023 de+123,7%). A noter que ces erreurs ont été prises en charge par l'État et sont donc sans incidences tant pour les contribuables que pour les collectivités bénéficiaires.

Une première vague de régularisation à la baisse a été opérée en 2024 (variation 2023/2024 de -32,4%), mais celles-ci s'avèrent incomplètes. Aussi, de nouvelles réductions des bases de taxe d'habitation non anticipées au BP2025 nous ont été notifiées par les services fiscaux (variation 2024/2025 de -26,2%), traduisant de nouvelles régularisations liées aux déclarations effectuées sur l'application GMBI.

À ces régularisations s'ajoutent les nouveautés de la loi de finances 2025. L'assiette de la taxe d'habitation est modifiée avec un recentrage de celle-ci uniquement sur les résidences secondaires. De nouveaux locaux seront donc exonérés, notamment les locaux destinés à l'hébergement d'urgence et les locaux d'enseignement. Ces modifications n'ont pas été comprises dans les bases prévisionnelles 2025 actuellement notifiées par les services fiscaux.

Dépenses réelles de fonctionnement - 2 686 617 €

Ces crédits complémentaires sont mobilisés pour les principaux besoins suivants :

Chap.	Nature	Libellé	BP 2025	DM1	Var.
014	7392221	Complément FPIC	120 000	70 436	58,7%
014	73951	TVA - Fraction compensatoire THRP - Produit définitif 2024 à hauteur de la prévision (pas de reversement à effectuer en N+1).	501 188	-501 188	-100,0%
014	73952	TVA - Fraction compensatoire CVAE - Produit définitif 2024 à hauteur de la prévision (pas de reversement à effectuer en N+1).	263 812	-263 812	-100,0%
014	7398	Reversements, restitutions - annulation provision liée incertitudes sur la LF2025 qui n'était pas adoptée au moment de l'élobaration du projet de BP2025.	3 000 000	-2 542 737	-84,8%
011	6188	Baisse de 400k€ concession biodéchets suite à notification tardive/Transfert de 200k€ vers chapitre 65	1 726 127	-642 000	-37,2%
011	61551/58	Ajout dépenses entretien matériel pour Service propreté urbaine	1 111 046	80 000	7,2%
011	62268	Rémunération cabinet Conseil pour étude TVA	120 500	120 745	100,2%
65	657381	Dont soutien au plan d'action de lutte contre les violences sexuelles et sexistes de l'université (50k€).	2 013 870	38 333	1,9%
65	65743	Indemnisations fluides 2022-2023 DSP Piscines	4 009 957	109 439	2,7%
65	6568	Augmentation Participation Touraine Propre (380.526€ pour 350.000€ budgétés)	350 000	30 526	8,7%
65	65888	Ecritures comptables techniques pour 318k€ (dépense/recette) / Indeminités commerçants Velival pour 90k€/Annulation d'écritures de rattachement de recettes pour 227k€	89 010	661 378	743,0%
67	673	Annulation titres sur exercices antérieurs	45 000	35 065	77,9%

Dépenses d'ordre entre sections + 5 051 107€

Par différence entre les recettes et dépenses réelles, l'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient par l'augmentation du virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement de +5 051 107 € (la prévision était de 26,8M€).

Section d'investissement

Recettes d'ordre entre sections + 5 051 107€

On retrouve ici la prévision en matière de virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Recettes et dépenses d'ordre à l'intérieur de la section +2 876 000€

Elles concernent des écritures d'intégration de la CPA La Vrillonnerie et l'ajout de crédits pour les écritures comptables liées aux avances.

Recettes réelles d'investissement ***+ 4 015 885 €***

Les inscriptions budgétaires en matière de recettes d'investissement sont principalement liées aux opérations suivantes :

Chapitre	Opération	Libellé	BP 2025	DM1	Var.
13	1345	Complément amendes de police	1 500 000	760 044	50,7%
13	Subventions	Ajustement des subventions en fonction de l'avancement des travaux	11 644 495	-836 089	-7,2%
13	Aide à la Pierre	Complément nouveau service TMVL Aide à la Pierre (Neutre Dépense/Recette)	1 000 000	3 934 709	393,5%
16	1641	Emprunts	40 472 953	0	0,0%
23	238	Ajustement suite à écritures comptables	300 000	231 731	77,2%
024	024	Ajustement cessions foncières	3 272 503	-798 768	-24,4%
204	20422	Remboursement ANAH au titre de ARTEMIS	0	747 073	

A noter que le recours prévisionnel à l'emprunt reste inchangé (40,5M€ inscrits au BP2025).

Dépenses réelles d'investissement ***+ 9 066 992 €***

L'état d'avancement des opérations d'investissement présentées ci-dessous expliquent principalement les inscriptions complémentaires proposées soit en déduction, soit en augmentation.

politique publique	Libellé Politique publique	AP/Opération / nature	Libellé AP/Opération / nature	BP 2025	DM1	Var.
A1	SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT ET AUX ENTREPRISES	220018P	Vidéosurveillance parc d'activités	100 000	-100 000	-100,0%
A1	SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT ET AUX ENTREPRISES	210016P	Monconseil	225 000	-225 000	-100,0%
A3	INNOVATION, RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRÉRIEUR	210206P	Extension Polytech	2 699 000	1 000 000	37,1%
A3	INNOVATION, RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRÉRIEUR	220208P	Création faculté d'Odontologie UT : report sur 2026.	745 200	-745 200	-100,0%
A3	INNOVATION, RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRÉRIEUR	200203P	Soutien CERTEM : matériels livrés en 2026 et donc finanement reporté sur 2026.	1 000 000	-1 000 000	-100,0%
A5	DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE	200403P	Tourisme à vélo Sécurisation Loire à vélo Ballan-Miré : report sur 2026.	692 073	-227 000	-32,8%
A5	DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE	240405P	Parc des expositions : report sur 2026.	500 000	-200 000	-40,0%
B2	ENERGIES ET RESEAUX DE CHALEUR	200701P	Réseaux de chaleur urbain : report acquisition terrain pour 1 000k€	1 094 548	-1 000 000	-91,4%
B2	ENERGIES ET RESEAUX DE CHALEUR	Divers Energie	Basculement sur 2026 des crédits de diverses opérations selon état avancement des travaux		-164 200	
B3	ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES	200801P	Financement pluvial budget Assainissement	1 545 847	1 009 219	65,3%
B4	GESTION DURABLE DES DECHETS	200901P	Aménagement dépots et déchetteries : acquisition terrain pour déplacement déchetterie SPDC	543 159	1 500 000	276,2%
B5	GEMAPI	211002P	Digues	233 345	100 000	

politique publique	Libellé Politique publique	AP/Opération / nature	Libellé AP/Opération / nature	BP 2025	DM1	Var.
C1	POLITIQUE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES	180094H	Route de Monts	658 150	530 000	80,5%
C1	POLITIQUE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES	211118P	Ecrans phoniques	1 609 610	-850 000	-52,8%
C1	POLITIQUE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES	221130P	Parvis de la gare Saint-pierre-des-Corps : report sur 2026.	4 244 513	-600 000	-14,1%
C1	POLITIQUE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES	201110P	Schéma cyclable : abondement selon état avancement travaux.	8 980 073	4 800 000	53,5%
C1	POLITIQUE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES	Divers Infra	Basculement sur 2026 des crédits de diverses opérations selon état avancement des travaux		-748 000	
C2	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DS LES COMMUNES	C2_AP2012	Ajustement des enveloppes 2 des communes	25 762 863	2 877 571	11,2%
C3	SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE	241303P	SERM halte Fondettes : : abondement selon état avancement opération.	1 200 000	350 667	29,2%
D1	PLANIFICATION URBAINE	hors opérations (art. 10226)	Taxe aménagement à reverser ajustement	5 278 839	-798 003	-15,1%
D3	ACCÈS AU LOGEMENT ET QUALITÉ DE L'HABITAT	252001P	Complément nouveau service TMVL : Aide à la Pierre (Neutre Dépense/Recette)	1 000 000	3 934 709	393,5%
D4	POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE	202004P	NPNRU La Rabière : report sur 2026	294 390	-214 606	-72,9%
D4	POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE	202003P	NPNRU Rabaterie : report sur 2026	939 596	-660 000	-70,2%
F1	EQUIPEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	180024H	Equipement sportif Parçay-Meslay	2 250 000	200 000	8,9%
E1/F1	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS METROPOLITAINS	Equipements sportifs et culturels	Basculement sur 2026 des crédits de diverses opérations suivant l'avancée des travaux		-250 000	
G2	LOGISTIQUE ET PATRIMOINE	Diverses opérations	Travaux et aménagements : Acquisition terrain siège TMVL pour 2 150k€ et - 320k€ démolition les Grandes Brosses	4 035 553	1 776 058	44,0%
G3	FINANCES	FDC aux communes	Ajustement fonds de concours aux communes (transfert enveloppe 2 ou transfert 2026)	10 073 735	-1 519 108	-15,1%

2- Ajustement de provisions

Il est rappelé que par souci de sincérité budgétaire, le code général des collectivités territoriales à son article L5217-12-1 rend obligatoire les dotations aux provisions.

2.1. S'agissant des provisions pour créances douteuses, le Conseil métropolitain a décidé l'application d'une méthode statistique de valorisation du risque des créances douteuses qui s'appuie sur un taux de dépréciation progressif en fonction de l'ancienneté de la créance (délibération du 27 novembre 2021).

Compte tenu de l'état des restes à payer édité à la date du 31 juillet 2025 qui totalise 155 374,49 €, et en application de la méthode de valorisation en vigueur, les résultats sont les suivants :

Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant provision à constituer
2024 (N-1)	65 737,96	0,00%	
2023 (N-2)	12 822,21	25,00%	3 205,55
2022 (N-3)	18 307.90	50,00%	9 153,95
Antérieur	58 506.49	100,00%	58 506,49
Total :	155 374.49		70 865,99

Ainsi, la provision à constituer est de 70 865,99€.

Sachant qu'un montant total de 31 531,28 € a d'ores et déjà été provisionné au 31 décembre 2024 (Compte administratif – Annexe A3.1), il convient alors de procéder à une provision complémentaire de 39 334,71€.

2.2. S'agissant de la provision pour l'indemnisation des comptes épargne temps (CET), elle est valorisée sur la base des éléments de calculs suivants :

Catégorie	Montant (1)	Nb agents avec CET > 15 jours (2)	Nb moyen de jours monétisables (CET> 15 jours) (3)	Estim. nbre agents monétisant jours CET (4)	Valorisation jours CET monétisés (5=1*3*4)	Estim. Nbre agents cotisant RAFP jours CET (6)	Valorisation cotisation RAFP jours CET (7=1*3*6*5 %)
A	150 €	79	25,87	1	3 880 €	1	194 €
B	100 €	100	26,63	1	2 663 €	1	133 €
C	83 €	366	19,49	11	17 796 €	11	890 €
				S/Total :	**24 339 €**		**1 217 €**
						Total :	**25 556 €**

Sachant qu'un montant de 29 502 € a été provisionné au 31 décembre 2024 (cf. Compte administratif – Annexe A3.1), il convient donc de procéder à une reprise sur provision de 3 946€.

2.3. S'agissant des provisions pour risques, un montant de 31 513€ relatif à un recours de la Commune d'Orléans pour dégradation d'un revêtement sportif prêté à TMVL est constitué.

Par ailleurs, Tours Métropole Val de Loire a participé en 2019 à hauteur de 3.990€ et en 2020 à hauteur de 49.980 € à l'achat de parts sociales de la société Abattoir Bourgueillois Services pour 1.542 parts.

Par délibération en date du 19 septembre 2022, en raison d'une procédure de redressement judiciaire de l'Abattoir Bourgueillois Services, il a été constitué une provision pour risques et charges de 53.970 € (100%).
L'entreprise a été définitivement fermée en 2024 suite à une procédure de liquidation judiciaire.
Dès lors, il convient de reprendre la provision constituée d'un montant de 53 970€; (compte 7865) et d'apurer la perte comptable de ces parts par un mandat au chapitre 65 et un titre de recette au chapitre 26.

3- Annulation demande de fonds de concours auprès de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny

Une demande de fonds de concours auprès de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny au titre du programme des travaux 2025 a été formulée par une délibération du 30 juin 2025.
Cette demande n'a plus d'objet et il convient de l'annuler.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif du budget principal voté le 31 mars 2025,

Vu la délibération du 30 juin 2025 relative à la demande de fonds de concours auprès des communes au titre du programme de travaux 2025 et plus particulièrement la demande de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 dont les écritures figurent dans le document budgétaire annexé ;

- DECIDE d'effectuer un complément de provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 39 334,71€ imputé à l'article 6817 au titre l'exercice 2025 ;

- DECIDE de constituer une provision pour risques au 6815 d'un montant de 31 513€ relatif à un recours de la Commune d'Orléans pour dégradation d'un revêtement sportif prêté à TMVL est constitué ;

- DECIDE d'effectuer une reprise sur provision pour risques d'un montant de 3 946 € imputée au 7815 afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur les comptes épargne temps au titre de l'exercice 2025 ;

- DECIDE de reprendre la provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 53 970€ (compte 7865) relative à la société Abattoir Bourgueillois et d'apurer la perte comptable de ces parts par un mandat au chapitre 65 et un titre de recette au chapitre 26 ;

- ANNULE la demande de fonds de concours effectuée auprès de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny au titre du programme des travaux 2025 par délibération C_25_06_30_009 du 30 juin 2025.

M. Christian GATARD :
La première décision modificative du budget principal s'équilibre :
- En fonctionnement à 2,364 millions avec une variation de 0,8 % par rapport au vote du budget.
- En investissement à 11,9 millions avec une variation de 7,4 % par rapport au vote du budget.

En section de fonctionnement, c'est plutôt positif puisqu'on enregistre à cette DM, + 2,364 millions euros de recettes. Ça provient d'un certain nombre de postes qui vous sont présentés dans le détail, notamment les recettes liées à la TVA qui sont de 1,8 million d'euros de plus par rapport à nos prévisions. Un petit focus est fait, d'ailleurs, sur la recette liée à la fiscalité. Il y a aussi des recettes liées à la taxe sur les ordures ménagères : + 469 000 euros.
On a une dynamique de nos recettes liées à la fiscalité, mais également celles qui concernent les impôts directs locaux puisque vous voyez que la CFE, dans la délibération, dans le tableau, c'est 648 000 euros de plus par rapport à ce qu'on avait inscrit au budget.
Tout ça, ce sont, au global, des recettes supplémentaires.
Les dépenses de fonctionnement baissent de 2,686 millions euros par rapport à ce qu'on avait inscrit au budget. On n'a pas profité de la hausse des recettes pour augmenter les dépenses de fonctionnement, bien au contraire. On diminue une provision de 2,5 millions, la ligne 7398 chapitre 014. En fait, quand on a voté le budget, on avait voté une provision pour faire face à d'éventuelles très mauvaises surprises en termes de recettes ; on n'a pas de mauvaise surprise et on ne devrait pas en avoir d'ici la fin de l'année, donc on peut supprimer les crédits qui sont inscrits sur cette provision et diminuer les dépenses.
Du coup, ça permet d'augmenter le virement à la section de fonctionnement de 5 millions d'euros et ça permet d'augmenter la capacité d'autofinancement d'autant. Vous retrouvez en recettes d'investissement : + 4 millions. En revanche, on a un peu diminué les

dépenses d'investissement, on les augmente de + 9 millions. Pourquoi augmente-t-on les dépenses d'investissement de plus de 9 millions ? C'est parce qu'on a des recettes supplémentaires.
Le recours à l'emprunt reste inchangé et on a des appels de fonds pour les projets qui avancent à un rythme plus soutenu que ce qu'on avait prévu au moment du vote du budget. Dans le tableau, vous les voyez, ces appels de fonds :

- L'extension de Polytech : on a besoin de rajouter 1 million d'euros
- Le financement du pluviale sur le budget de l'assainissement : on a aussi besoin de rajouter 1 million d'euros
- L'acquisition du terrain pour le déplacement de la déchetterie de Saint-Pierre-des-Corps, j'en ai parlé tout à l'heure : on rajoute 1,5 million euros
- Les travaux d'aménagement dans les communes, l'enveloppe 2 : on rajoute 2,8 millions.

Ce sont les principaux postes qui augmentent. Vous retrouvez également l'acquisition du terrain pour le siège de la Métropole.
Après, il y a des ajustements de provision. Je ne rentre pas dans les détails, ce sont des petits ajustements.
C'est une DM plutôt positive puisqu'on augmente la capacité d'autofinancement, et sans augmenter le recours à l'emprunt, on augmente les investissements pour faire face à des appels de fonds pour des projets qui sont lancés.
Voilà Monsieur le Président.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_016–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 30 juillet 2025, Monsieur le comptable public de la trésorerie de Tours ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget principal émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le comptable public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget principal.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en non-valeur : 55.645,27 €
(article 6541)

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 55.645,27 €.

M. Frédéric AUGIS :
Christian, tu continues ton récital.

M. Christian GATARD :
Le budget principal, maintenant. On vous propose de voter des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour un montant de 55 000 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_017–FINANCES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Assainissement, il convient de procéder à l'actualisation des autorisations de programme suivantes :

- L'autorisation de programme BA_AP20400 « Etudes et diagnostics » est rehaussée de 128 501€ pour prendre en compte le schéma directeur eaux pluviales de la commune de Joué-lès-Tours,

- L’autorisation de programme BA_AP20900 « Travaux réseaux d’eau usée » est augmentée de 15 000€ afin de solder le marché de l’étude métrologie de la station de la Grange David,

- L’autorisation de programme BA_AP20910 « Travaux réseau Pluvial » est rehaussée d’un montant de 493 000€ et est financée par l’enveloppe 2 du budget principal à la demande des communes concernées (Chambray-lès-Tours, Saint-Avertin et Fondettes).

Les autres autorisations de programmes restent inchangées dans leur montant total.

Le montant des AP s’élevait à 127 914 304€ et est actualisé dans le cadre de la présente Décision Modificative n°1 à 128 551 139€.

Conformément à la règlementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- APPROUVE l’actualisation des autorisations de programme du budget annexe de l’Assainissement conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

M. Christian GATARD :
On arrive maintenant au budget d’assainissement pour les autorisations de programme. Vous voyez qu’il y a des modifications pour certaines opérations qui sont beaucoup moins importantes que ce qui s’est passé pour le budget principal. Au global, ça représente :

- 128 000 euros pour les études et diagnostics.
- 15 000 euros pour les travaux de réseau
- 493 000 euros pour le pluvial.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l’unanimité.

C_25_09_29_018–FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain est sollicité pour les éléments suivants :

1/ Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'Assainissement.

Les inscriptions budgétaires de cette décision modificative cumulent les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
				Résultat reporté	5 482 318	0	0,0%
Réelles	19 123 965	196 048	1,0%	Réelles	25 069 056	730 048	2,9%
D'ordre entre sections	13 196 934	534 000	4,0%	D'ordre entre sections	1 769 524	0	0,0%
Total :	32 320 898	730 048	2,3%	Total :	32 320 898	730 048	2,3%

Section d'investissement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
		0	#DIV/0!	Solde positif reporté	3 875 478	0	
Réelles	28 051 991	231 175	0,8%	Réelles	12 749 103	-302 825	-2,4%
dont dépenses d'équipement	26 140 430	231 175	0,9%	dont emprunt	4 630 830	0	0,0%
D'ordre entre sections	1 769 524	0	0,0%	D'ordre entre sections	13 196 934	534 000	4,0%
Opérations patrimoniales	1 500 000	1 614 000	107,6%	Opérations patrimoniales	1 500 000	1 614 000	107,6%
Total :	31 321 515	1 845 175	5,9%	Total :	31 321 515	1 845 175	5,9%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement *+ 730 048 €*

Les recettes budgétées sont les suivantes :

- ✓ + 300 000 euros pour des recettes complémentaires liées aux branchements à des particuliers (dépense du même montant en investissement).
- ✓ +430 000 euros pour des écritures d'annulation de rattachements.
- ✓ S'ajoute ensuite une reprise partielle de la provision pour l'indemnisation des comptes épargne temps de 48€ (cf. le point 2).

Recettes d'ordre entre sections *0 €*

Pas d'inscription opérée.

Dépenses réelles de fonctionnement *+196 048 €*

Les dépenses budgétées sont les suivantes :

- ✓ +205 648 euros liés au changement de prestataire pour des contrats de prestations de service,
- ✓ - 50 000 euros qui concerne la suppression de crédits d'admission en non-valeur non nécessaires;
- ✓ + 25 000 euros liés à la prestation VEOLIA sur la commune de Cerelle,
- ✓ + 5 400€ euros pour des provisions pour impayés (cf. le point 2).

Dépenses d'ordre entre sections *+534 000 €*

L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient par une augmentation (534 000€) du prélèvement en faveur de la section d'investissement (montant budgété après cette augmentation de 5 757 029 euros).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement ***-302 825 €***

Il s'agit de l'augmentation de la participation du budget principal sur les travaux des réseaux de pluvial (+1 009 219€), ainsi que le réajustement de subventions qui ne seront pas perçues sur 2025 mais sur 2026 (-1 312 044€)

Recettes d'ordre entre sections **+534 000 €**

On retrouve ici l'augmentation du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement.

Recettes d'ordre à l'intérieur de la section ***1 614 000 €***

Il s'agit de l'intégration au budget Assainissement des biens liés à la fin des concessions publiques d'aménagement Vrillonnerie et Curie.

Dépenses réelles d'investissement ***+ 231 175 €***

Il s'agit :

- d'ajuster les dépenses pour tenir compte du phasage des opérations de travaux et ainsi diminuer les crédits pour des opérations qui ont pris du retard à hauteur de 2 294 336€.
- d'inscrire de nouvelles dépenses pour des opérations qui ont pris de l'avance par rapport au calendrier prévu pour 2 525 511€. Ces dépenses concernent principalement des dévoiements de réseaux pour le tram à hauteur de 1 200 000€, des travaux de pluvial financés par le budget principal à hauteur de 746 000€ et des dépenses de branchements des particuliers (montant identique en recettes de fonctionnement pour 300 000€).

Dépenses d'ordre entre sections ***+0 €***

Pas d'inscription opérée.

Recettes d'ordre à l'intérieur de la section ***1 614 000 €***

Il s'agit de l'intégration au budget Assainissement des biens liés à la fin des concessions publiques d'aménagement Vrillonnerie et Curie.

2/ Ajustement des provisions

Il est rappelé que par souci de sincérité budgétaire, le code général des collectivités territoriales à son article L5217-12-1 rend obligatoire les dotations aux provisions.

2.1 S'agissant des provisions pour créances douteuses, par délibération en date du 27 novembre 2021, le Conseil métropolitain a décidé l'application d'une méthode statistique de valorisation du risque des créances douteuses qui s'appuie sur un taux de dépréciation progressif en fonction de l'ancienneté de la créance.

Compte tenu de l'état des restes à payer édité à la date du 5 août 2025 qui totalise 98 950,57 euros, et en application de la méthode de valorisation en vigueur, les résultats sont les suivants :

Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant provision à constituer
2024 (N-1)	69 342,16	0,00%	0
2023 (N-2)	17 763,97	25,00%	4 440,99
2022 (N-3)	11 194.50	50,00%	5 597,25
Antérieur	649,94	100,00%	649,94
Total :	98 950,57		
		Provision à constituer :	10 688.18

Ainsi, la provision totale à constituer est de 10 688,18 € en 2025.

Sachant qu'un montant total de 5 340,16 € a d'ores et déjà été provisionné au 31 décembre 2024 (Compte administratif – Annexe A3.1), il convient alors de procéder à une provision complémentaire de 5 348,02 €.

2.2 S'agissant de la provision pour l'indemnisation des comptes épargne temps (CET), elle est valorisée sur la base des éléments de calculs suivants :

Catégorie	Montant (1)	Nb agents avec CET > 15 jours (2)	Nb moyen de jours monétisables (CET> 15 jours) (3)	Estim. nbre agents monétisant jours CET (4)	Valorisation jours CET monétisés (5=1*3*4)	Estim. Nbre agents cotisant RAFP jours CET (6)	Valorisation cotisation RAFP jours CET (7=1*3*6*5%)
A	150 €	5	20,70	0	0 €	0	0 €
B	100 €	4	34,00	0	0 €	0	0 €
C	83 €	20	25,20	1	2 092 €	1	83 €
				S/Total :	**2 092 €**		**83 €**
						Total :	**2 175 €**

Ainsi, la provision totale à constituer est de 2 175 € en 2025.

Sachant qu'un montant de 2 223 € a été provisionné au 31 décembre 2024 (Compte administratif – Annexe A3.1), il convient alors de procéder à une reprise de provision de - 48 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le budget primitif du Budget de l'Assainissement voté le 29 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2025 dont les écritures figurent dans les documents budgétaires annexés ;

- DECIDE d'effectuer un complément de provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 5 348,02€ imputé à l'article 6817 au titre l'exercice 2025 ;

- DECIDE d'effectuer une reprise sur provision pour risques et charges d'un montant de 48 € imputée au 7815 afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur les comptes épargne temps au titre de l'exercice 2025.

M. Christian GATARD :
Décision modificative n° 1 du budget de l'assainissement. Elle s'équilibre à :

- 730 000 euros en fonctionnement (+ 2,3 %).
- 1,8 million euros en investissement (+ 5,9 %)

Là aussi, on enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires par rapport au budget, notamment 300 000 euros qui viennent des recettes de branchement des particuliers.
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 196 000 euros seulement. Il y a la liste dans la délibération, je ne vais pas rentrer dans les détails. Ça nous permet d'augmenter le virement à la section d'investissement de 534 000 euros.
Les recettes réelles d'investissement baissent. On retrouve en dépenses réelles d'investissement, + 231 000 euros. Ce sont des ajustements liés au phasage des travaux. Il n'y a pas de grosses modifications. Après, on retrouve des ajustements des provisions.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_019–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 30 juillet 2025, Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Tours Ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget assainissement émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le comptable public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget assainissement.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en non-valeur : 3.782,25 €
(article 6541)

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en date du 30 juillet 2025 par le comptable public de Tours Métropole Val de Loire, de titres en non-valeur et en créances éteintes selon les listes jointes,

Vu le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2025 voté le 31 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 3.782,25 €.

M. Christian GATARD :
Là aussi, pour le budget annexe de l'assainissement, on a des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 3 782 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_020–FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau, la pluriannualité des autorisations de programme a été revue pour tenir compte du phasage des opérations de travaux sans modifier le montant total de chaque autorisation de programme.

Le montant global reste inchangé avec un total de 118 230 264€.

L'inscription au budget 2025 s'élève à 17 021 012€ (18 729 580€ au Budget Primitif 2025) et le reste à financer après 2025 est de 52 438 446€ (50 729 878€ au Budget Primitif 2025).

Conformément à la règlementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme du budget annexe de l'Eau conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

M. Christian GATARD :
Le budget annexe de l'eau. D'abord les autorisations de programme, il y a très peu de modifications à signaler. Pas de changement dans ces autorisations de programme.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_021–FINANCES - BUDGET EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain est sollicité pour les éléments suivants :

1/Approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau.

Les inscriptions budgétaires de cette décision modificative cumulent les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
				Résultat reporté	7 576 500	0	0,0%
Réelles	18 640 794	111 665	0,6%	Réelles	25 188 478	111 665	0,4%
D'ordre entre sections	14 480 567	0	0,0%	D'ordre entre sections	356 382	0	0,0%
Total :	33 121 361	111 665	0,3%	Total :	33 121 361	111 665	0,3%

Section d'investissement

Dépenses	BP2025	DM1	Var.	Recettes	BP2025	DM1	Var.
				Solde positif reporté	382 043	0	
Réelles	23 441 580	-1 708 568	-7,3%	Réelles	8 935 352	-1 708 568	-19,1%
dont dépenses d'équipement	21 729 580	-1 708 568	-7,9%	dont emprunt	7 506 549	-1 257 459	-16,8%
D'ordre entre sections	356 382	0	0,0%	D'ordre entre sections	14 480 567	0	0,0%
Opérations patrimoniales	1 000 000	61 000	6,1%	Opérations patrimoniales	1 000 000	61 000	6,1%
Total :	24 797 962	-1 647 568	-6,6%	Total :	24 797 962	-1 647 568	-6,6%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement ***+ 111 665€***

Ce montant concerne uniquement des recettes de ventes d'eau.

Recettes d'ordre entre sections ***+ 0 €***

Pas d'inscription opérée.

Dépenses réelles de fonctionnement ***+ 111 665 €***

Il s'agit des inscriptions suivantes :

- ✓ 10 000 euros d'extension de garantie d'un serveur informatique.
- ✓ - 100 000 euros pour réduire l'inscription des admissions en non-valeur.
- ✓ 201 665 euros pour la création de provisions (cf. les explications ci-dessous).

Dépenses d'ordre entre sections ***+0 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement ***-1 708 568 €***

Il s'agit de subventions qui ne seront pas perçues sur 2025, mais en 2026 pour 451 109€ et la baisse de l'emprunt pour 1 257 459€.

Recettes d'ordre entre sections ***0 €***

Pas d'inscription opérée.

Recettes et dépenses d'ordre opérations patrimoniales **61 000€**

Il s'agit de l'intégration au budget eau des biens liés à la fin des concessions publiques d'aménagement Vrillonnerie et Curie.

Dépenses réelles d'investissement ***-1 708 568 €***

Il s'agit :

- d'ajuster les dépenses pour tenir compte du phasage des opérations de travaux et ainsi diminuer les crédits pour des opérations qui ont pris du retard à hauteur de 3 179 568€,
- d'inscrire de nouvelles dépenses pour des opérations qui ont pris de l'avance par rapport au calendrier prévu pour 1 841 000€. Il s'agit principalement des dévoiements de réseau pour le tram à hauteur de 1 300 000€ et de la rénovation du château d'eau Bois Soleil pour 370 000€.

Cette baisse des dépenses est ajustée par une baisse de l'emprunt en contrepartie.

2/ Ajustement de provisions.

Il est rappelé que par souci de sincérité budgétaire, le Code général des collectivités territoriales à son article L5217-12-1 rend obligatoire les dotations aux provisions.

2.1 S'agissant des provisions pour créances douteuses, par délibération en date du 27 novembre 2021, le Conseil métropolitain a décidé l'application d'une méthode statistique de valorisation du risque des créances douteuses qui s'appuie sur un taux de dépréciation progressif en fonction de l'ancienneté de la créance.

Compte tenu de l'état des restes à payer édité à la date du 5 août 2025 qui totalise 1 363 301,97 Euros, et en application de la méthode de valorisation en vigueur, les résultats sont les suivants :

Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant provision à constituer
2024 (N-1)	711 325,20	0,00%	0,00
2023 (N-2)	367 512,83	25,00%	91 878,21
2022 (N-3)	3 589,32	50,00%	1 794,66
Antérieur	280 874,62	100,00%	280 874,62
Total :	1 363 301,97		374 547,49

Ainsi, la provision à constituer est de 374 547,49€ en 2025.

Sachant qu'un montant total de 231 184,27€ a d'ores et déjà été provisionné au 31 décembre 2024 (Compte administratif – Annexe A3.1), il convient alors de procéder à un complément de provision de 143 363,22€.

2.2 S'agissant de la provision pour l'indemnisation des comptes épargne temps (CET), elle est valorisée sur la base des éléments de calculs suivants :

Catégorie	Montant (1)	Nb agents avec CET > 15 jours (2)	Nb moyen de jours monétisables (CET> 15 jours) (3)	Estim. nbre agents monétisant jours CET (4)	Valorisation jours CET monétisés (5=1*3*4)	Estim. Nbre agents cotisant RAFP jours CET (6)	Valorisation cotisation RAFP jours CET (7=1*3*6*5%)
A	150 €	2	27,75	0	0 €	0	0 €
B	100 €	2	27,50	0	0 €	0	0 €
C	83 €	26	28,79	1	2 389 €	1	108 €
				S/Total :	**2 389 €**		**108 €**
						Total :	**2 497 €**

Sachant qu'un montant de 2 360 € a été provisionné au 31 décembre 2024 (Compte administratif – Annexe A3.1), il convient donc de procéder à un complément de dotation de provision de 137 €.

2.3 S'agissant des provisions pour risques, un montant de 91 528€ relatif à un recours de 2022 de la société Propulséo au titre d'un préjudice commercial suite à des travaux rue E. Vaillant est constitué.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le budget primitif du Budget de l'Eau voté le 31 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau potable pour l'exercice 2025 dont les écritures figurent dans les documents budgétaires annexés ;

- DECIDE d'effectuer un complément de provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 143 363,22€ imputé à l'article 6817 au titre l'exercice 2024 ;

- DECIDE de constituer une provision pour risques au 6815 d'un montant de 91 528€ relative à un recours de 2022 de la société Propulséo au titre d'un préjudice commercial suite à des travaux rue E. Vaillant ;

- DECIDE d'abonder la provision pour risques et charges d'un montant de 137 € imputée au 6815 afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur les comptes épargne temps au titre de l'exercice 2025.

M. Christian GATARD :
La première décision modificative s'équilibre :
- En fonctionnement : 111 000 euros pour le budget de l'eau (0,3 %)
- Pour la section d'investissement : en baisse, — 1,6 million (- 6,6 %)

Là aussi, on a des recettes de fonctionnement qui augmentent un petit peu par rapport à ce qu'on avait prévu au budget, 111 000 euros. Ce sont des recettes de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement, on les a augmentées du même montant. Par contre, c'est lié à une provision qu'il faut inscrire à la suite d'admissions en non-valeur dont le montant est plus fort, beaucoup plus fort en proportion que les autres budgets.
En section d'investissement, les recettes baissent de 1,7 million. Ce sont des subventions que l'on ne touchera pas cette année, mais que l'on devrait toucher l'année prochaine. Il y a aussi la plus grosse recette qui baisse en investissement, la recette du montant de l'emprunt prévisionnel qui baisse de 1,2 million. Tout cela parce que les dépenses réelles d'investissement baissent de 1,7 million. C'est du phasage, des opérations qui, contrairement aux autres budgets, ne sont pas allées aussi vite qu'on l'avait prévu lorsqu'on a voté le budget. Vous avez les montants dans le document.
Après, il y a les provisions qui doivent être constituées.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_022–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT QUOTE-PART.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 30 juillet 2025, Monsieur le comptable public du service de gestion comptable de Tours Ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget de l'eau émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le Comptable Public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget de l'eau et le remboursement de sa part par le budget de l'assainissement.

En effet, le processus comptable particulier issu de l'enregistrement des produits facturés eau et assainissement a pour conséquence une présentation des non-valeur et des créances éteintes sur le budget de l'eau, mais induit le remboursement par le budget de l'assainissement de sa part.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en Non-valeur : 107.919,59 € (article 6541)
dont 46.765,40 € de part assainissement à rembourser (Article 7588).

- Titres présentés en créances éteintes suite à insuffisance d'Actif CIA et Titres présentés suite à surendettement PRP : 34.342,21 € (article 6542)
dont 15.771,55 € pour la part assainissement à rembourser (Article 7588).

Compte tenu du montant atteint par cette liste, une synthèse par motif de présentation et année est produite en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en date du 30 juillet 2025 par le comptable Public de Tours Métropole Val de Loire, de titres en non-valeur et en créances éteintes,

Vu les budgets primitifs de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2025 votés le 31 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

- DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant de 142.261,80 € ;

- AUTORISE le remboursement de 62.536,95 € au budget de l'eau par le budget assainissement des titres en non-valeur et créances éteintes liées aux produits non recouvrés de l'assainissement.

M. Christian GATARD :
Ensuite, on a aussi des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 142 000 euros. Vous voyez que c'est un peu plus important que les autres budgets sur ce budget de l'eau. Et puis, on autorise le budget de l'eau à rembourser 62 000 euros au budget de l'assainissement pour des titres en non-valeur et des créances éteintes liés à l'assainissement.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_023–FINANCES - LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE POUR LA RESTITUTION DES RETENUES DE GARANTIE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de marchés publics, des retenues de garantie sont prélevées, à hauteur d'un montant maximum de 5%, par fraction sur les acomptes versés aux titulaires desdits marchés. Ces retenues sont destinées à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Un travail conjoint avec le comptable public a mis en évidence dans les écritures de Tours Métropole Val de Loire que plusieurs retenues de garantie, liées à des marchés anciens n'ont pas été restituées, la faiblesse des montants expliquant parfois que le reversement ne soit pas réclamé par les entreprises titulaires du marché. Trois étapes de ce travail ont conduit à l'adoption de trois délibérations lors des Conseils métropolitains des 08 novembre 2021, 26 juin 2023 et 30 septembre 2024.

La poursuite de ce travail a permis d'établir une nouvelle liste d'entreprises et de retenues de garanties qui figurent dans le tableau suivant :

Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Date écriture comptable public	Montant des retenues de garantie
14064A02	Création d'un équipement culturel bioclimatique à Ballan Miré	NOUVEL	16/08/2016	180,97
		Total NOUVEL		**180,97**
15033A07	Locaux Fédération de pêche Pôle nautique	REVEAU Patrick	27/08/2015 13/07/2017	76,04 164,03
		Total REVEAU Patrick		**240,07**
17TR11A02	Travaux Joué Lès Tours Le Morier –Restructuration des espaces extérieurs	IDVERDE	02/03/2022	39,70
		Total IDVERDE		**39,70**

La prescription des créances sur les personnes publiques est quadriennale, en vertu de l'article 1er de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 qui mentionne que : « sont prescrites toutes créances qui ne sont pas payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis ».

Aussi, il apparaît que les créances listées ci-dessus sont prescrites, en l'absence de réclamation permettant de suspendre suffisamment ce délai de prescription.

Pour autant, la bonne exécution de ces marchés publics au regard des prescriptions contractuelles permet de conclure à l'absence de motif permettant à Tours Métropole Val de Loire de se prévaloir de cette prescription quadriennale qui a pour effet de léser les entreprises concernées qui n'ont pas obtenu la restitution de ces retenues de garantie.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de décider de lever la prescription quadriennale de ces créances afin de ne pas léser les entreprises concernées.

Il est précisé que ces levées de prescription n'ont pas d'impact budgétaire puisque les sommes retenues ont été prélevées par le comptable public sur les mandats émis dans le cadre de ces marchés publics.

Cette quatrième liste de retenues de garantie pour lesquelles la levée de la prescription est sollicitée, est issue d'un travail commun avec le comptable public d'amélioration de la qualité des comptes, qui doit se poursuivre pour possiblement donner lieu à de futures propositions de délibérations du même ordre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

- DECIDE de lever la prescription quadriennale des créances correspondant aux retenues de garantie telles que détaillées dans le tableau ci-dessus qui totalisent la somme de 460,74€ ;

- AUTORISE le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la restitution des retenues de garantie listées ci-dessus.

M. Christian GATARD :
La délibération suivante n'a plus rien à voir avec les décisions modificatives. C'est une levée de la prescription quadriennale pour la restitution de retenues de garantie.
Lorsqu'on fait des travaux d'investissement, on a le droit de retenir une garantie, un pourcentage sur le montant des travaux auprès des entreprises. Parfois, les entreprises oublient de nous le réclamer, mais heureusement, nos services sont vigilants là-dessus afin de ne pas pénaliser les entreprises. On a un suivi de tout cela.
Là, ce sont des garanties que l'on va restituer aux entreprises qui sont listées pour des travaux qui sont indiqués dans la délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_024–FINANCES - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE (SMADAIT) - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article 10 des statuts du SMADAIT, lui rendant applicable les dispositions prévues par le CGCT à l'encontre des syndicats intercommunaux, le SMADAIT doit établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement et le transmettre à ses membres accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2024 accompagné des comptes administratifs 2024 (budget principal et annexe) du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours (SMADAIT), il convient de présenter ces éléments au Conseil métropolitain tels que joints en annexe.

S'agissant du rapport d'activités, il peut être souligné que l'année 2024 est la première année du nouveau contrat de délégation de service public. Le SMADAIT est devenu gestionnaire de 29 hectares avec le parking pour voiture, la zone des hangarettes et la zone Nord, l'entretien de 4 700 m2 de bâtiments, de 22 hectares d'espaces verts, de 2,4 km de voirie et de réseaux. 190 ha sont dévolus au délégué.

En 2024, le SMADAIT a contractualisé par voie de convention l'occupation de 3 bâtiments, générant ainsi 34 660 € de recettes en part fixe dans l'attente du chiffre d'affaire 2024 pour application de la part variable estimée à 44 620€. Le SMADAIT a également préparé avec la SET Aménagement les travaux en 2025 pour la monétisation du parking VL de l'aéroport, travaux financés par un recours à l'emprunt dont le remboursement est prévu avec la perception des recettes en provenance des usagers. Les travaux ont continué afin de remettre en exploitation 18 bâtiments anciens.

Concernant le compte administratif 2024 du budget principal, il en ressort les éléments suivants :

Fonctionnement	
Dépenses :	3 664 837,42 €
Recettes :	5 274 371,51 €
Excédent reporté de l'exercice N-1 :	221 662,53 €
Soit un résultat de fonctionnement de :	1 831 196,62 €
Investissement	
Dépenses :	1 247 853,85 €
Recettes :	2 231 079.50 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1 :	0 €
Soit un solde cumulé d'investissement de :	983 225,65 €
D'où un solde global de clôture de :	2 814 422,27 €

Concernant le compte administratif 2024 du budget annexe, aucune exécution budgétaire n'a été opérée au cours de l'exercice.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,

Vu le rapport d'activités 2024 accompagné des comptes administratifs 2024 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2024 et des comptes administratifs 2024 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours.

M. Christian GATARD :
La délibération suivante concernant le rapport d'activité d'une part, et le compte administratif d'autre part, de l'année 2024 du SMADAIT, le Syndicat de l'aéroport.
Il vous est demandé d'en prendre acte. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire à ce sujet-là.

M. Frédéric AUGIS :
Annaelle.

Mme Annaelle SCHALLER :
Merci beaucoup. J'aimerais effectivement consacrer plus que cinq secondes au sujet du SMADAIT. J'avais une question simple. Concernant les objectifs du nombre de passagers visés par cet aéroport, comment peut-on y arriver, sachant que Ryanair réduit ses vols, cet hiver, avec seulement deux lignes ouvertes ? Comment expliquer que l'Odyssey qui était censé nous apporter de nouvelles lignes, et donc de nouveaux passagers, n'a même pas réussi à faire décoller un seul avion ? Je me réjouis vraiment pour des raisons climat.
Je rappelle juste qu'il y a de l'argent public qui vient financer à nouveau des secteurs de transport les plus polluants. Je m'interroge sur le modèle économique de cet aéroport et de cet objectif chiffré, donc j'aimerais bien des précisions sur la suite, sachant que cet hiver, il n'y aura que deux lignes en fonctionnement. Merci.

M. Frédéric AUGIS :
Je vais me permettre de répondre en l'absence de Bruno FENET, excusé.
Tout d'abord, je me réjouis qu'il n'y ait que deux lignes de Ryanair, cet hiver. Depuis le temps qu'on cherche à prendre un autre modèle et qu'on nous explique que ce n'est pas possible et que sans Ryanair, notre délégataire EDEIS passe l'alpha, l'oméga par Ryanair, le désengagement de Ryanair est une bonne nouvelle. On va pouvoir travailler sincèrement, sérieusement sur des compagnies dans lesquelles l'apport commercial n'est plus obligatoire et dans lesquelles on peut faire d'autres deals au service des habitants et de ceux qui prennent l'avion. J'entends votre message, il est conforme à ce que vous dites d'habitude.
Après, sur Odyssey, je vais vous donner ma réponse très sincère. J'ai du mal à contracter avec une compagnie qui n'a pas d'avion. Ça a été fait. J'avais du mal à comprendre. Ce sont juste, pour moi, des passe-plats qui prennent, qui essaient et quand ils n'y arrivent pas, ils repartent. C'est bien qu'ils soient repartis et c'est bien qu'ils ne reviennent pas. Autant travailler avec des compagnies dans lesquelles on a une autre approche comme on l'a toujours voulu depuis des années au sein de cette métropole.
Je vous repasse la parole avec plaisir.

Mme Annaelle SCHALLER :
Est-ce qu'il y a des agences avec des avions qui sont dans les tuyaux pour atterrir dans notre aéroport, à juste titre ou pas ?

M. Frédéric AUGIS :
Sincèrement, oui. J'ai eu une réunion, la semaine dernière, avec Bruno FENET, dans laquelle je ne vais pas donner la compagnie, mais où j'ai demandé à rencontrer la Direction de cette compagnie pour faire, au-delà des avions, un deal avec eux plus intelligent et dans lequel l'argent public, même de façon commerciale, n'est plus l'alpha de l'oméga du contrat.

Mme Christine BLET :
Prendre acte, c'est une chose. Néanmoins, on manque d'un certain nombre d'éléments. Néanmoins, je voulais quand même vous signifier, ce soir, que globalement, nous nous réjouissions. Nous nous réjouissions parce que finalement, c'est une affaire qui tourne.
Réjouissons-nous. Encore un petit effort et nous y sommes presque. Nous y sommes presque.
Au sein de cette instance, nous nous inquiétons sur l'air que nous respirons, sur l'eau que nous buvons, sur les nécessaires adaptations de nos collectivités, à ce qu'il est désormais communément appelé le réchauffement climatique. Alors, de savoir que le nombre d'avions de type Ryanair diminue, cela ne peut que nous réjouir. Non ? Cela veut dire moins de CO2, moins de pollution des sols, moins de traitement des eaux de ruissellement sur cet aéroport, moins de Ryanair, cette compagnie voyou qui édicte ses règles, ses Ying, arrête quand ça lui convient lorsque nous ne donnons pas assez d'argent. Mais au fait, sommes-nous aux normes pour les eaux de ruissellement sur cet aéroport ?
Allez ! Réjouissons-nous, car Ryanair n'exploite plus, cet hiver, que deux lignes, Porto et Marrakech. D'ailleurs, je vais une spéciale dédicace à mes amis portugais et marocains qui se sont toujours débrouillés, avant que ces lignes n'existent, pour venir nous voir et inversement, pour retourner dans leur pays. Là n'est pas l'unique question.
Réjouissons-nous, car désormais, après un conséquent investissement, l'aéroport s'est enfin doté d'un parking payant. Oui, il faut des recettes au SMADAIT, faute de quoi nous pourrions finir par être épinglés par la Cour des comptes.
Réjouissons-nous, car ce parking, en tout cas une partie, a bénéficié d'un emprunt de 850 000 euros, à ma connaissance. Finalement, c'est pas mal pour avoir mis des barrières et des marquages au sol. Mais pas que, peut-être.
Réjouissons-nous, car depuis la BA705 est partie, nous avons dépensé, finalement, je crois, seulement 1 million par an pour réadapter notre aéroport. Nous sommes excellents, non ? Bien sûr, nous ne sommes pas la seule collectivité à être dans cette aventure puisque comme vous le savez, nous avons trois collectivités qui mettent au pot : la Métropole, le Département et la Région. Ce sont 10 millions payés par le SMADAIT, globalement. Il a fallu refaire les clôtures, refaire autrement les réseaux d'électricité au départ de la BA705.
Évidemment, quand on parle financement, quand on parle argent, je ne parlerai pas du dispositif tour de contrôle à distance ; la révolution technologique, unique en France est donc chez nous à Tours. Avec une pointe de chauvinisme, je me suis autant réjouie qu'inquiétée à l'époque. Avec une qualité d'image annoncée supérieure à l'observation humaine, détectant même la présence d'oiseaux. Présence d'oiseaux que l'on voit dans ce rapport puisque l'on a plusieurs pages avec des oiseaux de biodiversité. D'ailleurs, je vous invite, ici, à venir vous promener les jours où les avions ne décollent pas. Cet hiver, je pense qu'on en aura peut-être plus de ces journées-là, de profiter de ce lieu de biodiversité naturel.
Nous savons que l'aéroport, c'est aussi, outre ses histoires un peu particulières de dépenses d'argent, j'ai envie de dire, parfois sans compter, en tout cas c'est ce que je ressens. Pas de chance, on ne sait pourquoi, ce projet a été abandonné. L'aviation civile a renoncé, finalement à installer à l'aéroport de Tours, la première tour de contrôle digitale de France. Mince ! Pour une fois qu'on se réjouissait et que je pensais que nous étions les premiers.
Nous l'avons su de cette même manière, par simple mail. Une tour déjà installée, 22 mètres de haut, 18 caméras, le Syndicat mixte n'avait dépensé qu'environ 58 000 euros pour installer cette tour. Une broutille, vous me direz. Et le SMADAIT avait tout prévu. Pourtant, il y avait le raccordement à l'électricité, la fibre optique, le désamiantage des bâtiments qui devaient bénéficier également de ce dispositif.
Réjouissons-nous, car, à l'époque, le Président du SMADAIT était alors soulagé que ça n'ait pas d'impact sur l'activité de l'aéroport de Tours.
Et je continue de me réjouir. Réjouissons-nous, car nous accueillons, grâce à un certain lobbying d'élus tourangeaux, la plus grande école française de pilote de ligne formant ainsi environ 200 pilotes par an avec une flotte d'une trentaine d'avions et 4 simulateurs.

Réjouissons-nous, car son Directeur clamait, en avril 2024, sur BFM Business, qu'avec des avions plus modernes, moins gourmands en carburant et donc plus respectueux de l'environnement, nous y revenons à notre environnement, ces avions étaient également respectueux de tous les riverains, car ils font beaucoup moins de bruit que les modèles précédents. On rêve. Je vous vends du rêve aujourd'hui. Il annonçait même, ce Directeur : « pari réussi ». Je sais que ma collègue en a parlé précédemment. Les habitants de Rochecorbon et de Tours apprécieront, car ils viennent, d'ailleurs, de créer une association pour s'en plaindre.
Qu'on se réjouisse, car finalement, cette exploitation ne fait qu'une moyenne de 50 à 60 vols par semaine, les jours de la semaine, en moyenne. Alors quoi ? Ce sont des recettes pour EDEIS. Réjouissons-nous.
Le festival des réjouissances se termine cette année par un contrat passé avec une compagnie l'Odyssey. L'Odyssey qui annonçait de nouvelles liaisons pour Bastia, Ajaccio, Genève, Florence, Nîmes, Nice. Nous nous sommes réjouis et je me suis mise à rêver. Présentant une offre plus large que celle de Ryanair. Enfin, nous allions faire la peau à Ryanair. Faire la peau, c'est peut-être un peu exagéré, vous m'excuserez.
L'objectif de la nouvelle DSP étant de dépasser 300 000 passagers par an, contre moins de 200 000 aujourd'hui. La DSP a été redonnée jusqu'en 2035. DSP pour ceux qui nous écouterait, Délégation de services publics. Elle a été redonnée à EDEIS, à ceux-là mêmes qui n'ont jamais atteint leurs objectifs. Jamais. Tout cela, c'était avant que cette marque commerciale du groupe Jet Airlines ne renonce à ses engagements.
Réjouissons-nous de ce fiasco complet. EDEIS dit en avoir été informé sans discussion préalable. Rebelote. EDEIS a ensuite dénoncé le manque de professionnalisme d'Odyssey. Les clientes qui avaient acheté leurs billets n'ont pas apprécié et ne se sont pas réjouies, on les comprend. D'ailleurs, au moment où je vous parle, je ne sais si elles ont toutes été remboursées.
En fait, dans cette histoire, petit à petit, nous pourrions nous inquiéter quant à ce qui pourrait être apparenté à un manque de professionnalisme d'EDEIS. Mais non, nous continuons inexorablement dans un même sens, collectivement. Dans cette instance, nous avons entendu parler de gestion de bon père de famille. Il me semble bien que ce soit bien pour l'aéroport que j'avais entendu ce terme. Outre le fait que cette expression, même si on voit ce qu'elle veut dire, est très datée et correspond à une époque où les femmes étaient dépendantes de leur mari, pour les finances publiques, c'est différent. En fait, cela n'existe pas. Une collectivité territoriale ne peut pas imaginer son fonctionnement comme celui d'une famille. Une Métropole, même si elle pourrait donner l'apparence d'une grande famille, pour ceux qui sont extérieurs, avec d'ailleurs ses joies, ses peines et peut-être aussi ses querelles, ce n'est pas une famille. Elles ne sont pas sujettes aux mêmes règles.
Pour les finances publiques, c'est différent, donc cela n'existe pas.
Alors, dites-moi, quel bon père de famille accepterait d'investir inexorablement dans une activité systématiquement déficitaire, décriée pour ses méfaits pour l'environnement, s'enfonçant, s'entêtant à financer une activité commerciale qui s'appuie sur une compagnie qui se comporte comme un voyou vis-à-vis de ses employés, vis-à-vis des villes qu'il accueille et vis-à-vis de l'impôt.
Alors, ce soir, si j'ai commencé mon propos, et que j'ai souhaité, peut-être avec un peu d'humour, parler de réjouissances et de dire : « Réjouissons-nous », vous l'aurez noté, c'est très inquiétant et je ne me réjouis pas.
Pour terminer, au cas où il y aurait une intervention me donnant des indications, je souhaitais dire que pour moi, il est impossible d'avoir une réponse soit d'un chef d'entreprise qui utilise l'aéroport pour son entreprise, soit pour quelqu'un qui pourrait être instructeur à l'académie Mermoz.
Je vous remercie.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je ne vais pas répondre à tout ce que vous avez dit, chère collège. La Remote Tower, on a quand même été lâchés par l'État. Nos 58 000 euros étaient honnêtes et on a voulu, effectivement, être dans ce dispositif qui était et qui reste pour moi, un dispositif intelligent, mais l'État nous a lâchés.
Pour le parking payant, j'en suis fier du parking payant. Pendant des années, le parking était squatté sur le covoiturage où certains laissaient, toute la semaine, leur véhicule. Finalement, les utilisateurs devaient se garer un peu n'importe comment. On a rationalisé et ça fait aussi rentrer des recettes parce qu'on était le dernier parking gratuit de l'hexagone. Je trouve que c'est quand même une bonne opération qui a été effectuée. Je trouve cela très bien. Il devra continuer ainsi. Je prends acte de ce rapport.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_025–FINANCES - SYNDICAT MIXTE AGGLOMÉRATION TOURANGELLE - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2024 accompagné du compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, il convient de présenter ces éléments au Conseil métropolitain tels que joints en annexe.

S’agissant du rapport d’activités, il peut être souligné que le SMAT a reçu le Livre Blanc de la scène citoyenne sur les modes de vie dans l’Agglomération Tourangelle en 2050 et un atlas des enjeux du territoire. Ces documents ont permis aux élus du bureau du SMAT d’entamer des arbitrages autour du Projet d’Aménagement Stratégique et de sa transposition dans le Document d’Orientations et d’Objectifs.

Concernant le compte administratif 2024, il en ressort les éléments suivants :

Fonctionnement	
Dépenses :	218 769,29 €
Recettes :	215 461,92 €
Excédent reporté de l’exercice N-1 :	119 413,55 €

Le report de l’exercice N-1 permet d’obtenir un résultat positif
Résultat de fonctionnement de : 116 106,18 €

Investissement	
Dépenses :	213 324,68 €
Recettes :	73 457,66 €
Solde d’investissement reporté de l’exercice N-1 :	95 490,11 €
Soit un solde cumulé d’investissement de :	-44 376,91€

D’où un solde global de clôture de : 71 729,27€

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 15 septembre 2025,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d’activités 2024 et du compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de l’Agglomération Tourangelle.

M. Christian GATARD :
Monsieur le Président, c’est le rapport du SMAT qui s’occupe du SCoT, Schéma de cohérence territoriale. Vous voyez que c’est un petit budget, principalement, deux emplois plus des études. Je n’ai rien de particulier à signaler.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d’intervention ? On prend acte.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_026–URBANISME - NOTRE-DAME-D'OE - APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET N° 2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Notre-Dame-d'Oé a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 9 mai 2011.

Par courrier du 8 juillet 2024, Monsieur le Maire de Notre-Dame-d'Oé a sollicité le Président de Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-d'Oé.
La ville de Notre-Dame-d'Oé a souhaité, à travers cette procédure, permettre la réalisation du projet d'extension de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise.

Cette structure est installée sur la commune et souhaite créer une nouvelle cuisine collective, étendre son espace de restauration et créer 21 logements « foyer logement » pour personnes âgées.

La réalisation de ce projet induit l'extension du site sur une parcelle classée en zone agricole (sur environ 840 m²) immédiatement au sud du site actuel et appartenant à la ville de Notre-Dame-d'Oé.

Compte tenu de l'incompatibilité du projet avec le projet d'aménagement et de développement durables du PLU et de l'intérêt général qu'il revêt, la procédure requise est celle de la déclaration de projet.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme, le Président de la collectivité compétente en matière d'urbanisme, Tours Métropole Val de Loire, a engagé, après en avoir informé les Conseillers métropolitains en date du 30 septembre 2024, une procédure de déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-d'Oé.

L'intérêt général du projet des Jardins d'Iroise est justifié par :

- le renforcement de l'offre de parcours résidentiel et de services aux publics les plus fragiles et aux séniors en cohérence avec le programme local de l'habitat de Tours Métropole Val de Loire (aucune autre résidence services sur les communes au nord de Tours) ;
- l'accompagnement de la stratégie d'une entreprise locale ;
- la création attendue d'emplois (6 à 8).

Par décision du 21 février 2025, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Le projet de déclaration de projet des Jardins d'Iroise valant mise en compatibilité du PLU a été notifié aux personnes publiques associées le 26 février 2025 puis a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées le 24 mars 2025.

Après saisine de Tours Métropole Val de Loire auprès du tribunal administratif d'Orléans demandant la désignation d'un commissaire-enquêteur pour la réalisation d'une enquête publique, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre-Dame-d'Oé.

Cette enquête publique s'est déroulée du 28 avril au 28 mai 2025.

M. Pierre Aubel, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 3 mars 2025, a conduit l'enquête publique pour recueillir les observations du public, notamment lors de trois permanences qu'il a tenues les 28 avril, 14 mai et 28 mai 2025.

Au total, 1 observation a été formulée par le Maire de Notre-Dame-d'Oé au cours de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport, ses conclusions motivées et son avis remis le 19 juin 2025, a émis sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Le dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé est soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-14, L.123-14-2, L.300-6, L.153-54 à L153-59 et R. 153-15 à R. 153-17,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.123-1 à L.123-6 et L.123-9 à L.123-19,

Vu le courrier du Maire de Notre-Dame-d'Oé en date du 8 juillet 2024 sollicitant Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de déclaration de projet sur le site des Jardins d'Iroise, valant mise en compatibilité du PLU,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 relative au lancement de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre Dame d'Oé,

Vu la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 21 février 2025 décidant de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé en date du 24 mars 2025,

Vu l'arrêté du Président de Tours Métropole Val de Loire n°2025/0028 en date du 28 mars 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU de Notre–Dame-d'Oé,

Vu l'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Notre-Dame-d'Oé qui s'est tenue du 28 avril au 28 mai 2025,

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable et sans réserve du commissaire-enquêteur sur le projet de déclaration de projet n°2 du PLU de Notre-Dame-d'Oé,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 04 septembre 2025,

- APPROUVE le dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé tel qu'il est annexé à la présente délibération et intégrant les évolutions présentées en annexe ;

- PRÉCISE QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de Notre-Dame-d'Oé pendant un mois,

mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

M. Frédéric AUGIS :
Christian, cette fois-ci pour la partie urbanisme.

M. Christian GATARD :
Il vous est demandé, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'approuver la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Notre-Dame-d'Oé.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.
Mrs BRIAND et SCHWARTZ ne prennent pas part au vote.

C_25_09_29_027–URBANISME - TOURS - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Tours a été approuvé le 20 janvier 2022. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée par délibération métropolitaine le 27 juin 2022, d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 février 2023, d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 12 février 2024, d'une modification n°2 approuvée par délibération métropolitaine le 13 mai 2024 et d'une modification n°3 approuvée par délibération métropolitaine le 24 février 2025.

La modification simplifiée n°3 vise à corriger trois erreurs matérielles repérées dans les pièces réglementaires du PLU à la suite de l'approbation de la modification n°3, sans en modifier ni l'économie générale, ni les orientations générales définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Ces ajustements techniques, bien que mineurs, sont nécessaires à la sécurité juridique et à la bonne application du document dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessite pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme).

Le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Tours a été notifié le 11 juin 2025 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de Tours,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- les communes limitrophes.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont :

- la commune de Tours en date du 2 juillet 2025 ;
- la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en date du 3 juillet 2025 ;
- le Département d'Indre-et-Loire en date du 9 juillet 2025 ;
- la Direction régionale des affaires culturelles en date du 11 juillet 2025 ;
- le Syndicat des Mobilités de Touraine en date du 11 juillet 2025 ;
- la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire en date du 16 juillet 2025.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, et conformément à la délibération métropolitaine du 30 juin 2025, le dossier de projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Tours a été mis à disposition du public en mairie centrale de Tours et au siège de Tours Métropole Val de Loire du mardi 15 juillet au vendredi 22 août 2025.

En l'absence d'observation en lien avec l'objet de la procédure lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°3 du PLU, et dont le bilan est annexé à la présente délibération, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 04 septembre 2025,

- **APPROUVE** le bilan de la mise à disposition du dossier au public ;

- APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- DIT QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,

- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

M. Christian GATARD :
Pour terminer, il vous est demandé d'approuver la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Tours.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.
Mrs BRIAND et SCHWARTZ ne prennent pas part au vote.

C_25_09_29_028–GENS DU VOYAGE - TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS DÉDIÉS AUX GENS DU VOYAGE - ANNÉE 2026.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs », Tours Métropole Val de Loire fixe les tarifs applicables pour le fonctionnement des aires d'accueil et de l'aire de grands passages sur son territoire.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire les tarifs applicables en 2025 concernant les aires d'accueil et l'aire de grands passages :

Aires d'accueil :

Dépôt de garantie : 66 € TTC

Avance sur emplacement et fluides : 34 € TTC
Emplacement : 2.20 € TTC par jour
Électricité : 0.25 € TTC le kwh
Eau : 2.00 € TTC le m3

Aire de grands passages :

Droit d'emplacement : 25 € TTC par caravane double essieu et par semaine
Dépôt de garantie : 500 € TTC tarif au rassemblement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 11 septembre 2025,

- FIXE : les tarifs applicables pour l'année 2026 comme suit :

Aires d'accueil :

Dépôt de garantie : 66 € TTC
Avance sur emplacement et fluides : 34 € TTC
Emplacement : 2.20 € TTC par jour
Électricité : 0.25 € TTC le kwh
Eau : 2.00 € TTC le m3

Aire de grands passages :

Droit d'emplacement : 25 € TTC par caravane double essieu et par semaine,
Dépôt de garantie: 500 € TTC tarif au rassemblement

M. Sébastien MARAIS :
Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons traiter des gens du voyage, et notamment de la tarification des équipements métropolitains dédiés aux gens du voyage pour l'année 2026.

Il vous est proposé ce soir de reconduire les tarifs 2025.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_029–ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU GOLF DE LA GLORIETTE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le sport est un puissant vecteur d'inclusion sociale et d'éducation citoyenne. À travers la pratique sportive, ce sont des valeurs fondamentales qui sont transmises: le respect des règles, l'esprit d'équipe, la persévérance et le vivre-ensemble. L'équipement métropolitain du Golf de la Gloriette a vocation à accueillir une diversité de publics : les scolaires, pour qui le sport constitue un levier éducatif essentiel ; les compétiteurs, à la recherche de performance ; les familles et les pratiquants individuels, pour qui l'activité physique est un facteur de bien-être et de lien social. Le gestionnaire du site doit donc s'engager à gérer l'équipement métropolitain du golf de la Gloriette en proposant un accès équitable pour les publics, une offre adaptée à tous les niveaux de pratique et des conditions d'accueil de qualité.

Le développement durable s'impose désormais dans la gestion des équipements métropolitains : il est une nécessité, un engagement concret que le gestionnaire devra traduire sur le terrain, notamment par la préservation active de la ressource en eau, l'entretien raisonné des espaces verts et arborés du golf de la Gloriette selon les principes du zéro phyto. Chaque geste compte et le maintien de l'actuel Label Argent, Golf pour la biodiversité, est un attendu prioritaire. Enfin, le gestionnaire devra s'engager à préserver les installations sportives pour les maintenir accueillantes, accessibles et adaptées à la discipline pratiquée.

Le Golf de la Gloriette situé à Tours est aujourd'hui géré en délégation de service public par la SARL GOLF DE LA GLORIETTE.

Le contrat de concession signé en 2016, après prorogation par voie d'avenant, s'achève le 31 décembre 2025.

Tours Métropole Val de Loire a donc décidé de lancer une procédure de consultation publique afin de désigner un délégataire pour poursuivre l'exploitation du golf à partir du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030, soit 5 ans.

Par délibération n° C_24_11_04_030 en date du 4 novembre 2024, le conseil métropolitain a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance du golf de la Gloriette à Tours.

Un avis de concession a été envoyé le 09 janvier 2025 aux organes de publication. Les date et heure limites de réception des plis ont été fixées au 24 février 2025 à 16h. Une candidature a été déposée avant la date et l'heure limites. Il s'agit du candidat suivant : SARL GOLF DE LA GLORIETTE 50 route de Savonnières – 37200 TOURS.

Constatant l'absence de pièces dont la communication était réclamée par l'article 5.1 du règlement de consultation, un courrier de régularisation de candidature a été transmis au candidat SARL GOLF DE LA GLORIETTE en application de l'article R.3123-20 du code de la commande publique. Le candidat a transmis les documents manquants, dans le respect du délai accordé.

La Commission de Délégation de Service Public réunie le 27 mars 2025 a procédé à l'analyse de la candidature reçue au regard des critères de sélection des candidatures fixés dans le règlement de consultation. Cette Commission a admis le candidat à remettre une offre initiale.

L'examen de la complétude du dossier d'offre initiale a révélé qu'il était suffisamment complet et pouvait être analysé.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 19 mai 2025, a analysé l'offre initiale au regard des critères de jugement des offres mentionnés au sein du règlement de consultation, et a émis l'avis que Monsieur le Président engage librement toutes discussions utiles avec le candidat.

Trois réunions de négociations ont eu lieu avec le candidat les 03, 10 juin 2025 et 03 juillet 2025 et ont donné lieu à la remise d'offres intermédiaires.

Le candidat a ensuite été invité à remettre une offre finale avant le 30 juillet 2025 à 16h. Le candidat a remis son offre finale dans le délai imparti.

Les critères retenus dans le règlement de la consultation, pour analyser les offres, sont pondérés comme indiqué ci-dessous :

- **Critère 1** : Moyens affectés à l'exécution du contrat sous les aspects suivants (20 points) :
 L'appréciation de ce critère se fera à partir des notices suivantes :
 - sous-critère 1 : les moyens techniques affectés à l'exécution du service (équipements et matériels) - 40% ;
 - sous-critère 2 : l'organisation et compétences des moyens humains affectés à l'exécution du service - 60%.
- **Critère 2** : Démarche environnementale et économie de la ressource eau (20 points) :
 - sous-critère 3 : Démarche biodiversité en lien avec l'article 16.3 du contrat et l'annexe 19 du projet contrat – 60% ;
 - sous-critère 4 : projet d'exploitation en lien notamment avec l'optimisation de la gestion de la ressource eau lié à l'article 17.3 et 21.2 du projet contrat – 40%.
- **Critère 3** : Qualité et dynamisme du service proposé en exploitation et envisagé sous les aspects suivants (20 points) :
 - sous-critère 5 : les plannings d'ouverture, d'occupation, d'activités et d'animations - 60%, lié à l'annexe 5 ;
 - sous-critère 6 : les modalités d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements, installations, et matériels intégrés dans le périmètre de la concession - 40% liés aux annexes 7, 8, et 9.
- **Critère 4** : Conditions économiques et financières sous les aspects suivants (40 points) :
 - sous-critère 7 : la politique tarifaire applicable aux différentes catégories d'usagers - 15% lié à l'annexe 6 ;
 - sous-critère 8 : la cohérence du compte prévisionnel d'exploitation sur la durée du contrat - 15% lié à l'annexe 10 ;
 - sous-critère 9 : le moindre recours aux fonds publics (montant et mode de calcul de la contribution publique forfaitaire pour sujétions de service public) - 60% ;
 - sous-critère 10 : Redevances en lien avec l'article 27 du projet contrat – 10%.

On relève que le candidat a respecté le cahier des charges et proposé de nouvelles actions tant en matière de développement durable que de dynamisation du service.

S'agissant du développement durable, le candidat s'engage dans la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. A ce titre, il indique des investissements pour l'acquisition d'une station météo et la mise en place de 100 nouveaux arroseurs, modèles à 360°, afin de gagner 15% de superficie, principalement autour des greens, soit une économie de 4000 mètres3 d'eau. L'action conjuguée de ces deux outils a pour visée une économie de 5% des consommations d'eau.

Tableau des consommations d'eau actuelles

Années	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
EAU en m3	38 784	23 665	26 115	18 710	14 440

Concernant la préservation de la biodiversité, le candidat propose un entretien raisonné du site en ciblant les zones à traiter soit 13 ha au lieu de 32 actuellement, avec comme objectif de ne traiter que les zones de jeu les plus importantes, de rendre le gazon plus résistant et de laisser la biodiversité se développer naturellement. Il associera à cette démarche un fauchage raisonné des zones de haut rough soit 8 ha, fauchage réalisé 2 fois par an et distancié dans le temps afin de laisser du temps à l'écosystème vivant de migrer vers d'autres endroits. Enfin, l'accent sera mis sur la gestion du parc forestier en laissant les troncs à cavité au sol, la réalisation de broya grâce à la taille des massifs afin de préserver l'écosystème déjà existant dont les chauve-souris, oiseaux et insectes.

S’agissant du service, le candidat propose une nouvelle offre tournée vers les séniors avec des créneaux réservés et un accompagnement adapté. Il a également développé son programme d’école de golf pour les scolaires et les jeunes. Il poursuivra l’accueil des stages pendant les vacances et scolaires et l’organisation de compétitions au cours de l’année.

Au vu de l’analyse de l’offre finale réalisée au regard des critères de jugement de l’offre sus mentionnés, Monsieur le Président a décidé de soumettre à l'approbation du conseil métropolitain le candidat « SARL Golf de la Gloriette », comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport d’analyse de l’offre finale.

Conformément aux dispositions de l’article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales ci-dessous rappelées, les rapports de la Commission de Délégation de Service Public et le rapport de présentation des motifs de choix de la société et de l’économie générale du contrat de Monsieur le Président ont, notamment, été transmis aux membres du conseil métropolitain 15 jours avant la réunion de celui-ci.

Le délai de deux mois après la saisine de la Commission de Délégation de Service Public prévu à l’article L.1411-7 du CGCT, a bien été respecté.

Aussi, eu égard au résultat des négociations et de l'analyse de l’offre finale, il est proposé au conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique et notamment la troisième partie législative et règlementaire applicable aux concessions,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 04 novembre 2024 relative au principe de recours à la délégation de service public pour la gestion, l’exploitation et la maintenance du Golf de la Gloriette à Tours,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public portant sur l’analyse de la candidature et de l’offre initiale reçue,

Vu le rapport de Monsieur le Président établi conformément aux dispositions de l’article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant les motifs du choix du candidat – « Golf de la Gloriette » et l’économie générale du contrat,

Vu le contrat de délégation de service public et ses annexes joints à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 11 septembre 2025,

Vu l’avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 26 septembre 2024,

- DECIDE de retenir le candidat – « Sarl Golf de la Gloriette » comme délégataire pour la gestion, l’exploitation et la maintenance du Golf de la Gloriette à Tours (37200) ;

- APPROUVE le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation de la délégation de service public avec ledit candidat ;

- AUTORISE la prise en charge par Tours Métropole Val de Loire des dépenses issues des contraintes de service public ;

- DIT que les tarifs annexés à la convention seront applicables à compter de l'ouverture au public ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Sébastien MARAIS :
Nous partons pour la DSP du Golf de la Gloriette.

Le Golf de la Gloriette est géré en délégation de service public par la SARL Golf de la Gloriette. Le contrat de concession signé en 2016 s'achèvera le 31 décembre 2025.

La Métropole a donc décidé de lancer une procédure de consultation publique afin de désigner un délégataire pour poursuivre l'exploitation du golf à partir du 1er janvier 2026, et ceci jusqu'au 31 décembre 2030, soit 5 ans.

La procédure a été menée en bonne et due forme. Un seul candidat s'est positionné, il s'agit du délégataire actuel, la SARL Golf de la Gloriette.

La Commission de DSP réunie le 19 mai 2025 a analysé l'offre initiale de ce candidat qui s'est avérée conforme. Trois réunions de négociation ont eu lieu avec le candidat, les 3 et 10 juin, puis le 3 juillet et ont donné lieu à la remise des offres intermédiaires.

Le candidat a ensuite été invité à remettre une offre finale avant le 30 juillet, ce qui fut fait dans les délais.
Les critères retenus dans le règlement de la consultation, pour analyser l'offre sont au nombre de quatre :

- Le critère 1 qui fixe les moyens affectés à l'exécution du contrat, à savoir les moyens techniques et humains affectés à l'exécution du service
- Le critère n° 2 qui fixe la démarche environnementale et l'économie de la ressource eau
- Le critère n° 3 qui fixe la qualité et le dynamisme du service proposé en exploitation, à savoir les plannings d'ouverture d'occupation d'activité et d'animation, ainsi que le renouvellement des équipements et des installations
- Enfin le critère 4 qui fixe les conditions économiques et financières avec notamment la politique tarifaire appliquée aux différentes catégories d'usagers et le moindre recours au fonds public.

Au vu de l'analyse de l'offre finale réalisée au regard des critères précités, il vous est proposé, ce soir, de valider la candidature du candidat SARL Golf de la Gloriette.
Avant de voter, si vous me le permettez, Président, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par nos services métropolitains. Écrire les contours d'une DSP n'est pas un exercice simple tant sur les aspects techniques que juridique. Sachez que l'écriture, l'analyse des candidatures, les auditions et toutes les différentes étapes ont couru sur une période d'un an.
Aussi, je voudrais remercier le service d'équipement sportif épaulé par le service juridique, par le contrôle de gestion, par le service des marchés publics. Bravo, Mesdames et Messieurs pour votre sérieux et votre disponibilité.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il une demande d'intervention ? J'ai deux déports, Messieurs RAYMOND et HOUQUES. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. RAYMOND se déporte et ne prend pas part au vote.
M. HOUQUES ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_030–DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN - SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ET COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Nathalie SAVATON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 4 avril 2023, la gestion de l'office de tourisme métropolitain a été confiée à la SPL Tours Val de Loire Tourisme par convention de délégation de service public pour une durée de 4 ans et 9 mois (du 1er avril 2023 au 31 décembre 2027).

Selon les termes de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public pour l'année précédente ainsi qu'une analyse de la qualité du service correspondant à cette période.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à la délégation de service public de l'office de tourisme pour l'année 2024.

Les principaux marqueurs de l'année 2024 sont :
- un report des séjours hors juillet-août pendant les Jeux Olympiques, plutôt qu'une affluence accrue de visiteurs sur cette période ;
- l'attractivité confirmée des offres de « slow tourisme », des « bons plans » (succès du « Tours City Pass », 4267 Pass Noël au Pays des Châteaux vendus) ainsi que des achats de dernière minute ;
- le dynamisme du tourisme d'affaires, porteur d'importantes retombées économiques pour le territoire ;
- une activité groupes soutenue, avec une hausse des dépenses des visiteurs.

Il convient de noter la nouvelle méthode d'enregistrement comptable des hébergements d'affaires de la SPL Tours Val de Loire Tourisme & Congrès qui impacte de façon significative le chiffre d'affaires dans les recettes et les dépenses correspondantes et permet de diminuer le montant de la taxe sur les salaires. Jusqu'en 2024, seule la commission de 10% perçue sur la vente de ces hébergements était intégrée au chiffre d'affaires de ladite société. Impact de +1.1 M€ sur le chiffre d'affaire 2024 (expliquant la majeure partie de l'évolution de l'activité). Ce chiffre est neutralisé par des charges de même niveau.

L'année touristique 2024 a vu l'activité progresser dans un contexte économique et géopolitique incertain. De bons résultats sont enregistrés sur les différents segments de clientèles travaillés par l'office de tourisme métropolitain, avec une stratégie marketing renforcée notamment sur le volet digital.

Le tourisme d'affaires a généré un chiffre d'affaires de plus d'1 M€, soit une nouvelle progression pour le Bureau des Congrès par rapport à 2023 (927 k€) après la hausse record de 2022.

Le service réceptif de l'office de tourisme (DMC) a accueilli moins de groupes (558 au lieu de 614 en 2023), représentant 28 784 visiteurs mais avec un panier moyen en hausse, soit le chiffre d'affaires le plus élevé depuis 10 ans (834 k€). Les mois de juin et septembre ont été les plus prisés des groupes, les clientèles étrangères de juillet-août ayant différé leur séjour pendant les JO. Pour maintenir la compétitivité de la destination, le service DMC a réalisé de nombreuses actions de prospection.

Les partenariats avec les socio-professionnels (194 partenaires en 2024) se développent grâce à une offre de services dédiés que l'office de tourisme étoffe d'année en année. Ces partenariats ont généré un chiffre d'affaires de près de 43 k€ en 2024 (+6,5 % par rapport à 2023) auquel s'ajoutent les 37 k€ issus de la location des espaces d'affichage en vitrine de l'office de tourisme à Tours.

La mission d'accueil et d'information maintient une large amplitude d'ouverture au public avec 359 jours au siège à Tours. Au total, 35 534 visiteurs ont été renseignés en 2024, tous points d'accueil confondus, en légère baisse de 2% par rapport à 2023.

Au total, malgré les fluctuations économiques, géopolitiques et météorologiques, le chiffre d'affaires réalisé par l'office de tourisme en 2024 s'élève à 3 474 k€, en hausse de 54,9 % par rapport à 2023.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 745 k€ (+42,1%) qui s'explique notamment par :
- la nouvelle méthode d'enregistrement comptable précitée pour un montant de 1 101 k€,
- une augmentation des prestations de tourisme d'affaires (+443 k€), soit +77%.

Cette augmentation vient compenser par ailleurs des objectifs non atteints qui concernent notamment la baisse de 3% du service réceptif groupes (-26 k€) et celle de 31% relative aux ventes en boutiques (-110 k€).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5 337 k€ soit une augmentation de 42,5%.
Les principaux postes de charges sont les suivants :
- Marketing, communication, commercialisation de la destination (2 917 k€, +126.6%) s'expliquant notamment par une nouvelle méthode d'enregistrement comptable opérée en 2024 pour les ventes d'hébergements enregistrées en compte de charges pour le même montant que les produits (1 101 k€) ;
- Personnel (1 700 k€, +3,5%). L'augmentation s'explique majoritairement par une revalorisation du point d'indice de 2% et par l'évolution de rémunération des Guides-Conférenciers (prime de précarité rehaussée de 5% pour atteindre 15%). Au 31 décembre 2024, l'office de tourisme emploie 27 salariés pour un effectif moyen de 30 personnes (variation entre basse et haute saison qui nécessite l'embauche de saisonniers).

Au regard des indications précitées, il s'ensuit que le résultat déficitaire (-63 k€) est inférieur au résultat net prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel pour 2024 (-34 k€).

Pour 2024, la participation financière de la Métropole est de 1 745 k€, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, soit une augmentation de 0,5% par rapport à 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission attractivité et valorisation, en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public de l'office de tourisme métropolitain pour 2024.

M. Frédéric AUGIS :
Nathalie SAVATON.

Mme Nathalie SAVATON :
Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.
Ce soir, je vais vous présenter plusieurs rapports d'activité et annuel, notamment pour l'activité touristique en ce qui concerne la SPL TOURS-VAL-DE-LOIRE TOURISME.
C'est un rapport qui concerne l'année 2024, bien évidemment, et donc on fait un petit retour en arrière, si vous voulez bien.
Les principaux marqueurs de l'année 2024 au niveau de l'activité touristique sont :

- Le report des séjours hors juillet et août pendant les Jeux olympiques, plutôt qu'une affluence accrue de visiteurs sur cette période, tel que nous l'escomptions tous sur l'ensemble de la Métropole française. Bien évidemment, on avait fait d'autres projections, mais effectivement les Jeux olympiques ont plutôt eu un degré de retrait des séjours et de report sur cette année ;
- L'attractivité confirmée des offres de slow tourisme a marqué aussi l'activité de 2024 avec les bons plans et les succès du City Pass qui continue d'évoluer, et également le Pass Noël au Pays des Châteaux qui a été aussi un moment assez probant sur l'année 2024 ;

- Le dynamisme du tourisme d'affaires, porteur d'importantes retombées économiques pour le territoire, ne cesse d'augmenter ;
- Une activité de groupes soutenue, avec une hausse des dépenses des visiteurs qu'il nous faut retenir.

Bien évidemment vous avez quelques éléments sur l'activité comptable et sur des choix de gestion comptable qui ont été faits comme l'enregistrement des réservations d'hébergements qui, auparavant, était compté sur la partie simplement de la commission retenue sur ces locations d'hébergements et qui aujourd'hui, rentre pleinement sur l'ensemble des nuitées sur le chiffre d'affaires de la SPL. Bien évidemment, en dépenses, il y a une restitution aux différents partenaires.

L'année 2024 a vu l'activité progresser dans un contexte économique et géopolitique très incertain avec de bons résultats retenus, notamment avec une stratégie marketing renforcée sur le volet digital.

Il faut souligner aussi que le tourisme d'affaires a généré un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros, ce qui est le meilleur score retenu depuis la création du Bureau des Congrès, supérieur encore à l'année précédente et au record que nous avions noté en 2022.

Le service réceptif de l'office de tourisme a accueilli moins de groupes qu'en 2023. Pour autant, le panier moyen dépensé a été plus important, ce qui a permis d'assurer un chiffre d'affaires le plus élevé depuis 10 ans.

Nous avons aussi pu contenir la compétitivité de la destination avec ses nombreuses actions de prospection que nous avons destinées au niveau du service réceptif, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

Les partenariats avec les socioprofessionnels se renforcent (194 partenaires en 2024) et se développent grâce à une offre de services dédiés que l'office de tourisme étoffe d'année en année. Ils ont généré un chiffre d'affaires de 43 k euros en 2024, soit 6,5 % de plus qu'en 2023.

La mission d'accueil et d'information se maintient avec une amplitude d'ouverture au public avec 359 jours au siège de Tours, également sur Villandry. Les points d'accueil tout confondu opèrent une légère baisse de 2 % par rapport à 2023. Au total, malgré les fluctuations économiques, géopolitiques et météorologiques, le chiffre d'affaires réalisé par l'office de tourisme en 2024 s'élève à 3 475 k euros, en hausse de 50 % par rapport à 2023.

Les produits d'exploitation s'élèvent, comme vous le voyez, à 3 745 k euros. C'est une nouvelle méthode d'enregistrement comptable, comme je vous l'ai expliqué, et une augmentation des prestations de tourisme d'affaires qui sont adjointes.

Les charges d'exploitation sont à 5 337 k euros, soit une augmentation de 42,5 % et les principaux postes sont les postes de :

- Marketing, communication, commercialisation de la destination ;
- Personnel avec l'augmentation qui s'explique majoritairement par une revalorisation des points d'indice dus à la convention collective auxquels personne ne peut échapper, et également concernant la hausse et l'évolution de rémunération des guides-conférenciers puisque bien évidemment, nous sommes inscrits dans cette politique aussi auprès des guides-conférenciers qui sont des partenaires indispensables de l'office.

Au regard de tous ces éléments, il s'ensuit un résultat déficitaire de 63 k euros, inférieur au résultat net prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel pour 2024. Nous avons une participation financière de la métropole de 1 745 k euros conforme au contrat des délégations de service public.

Voilà Monsieur le Président, ce que je peux vous présenter, ce soir.

M. Frédéric AUGIS :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on prend acte.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_031–DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT - SAINT-AVERTIN ET SAVONNIERES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS MÉTROPOLITAINS - RAPPORT 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Nathalie SAVATON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 19 septembre 2022, Tours Métropole Val de Loire a approuvé la délégation de service public relative à l'exploitation des campings métropolitains « Tours Val de Loire » à Saint-Avertin et « La Confluence » à Savonnières. Le contrat a pris effet le 1er novembre 2022 pour une durée de 18 ans. La SA Huttopia, signataire du contrat, a confié l'exploitation de ces campings à sa filiale la SAS Onlycamp en charge de la marque des campings-nature d'Onlycamp.

Selon les termes de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales et par renvoi à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession de service public ainsi qu'une analyse détaillée du service correspondant à cette période. Dans ce cadre, les éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'exploitation sont communiqués.

L'article L.1441-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit par ailleurs la présentation au Conseil métropolitain de ce rapport annuel afin qu'il en prenne acte.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à la concession de service public des campings métropolitains pour l'année 2024 dont les caractéristiques sont les suivantes :

I. Rapport technique

1) Fréquentation et typologie des clientèles : une progression continue

Le taux d'occupation augmente significativement à Savonnières pour atteindre 43,9% (35% en 2023) et 33,1% à Saint-Avertin (29,4% en 2023). Le taux d'occupation moyen des campings pour l'Indre-et-Loire en 2024 est de 34%.
Le taux d'occupation au camping de Saint-Avertin connaît une baisse sensible en février-mars. Le délégataire l'explique par une diminution de la demande de la clientèle professionnelle et indique avoir engagé une démarche de prospection depuis.

Le nombre de nuitées continue de progresser très nettement :

- Tours Val de Loire à Saint-Avertin : +12,6% (29 554 nuitées),
- La Confluence à Savonnières : +36,6% (12 057 nuitées).

La durée moyenne de séjour n'augmente pas (1,9 nuits à Saint-Avertin et 1,6 à Savonnières), l'offre des deux campings étant adaptée à une clientèle itinérante. La durée moyenne de séjour dans les campings d'Indre-et-Loire en 2024 est de 2,7 nuits, toutes catégories confondues.

La clientèle étrangère représente près d'1 client sur 2 au camping de Saint-Avertin (45,8%) et 1 sur 3 à Savonnières (32,5%). Elle est stable à Savonnières mais baisse sensiblement à Saint-Avertin par rapport à 2023 (61,1% soit -15,3%). Le trio de tête des nationalités accueillies demeure identique aux années précédentes : Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni.

2) Qualité du service rendu

Les activités / partenariats mis en œuvre par le délégataire restent inchangés par rapport à 2023.
La e-réputation des deux campings ne bénéficie pas encore des améliorations apportées par les aménagements et travaux réalisés : 3,5 sur 5 à Saint-Avertin et 3,6/5 à Savonnières. Il est précisé que la mesure de la satisfaction repose sur un panel restreint de clients qui se sont exprimés sur Google : de 10 à 111 avis pour Tours Val de Loire à Saint-Avertin et de 6 à 64 avis pour La Confluence à Savonnières.
La propreté et le service recueillent cette année encore des appréciations moyennes dans les deux campings.

3) Moyens humains

Pour le camping de La Confluence à Savonnières :
L'ETP réel est de 1,67 sur la période contre 3 ETP sur le prévisionnel du contrat.
En 2024, Onlycamp a recruté un responsable pour ce camping.
Par ailleurs, des problématiques de recrutement cumulées au départ anticipé d'un équipier polyvalent n'ayant pu être remplacé ne permettent pas d'atteindre les 3 ETP prévisionnels du contrat.

Pour le camping de Tours Val de Loire à Saint-Avertin :
L'ETP réel est de 4,35 sur la période contre 4,6 ETP sur le prévisionnel du contrat. Cet écart est faible par rapport au contrat. Il était prévu l'embauche d'une personne supplémentaire au niveau du snack, recrutement finalement jugé non nécessaire.

Ces effectifs comprennent du personnel mutualisé au niveau de la filiale Onlycamp (directrice régionale d'exploitation, technicien polyvalent, chef de chantier et aménagement).

4) Investissements réalisés

En 2023, Onlycamp a amorcé le programme d'investissements lui incombant avec un report de certaines opérations sur 2024 (rénovation des sanitaires dans les 2 campings, travaux sur le bâtiment d'accueil des cyclotouristes à Saint-Avertin).

Les travaux et aménagements suivants ont été réalisés en 2024 :
A Saint-Avertin
- implantation de locatifs (10 tentes « Galli » et 12 chalets renouvelés sur 20).

A Savonnières
- implantation des nouveaux locatifs (6 tentes « Lonna » et 8 tentes « Ponza »,
- rénovation de l'espace d'accueil et création d'un espace dédié aux cyclotouristes,
- création d'une aire de jeux à proximité du bâtiment d'accueil.

A fin 2024, le délégataire ne justifie que d'une réalisation partielle des investissements prévus au contrat de délégation de service public.
Après avoir engagé un dialogue de gestion sur l'exécution du contrat, la Métropole a informé le délégataire de l'application des pénalités prévues au contrat à hauteur de 16 200 € HT (article 52.1 du contrat de délégation de service public) par courrier en date du 15 juillet 2025.
Il est précisé que l'impact de ce décalage d'investissement sur la redevance à verser à Tours Métropole Val de Loire est estimé à 7 000 € HT pour 2025.

II. Rapport financier

1) Analyse de l'activité et de la rentabilité

L'activité cumulée des deux campings fait état d'un chiffre d'affaires en progression (+ 10.3% par rapport à 2023) pour atteindre 564 000 € au 31 décembre 2024. Ces niveaux dépassent légèrement ceux prévus au compte d'exploitation prévisionnel.

Le constat sur 2024 est une baisse des locations d'hébergements locatifs (mobil home, chalets et cabanes) au profit des emplacements nus (tentes, caravanes, camping-cars et vans).

Les charges d'exploitation augmentent dans une proportion plus importante, entraînant ainsi une exploitation déficitaire (-58 000 € en 2024 versus -27 000 € en 2023).

Les variations importantes portent sur les fluides (+14 000 €) et les locations de locatifs / leasing (+37 000 €).

A noter, la cession de chalets sur l'exercice 2024 (60 000 € de produits exceptionnels), permettant de dégager un résultat à l'équilibre (1 000 €).

Synthèse financière :

(en k€)	Saint Avertin	Savonnières	Cumulé
CA	**432**	**132**	**564**
Marge brute	**412**	**125**	**537**
Charges externes	210	80	290
Frais de personnel	165	62	227
Résultat d'exploitation	**-29**	**-29**	**-58**
Résultat net	**31**	**-29**	**1**

Bien que les effectifs du camping de Savonnières soient moindres que ceux prévus au contrat (cf. point I-3), les charges de personnel sur les comptes s'avèrent supérieures à celles prévues au compte d'exploitation prévisionnel, indexation comprise.
Le délégataire explique cette situation par :
- des recrutements à des niveaux de qualification supérieurs au prévisionnel,
- des contrats d'une durée plus longue prévu (préparation en début et fin de saison),
- des revalorisations de salaire conformément à la convention collective de l'hôtellerie de plein-air (IDCC 1631).

2) Redevances

Les redevances perçues au titre de 2024 sont les suivantes : la part fixe de la redevance d'un montant de 16 202,90 € HT pour les deux campings.

Les redevances variables ne sont pas dues sur l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé HT étant inférieur aux seuils prévus au contrat pour chacun des campings (cf. tableau ci-après). Il est précisé que cela est conforme au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) qui inscrit le versement de la part variable à partir de 2025.

CA hébergement (HT) :

Camping	**Seuil déclenchement part variable**	**CEP 2024**	**Réalisé 2024**
Tours Val de Loire	400 000 €	384 000 €	377 000 €
Confluence	150 000 €	139 000 €	120 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission attractivité et valorisation, en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public des campings métropolitains de « Tours Val de Loire » à Saint-Avertin et de « La Confluence » à Savonnières pour l'année 2024.

Mme Nathalie SAVATON :
Nous continuons avec notamment la délégation de service public des campings métropolitains qui, vous le savez, a changé déjà depuis 2022. De gros investissements ont été réalisés sur Saint-Avertin et sur le site de Savonnières. La première année, été 2023, était une année un petit peu de redémarrage et l'année 2024 marque effectivement des éléments un peu plus significatifs sur le retour des visiteurs sur ces deux campings.
Sur la fréquentation et la clientèle, on observe toujours une progression continue avec un taux d'occupation qui augmente significativement à Savonnières pour atteindre 43,9 % contre 35 % en 2023, et 31,1 % à Saint-Avertin au lieu de 29,4 % en 2023.
Sachez que le taux moyen en général, pour l'hébergement de plein air en Indre-et-Loire est, en 2024, à 34 %.
On remarque une baisse sur Saint-Avertin puisque, effectivement, jusqu'ici, c'était un camping surtout utilisé par des professionnels en déplacement sur l'ensemble de la Métropole, mais également dans tout ce qui était BTP. Cette clientèle a largement diminué parce qu'il y a des travaux aussi qui ont diminué dans ces domaines sur ce secteur. Pour autant, l'augmentation continue concernant les visites.
Quelques éléments vous sont donnés avec les durées moyennes de séjour, un petit peu en deçà de ce que l'on peut connaître dans d'autres campings, sachant que ces deux campings se situent sur des véloroutes cyclotouristiques et qu'il s'agit plutôt de visiteurs et de campeurs qui opèrent à une itinérance de cyclo, ce qui explique aussi le peu de temps qu'ils passent sur ces campings.
La clientèle étrangère représente près d'un client sur deux au camping de Saint-Avertin, tandis que c'est un client sur trois à Savonnières. Bien évidemment, on remarque toujours un trio de tête dans les pays accueillis : Allemagne en premier, Pays-Bas et Royaume-Uni.
La qualité de service rendu reste pratiquement inchangée par rapport à 2023. La réputation du camping n'est pas encore optimale et nous avons aussi quelques remontées régulières concernant les appréciations de propreté et sur le service dans ces deux campings. Pour information, je les rencontrerai avec les services, dans quelques semaines, pour faire le point de la convention et de la DSP, notamment sur d'autres points que je vous expliquerai à la suite.
Nous avons aussi des moyens humains. Vous avez quelques éléments qui vous sont donnés par rapport à cela et puis les différents investissements qui ont été réalisés. Si nous les rencontrons, c'est aussi pour mettre en parallèle les investissements et les services rendus que l'on attend à travers cette DSP auprès de nos visiteurs. Effectivement, certains investissements n'ont pas été réalisés sur l'année 2024 comme il était convenu ; d'autres ont été faits, mais il en reste encore quelques-uns. Il y a forcément l'application de pénalités dans ces cas-là.
Pour autant, il y a aussi un travail à faire puisqu'on ne peut pas se satisfaire tout simplement de demander le versement de pénalités, il faut aussi qu'on s'accorde à faire valoir ce que la convention prévoyait ensemble. Vous avez ces différents éléments qui vous sont présentés.
Et puis, en rapport financier, nous avons une activité cumulée des deux campings, d'un chiffre d'affaires en progression de 10,3 % par rapport à 2023, pour atteindre 564 000 euros au 31 décembre 2024. Il dépasse ceux prévus au compte d'exploitation prévisionnel. Le constat sur 2024 est une baisse de locations d'hébergement locatif sur les mobil-homes, chalets et cabanes au profit des emplacements nus. Les charges d'exploitation augmentent dans une proportion plus importante entraînant une exploitation déficitaire. Là aussi, cela fait partie du travail que nous allons affiner avec les services métropolitains par rapport à la convention.
Vous avez aussi quelques éléments qui vous sont expliqués sur les différentes caractéristiques et la synthèse financière qui vous est présentée également, et la redevance versée à la Métropole. Pour 2024, la part fixe de la redevance sera d'un montant de

16 202 euros pour les deux campings et les redevances variables ne sont pas dues sur l'exercice 2024 comme le précisait la convention puisque c'est à partir de 2025 qu'il y aura une redevance variable.

Mme Frédérique BARBIER :
Merci, Nathalie, pour cette intervention. Peut-être est-ce une information qui m'a échappé à la Commission, donc je voulais juste revoir. Les pénalités sont de 16 000 euros ? C'est le même montant que la redevance ?

Mme Nathalie SAVATON :
À quelque chose près parce que si on regarde bien, la redevance est à 16 202,90 euros et les pénalités à 16 200 euros. Ça n'a rien à voir, c'est un concours de circonstances. Oui, c'est bien ça.

Mme Frédérique BARBIER :
Je voulais sûre. C'est bien ça. D'accord, merci.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On prend acte. Merci.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_032–DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT - RAPPORT 2024 DES ADMINISTRATEURS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS ÉVÉNEMENTS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Nathalie SAVATON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En application de l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

La Métropole étant actionnaire à 16,50% de la société publique locale (SPL) Tours Evènements, le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport 2024 des représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL, dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour et est annexé à la présente délibération.

Le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, transposé à l'article D1524-7 du Code général des collectivités territoriales, vient préciser le contenu du rapport écrit soumis à l'assemblée délibérante.

Les principaux éléments de ce rapport vous sont présentés ci-après.

1) Missions et bilan d'activité 2024

La SAEM « TOURS EVENEMENTS » avait été créée en mai 2009 par fusion-absorption de la SEM « LIGERIS » (Parc des Expositions et Office de Tourisme de Tours) par la SEM « VINCI » (Palais des Congrès de Tours). Suite au transfert du Parc des Expositions de Tours de la Ville vers la Métropole, la SAEM Tours Evénements est devenue une société publique locale au 10 juillet 2023.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

- la gestion et exploitation du Palais des Congrès et du Parc des Expositions de Tours sur la base de conventions conclues à cet effet avec les collectivités délégantes.
- l'accueil dans ces structures de manifestations relevant du domaine de l'événementiel professionnel.
- l'organisation à partir de ces mêmes structures de manifestations de type foires et salons dont la Foire de Tours.
- l'accueil de spectacles et concerts.

L'année 2024 aura été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle génération de conventions de délégation de service public par lesquelles la Société a été autorisée à poursuivre, la gestion et l'exploitation du Palais des Congrès et du Parc des Expositions de Tours. Ces conventions ont introduit la mise en place, pour chaque site, de deux comités l'un consacré aux questions bâtimentaires, l'autre au suivi des activités déléguées.

S'agissant du Parc des Expositions, des travaux visant à l'amélioration de l'expérience « visiteurs » ont donné lieu à l'installation de 3 grands écrans LED à l'entrée Est du site et au déploiement de housses sur les assises lors des spectacles et concerts donnés dans le Grand Hall.

L'activité de la société, selon les données compilées et traitées par l'Observatoire qui est rattaché à l'Agence Départementale du Tourisme d'Indre-et-Loire, s'est matérialisée, en 2024, par l'accueil et l'organisation de 189 manifestations (193 en 2023) dont 46 au Parc des Expositions et 143 au Palais des Congrès. Le nombre de participants à ces manifestations a été de 809.980 personnes.

2) Gouvernance et relations financières avec Tours Métropole Val de Loire

Chiffres clés :

(données en K€)	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	14 066	13 027	-1 039
EBE	1 364	811	-823
RCAI	876	694	-182
Résultat net	596	503	-93
CAF	743	597	-146
Fonds propres	1 606	2 401	+795
Ratio de solvabilité	16.7%	27.4%	
Endettement bancaire	573	372	-201

Dont part à moins d'un an	201	203	
Trésorerie nette	5 390	4 516	-874

Commentaires sur les éléments financiers présentés ci-dessus :

- Un changement de facturation de l'activité traiteur a été opéré à partir de 2024, il n'est plus intégré le CA de l'activité qui a été remplacé par un commissionnement de 15% (CA traiteur 2023 de près de 2 M€ - Commission traiteurs 2024 232 k€, avec une baisse des prestations traiteurs de 1.3 M€). En réalité l'activité a donc progressé pour la SPL notamment liée à une évolution tarifaire et dégage une marge de l'ordre de 8 M€.

- La rentabilité de l'exploitation est impactée par l'évolution de la provision GER du Palais des congrès (651 k€ en 2024 contre 152 k€ en 2023). Les charges d'exploitation sont bien pilotées par Tours Evènements avec des redevances liées aux DSP de 541 k€ vers les autorités délégantes. Ainsi l'excédent brut d'exploitation (EBE) ressort à 811 k€.

- Les dotations aux amortissements sont fortement diminuées entre 2023 et 2024 (de 461 à 149 k€, immobilisations amorties à hauteur de 51%), ce qui entraîne un résultat courant avant impôts de 694 k€.

- Le résultat 2024, 503 k€, soit 3.6% du CA, est proche de celui de l'exercice précédent (moindre perte exceptionnelle en 2024).

- Au niveau bilanciel, on constate que la SPL reconstitue ses fonds propres (27.3%) grâce à la conservation du résultat 2023 en report à nouveau.

- L'endettement bancaire, composé d'un PGE de 1 M€, continue son amortissement. La part à moins d'un an de 201 k€ est aisément couverte par la CAF (ressources internes générés par l'entreprise au travers son activité). La dette arrivera à échéance en 2026.

- Les plans de gros entretiens et renouvellement ont été pour partie autofinancés grâce au bon niveau de trésorerie dont dispose la SPL (Trésorerie nette de 4 516 K€ à fin 2024).

- La trésorerie comprend 1.5 M€ de placements (comptes à terme), ce qui permet à la SPL de dégager des produits financiers de 55 k€ sur 2024.

Nonobstant ces indicateurs encourageants, la société reste vigilante sur les points suivants :

- Le contexte géopolitique international est affecté de nombreuses crises. Le secteur de l'événementiel professionnel est très perméable et sensible aux aléas de toute nature dont le contexte international

- Les projections économiques et de croissance pour 2025, qui sont très atones au moins pour la France, peuvent créer chez les opérateurs économiques un climat « anxiogène » peu propice au déploiement de manifestations de type « MICE ».

- Le prix des énergies, électricité et gaz, reste à un niveau élevé (1 078 K€ sur 2024 contre 1 277 K€ en 2023). Le coût du gaz a été réduit de moitié (Contrat gaz valable jusqu'à fin 2026) et celui de l'électricité a légèrement augmenté (renouvellement des tarifs électricité en 01/2022 et jusqu'en 12/2025 / tarifs élevés). Négociation en cours des futurs contrats travaillés avec un courtier en énergie (Opéra Energoe).

- La concurrence exacerbée née de la construction de nouveaux équipements dans un périmètre géographique de plus en plus proche de la zone de chalandise de la SPL

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 09 septembre 2025,

- APPROUVE le rapport 2024 des administrateurs de Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la SPL Tours Evènements.

Mme Nathalie SAVATON :
On continue avec le rapport sur la SPL Tours Événements. Comme vous le savez, depuis deux ans, la Métropole étant actionnaire à hauteur de 16,5 % de la société publique locale Tours Événements, le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur ce rapport. Vous avez les éléments de mission et de bilan d'activité 2024 qui pour le SEM Tours Événements crée en 2009 avec l'historique de ses différentes évolutions jusqu'à juillet 2023.
Les missions confiées par délégation :

- La gestion et l'exploitation du Palais des Congrès du Parc des expositions de Tours sur la base de conventions conclues à cet effet avec les collectivités délégantes.
- L'accueil dans ces structures de manifestations relevant du domaine de l'événementiel professionnel.
- L'organisation à partir de ces mêmes structures de manifestations de type foires et salons dont la Foire de Tours.
- L'accueil de spectacles et concerts.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle génération de conventions de délégation de service public pour laquelle la Société a été autorisée à poursuivre la gestion et l'exploitation du Palais des Congrès et du Parc des expositions. Ces conventions mises en place pour chaque site, ont donné lieu à deux comités : l'un consacré aux questions bâtimentaires, l'autre au suivi des activités déléguées.
S'agissant du Parc des expositions, des travaux visant à l'amélioration de l'expérience « visiteurs » ont donné lieu à l'installation de trois grands écrans LED à l'entrée est du site et au déploiement de housses sur les assises lors des spectacles et concerts donnés dans le Grand Hall. Ça faisait partie des premiers critères de reproches qui pouvaient être faits pour accueillir les spectacles ou même des conventions importantes et qui participaient à la qualité de l'accueil.
L'activité de la société, selon les données compilées et traitées par l'Observatoire qui est rattaché à l'Agence Départementale du Tourisme d'Indre-et-Loire, s'est matérialisée, en 2024, par l'accueil et l'organisation de 189 manifestations (193 en 2023) dont 46 au Parc des expositions et 143 au Palais des Congrès. Le nombre de participants était de 809 980 personnes.
Vous avez tous les éléments concernant la gouvernance et la relation financière avec Tours Métropole Val de Loire entre 2023, 2024. Vous pourrez voir qu'il y a :

- Un changement de facturation de l'activité traiteur qui a été opérée. Il s'agit aujourd'hui, d'un commissionnement et non plus d'intégrer, comme c'était fait avant, l'ensemble de l'activité. Également, la rentabilité de l'exploitation est impactée par l'évolution de la provision GER du Palais des Congrès avec les charges d'exploitation qui s'ensuivent.
- Les dotations aux amortissements sont fortement diminuées entre 2023 et 2024, ce qui entraîne un résultat courant avant impôts de 694 k euros

- Le résultat 2024, 503 k euros, soit 3,6 % du CA, est proche de celui de l'exercice précédent
- Au niveau de la SPL, on constate également que ses fonds propres se reconstituent grâce à la conservation du résultat 2023 en report à nouveau.

Il faut savoir que le résultat aussi est un petit peu différent une année sur deux en fonction de grands événements qui sont programmés. À chaque fois, ça a un impact sur une année et un peu moins sur l'année suivante.

- L'endettement bancaire est composé d'un PGE à 1 million d'euros et continue son amortissement.
- Les plans de gros entretiens et renouvellement ont été, pour partie, autofinancés grâce à de bons niveaux de trésorerie de la SPL. Nous avons une trésorerie qui comprend 1,5 million d'euros de placements comptes à terme, ce qui permet à la SPL de dégager des produits financiers de 55 k euros sur 2024.

Il s'agit surtout de retenir pour nous :

- Le contexte géopolitique qui a effectivement affecté le secteur. Pour autant, le secteur de l'événementiel professionnel est très dynamique malgré tout, même s'il est aussi très sensible à ces aléas. 2025 devrait être une année un peu plus compliquée au regard du contexte économique que nous connaissons et qui ne s'est pas forcément arrangé.
- Les projections économiques et de croissance pour 2025 sont très atones, au moins pour la France et peuvent créées chez les opérateurs économiques, un climat anxiogène, ce qui fait que les manifestations de type « MICE » peuvent être impactées
- Le prix des énergies, également, reste à un niveau élevé et le coût du gaz a été réduit de moitié. Des négociations sont en cours.
- Nous avons aussi à faire face à une concurrence toujours plus importante avec des équipements proches de chez nous qui se sont modernisés, renforcés et qui attirent de grands événements musicaux, différents et d'ampleur. Il faut aussi prendre en perspective toutes les évolutions et tous les choix que nous pourrons faire dans les années qui viennent pour maintenir l'attractivité de notre destination au regard du tourisme d'affaires.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Iman

M. Iman MANZARI :
Merci pour ce rapport. Juste vous dire, comme Nathalie l'a très bien rappelé, c'est la première année de cette DSP et ce travail qui a été engagé entre Tours Métropole et Tours Évenement après le transfert de cet équipement à Tours Métropole. Je voulais tout simplement remercier l'ensemble des équipes qui travaille tous les jours avec Tours Événement, sous contrôle analogue. Certains nous disaient qu'en passant la SEM en SPL et en mettant en place les contrôles analogues, ça allait peut-être ralentir le travail de l'entreprise. On peut constater quand même que tout se passe très bien, rien n'est ralenti, c'était un bon choix que nous avons effectué.
En dehors de ce travail de contrôle, il y a aussi ces études qui sont lancées sur les investissements et l'avenir de cet équipement. Je voulais juste dire que ces études sont en cours. On n'a pas les résultats aussi rapidement qu'on pouvait l'espérer, mais c'est toujours d'actualité et nous aurons très bientôt, je l'espère, en débat ici, la question des investissements et l'avenir du Parc des Expositions dans notre Ville. Merci.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_033–DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT - RAPPORT 2024 DES ADMINISTRATEURS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Nathalie SAVATON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentant au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

La Métropole étant actionnaire à 54,55% de la société publique locale (SPL) Tours Val de Loire Tourisme, le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport 2024 des représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour.

L'article D1524-7 du Code général des collectivités territoriales, entré en vigueur le 1er janvier 2023, vient préciser le contenu du rapport écrit soumis à l'assemblée délibérante.

Les principaux éléments de ce rapport vous sont présentés ci-après.

1) Missions et bilan d'activité 2024

En cohérence avec le schéma de développement touristique métropolitain pour la période 2023-2027, une nouvelle convention de délégation de service public a pris effet le 1er avril 2023 pour une durée de 4 ans et 9 mois.

Pour mémoire, les principales missions confiées au délégataire sont :
- une mission d'accueil et d'information,
- la promotion et la communication touristique de la destination,
- la commercialisation de produits et prestations de services touristiques,
- des actions de partenariat avec les acteurs privés,
- la participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique touristique de la Métropole.

L'année 2024 a été marquée par un effet « JO » déceptif avec une baisse des visiteurs étrangers (-11%) et une légère augmentation du visitorat national (+2%). Les demandes des visiteurs restent orientées autour des incontournables châteaux et des activités nature, le slow tourisme et le cyclotourisme. Les séjours courts sont désormais plus fréquents. La tendance des décisions des clients en dernière minute s'amplifie tant pour le tourisme d'agrément que pour le tourisme d'affaires.

Parmi les actions menées en 2024, le « Pass Noël au Pays des Châteaux » a été reconduit avec succès, générant un chiffre d'affaires en augmentation de 20% soit 202 375€ TTC € et 11 500 entrées dans les sites. Le Tours City Pass a également su trouver son public avec un chiffre d'affaires qui a doublé soit 15 145 €TTC.
Le marketing de la destination a été renforcé, notamment sur le volet digital (campagne sur Paris et grandes agglomérations au printemps, accueils de presse, magazine de destination « Goût de Tours », newsletters aux publics cibles, accueils de presse …).
Engagée dans la transition écologique au service d'un tourisme vertueux, la société a contribué, aux côtés de Tours Métropole Val de Loire, au renouvellement de la labellisation « Destination Innovante Durable » (DID) de la destination, pilotée par Tours Evénements. L'accompagnement des hébergeurs vers l'obtention de la marque « Clef Verte » s'est amplifié en vue d'enrichir cette offre au profit de nos visiteurs, 9 nouveaux établissements ayant rejoint ce label en 2024.
Afin d'alimenter l'offre de la destination, la société s'appuie sur des partenariats avec les socio-professionnels (194 en 2024).
Les événements professionnels (Club MICE, 5ème édition du workshop « Tourisme d'affaires Even Tours » en octobre et 4ème édition du workshop « La Loire se met en scène » en novembre à Paris) constituent les temps forts de ces partenariats.

2) Gouvernance et relations financières avec Tours Métropole Val de Loire

(données en K€)	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	2 242	3 474	+1 232
EBE	-59	-45	+14
RCAI	-117	-93	+24
Résultat net	-49	-63	-14
CAF	8	11	+3

Fonds propres	508	415	-93
Ratio de solvabilité	36.6%	31%	
Endettement bancaire	-	-	
Trésorerie nette	738	872	+134

Commentaires sur les éléments financiers présentés ci-dessus :

- Changement de facturation de l'activité hébergement à partir de 2024, il est dorénavant intégré le CA de l'activité en plus des commissions de 10% perçues. Le chiffre d'affaire hébergement s'élève à 1.1 M€ en 2024 et explique ainsi la forte hausse d'activité globale de la SPL (ce chiffre est neutralisé au niveau du résultat par des achats du même montant). Les commissions liées à l'hébergement sont de 111 k€ en 2024 contre 57 k€ en 2023. Ce changement de méthode comptable avait pour but d'augmenter le chiffre d'affaire soumis à TVA et permettre ainsi à la SPL de réduire la taxe sur les salaires. A périmètre constant (retraitement fait du CA Hébergement), l'activité n'augmente que très légèrement de l'ordre de 130 k€, soit +5.8%.

- La SPL perçoit une compensation forfaitaire au titre de ses missions de service public administratif, ses missions de service public industriel et commercial devant être autofinancées et compenser à terme l'augmentation des dépenses liées à l'accomplissement des missions de service public administratif.
 Pour l'année 2024, le montant de la participation versée par Tours Métropole Val de Loire s'élève à 1 745 k€ soit une augmentation de + 0,5% par rapport à 2023.

- Les charges de personnelle s'élèvent à 1 698 k€ (+97 k€ vs 2023) pour 30 ETP. L'augmentation s'explique majoritairement par une revalorisation du point d'indice de 2% et par l'évolution de rémunération des Guides-Conférenciers (prime de précarité rehaussée de 5% pour atteindre 15%).

- L'exploitation, fortement impactée par le niveau important des charges de personnel, n'atteint pas le point mort et dégage à nouveau un EBE (excédent brut d'exploitation) négatif. Les charges d'exploitation sont relativement stables entre les deux exercices.

- Après des résultats financier (intérêts DAT de 25 k€) et exceptionnel (subvention d'investissement de 30 k€) positifs, le résultat 2024 se retrouve amélioré mais une nouvelle fois déficitaire (-63 k€). Le budget 2024 prévoyait une perte de 33 k€, et il est prévu un retour de la profitabilité à partir de 2025 (Résultat net attendu à 19 k€).

- Au niveau bilanciel, on constate que la SPL voit ses fonds propres se dégrader après les pertes successives depuis 2022, ces derniers demeurent à un niveau correct (31% du total bilan).

- On notera l'absence d'endettement bancaire.

- La structure a réalisé peu d'investissements sur 2024, ce qui lui permet de conserver un bon niveau de trésorerie à 872 k€.

La trésorerie comprend 400 k€ de placements (comptes à terme), ce qui lui permet de dégager des produits financiers de 25 k€ sur 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission attractivité et valorisation, en date du 09 septembre 2025,

- APPROUVE le rapport 2024 des administrateurs de Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la SPL Tours Val de Loire Tourisme.

Mme Nathalie SAVATON :
Il s'agit aussi de vous faire un rapport des missions et bilan d'activité 2024 de l'Office de tourisme.
Comme je viens de vous faire le rapport annuel, beaucoup d'éléments s'y retrouvent. Je risque de me répéter beaucoup. Puisqu'il s'agit des mêmes éléments, mais exprimés d'une autre façon, je vous donne la parole, Monsieur le Président, pour lancer le vote.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_034–DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RAPPORT 2024 DU REPRÉSENTANT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE TOURAINE (SET).

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte, dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 21% au sein de la Société d'Equipement de la Touraine (SET).

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2024 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2024) au sein du Conseil d'Administration de la SET, dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour et dont les principaux éléments sont les suivants :

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE LA SET EN 2024

- Pour l'activité promotion immobilière sur le territoire, ont été livrés en 2024 :
 - La résidence étudiante située avenue Pont Cher aux Deux Lions. Ce projet a été mené dans le cadre d'une SCCV en partenariat avec Bouygues.
 - L'ancien Restaurant Interentreprises (RIE) dans le quartier des Deux Lions a été transformé en école pour Pigier et livrée en août 2024.

- Pour les opérations en concession d'aménagement :
 - il convient de noter la résiliation anticipée de la concession des Casernes Beaumont-Chauveau à Tours au profit d'un nouveau contrat confié à la SET Aménagement.

- Pour les activités de construction en 2024 :
 - Le projet Tours Axiome, à proximité de la piscine du Lac, ont été engagés en vue de construire un immeuble de bureaux de 3.000 m² pour Assystem (livraison été 2025).
 - Les travaux de construction de l'école supérieure Excelia se sont poursuivis ; un bâtiment de plus de 5.000 m² en bois et paille a été livré dans les délais début mars 2025 à la SET Investissement qui le loue à l'école Excelia.
 - Les études pour les projets Ilots H et I sur la ZAC Monconseil se poursuivent ; l'ilot H devant se réaliser en co-promotion avec Aethica dans le cadre d'une VEFA.
 - Il convient de noter également la construction sur le secteur des Deux Lions des commerces de proximité qui devraient être livrés avant fin 2025.
 - A Joué-lès-Tours, en partenariat avec Exia, la SET a obtenu le permis d'aménager pour le futur quartier des Carmeries afin d'y développer 205.000 m² de surface de plancher (SDP). Parallèlement, dès juillet 2024, les deux partenaires ont déposé et obtenu un permis de construire pour un premier lot de 38.500 m² de bureaux en phase de commercialisation.
 - Les travaux de l'ancienne clinique Saint-Gatien en centre-ville de Tours ont commencé au troisième trimestre 2024 avec le curage et le désamiantage du site. Les premiers preneurs sont attendus en septembre 2025. Ils devront, avant de pouvoir y emménager, effectuer les travaux d'aménagement ; la SET livrant les locaux bruts. Il reste encore plus de 60 % des surfaces à commercialiser.
 - Sur la ZAC des Hauts de Montlouis, la SET a constitué une Société Civile de Construction Vente (SCCV) avec Nexity afin de construire un immeuble de logements qui sera vendu en bloc à la CDC Habitat.
 - Les travaux de la deuxième ligne du tramway piloté par le groupement SET/ Transamo ont été planifiés après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), fin du premier semestre 2025.
 - Enfin les travaux du Velival et la réalisation de 80 kms de pistes cyclables se sont poursuivis en 2024 avec le groupement SET/ Transamo.

PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS EN 2024

Le bilan simplifié s'élève à 178.717 euros pour l'actif et le passif. Le compte de résultat affiche un bénéfice d'un montant de 910.757 euros.

Le chiffre d'affaires 2023 s'était élevé à 8.595 K€. Celui de 2024 s'élève à 22.955 K€, en très forte augmentation pour la partie aménagement.

Il est rappelé la grande volatilité des chiffres d'affaires des SEM d'aménagement et leur décorrélation partielle du résultat de la structure. En effet, le chiffre d'affaires Aménagement qui comprend essentiellement les cessions de terrains des concessions, n'est pas un élément constitutif du résultat, puisque le chiffre d'affaires est intégralement stocké, donc, sans aucune incidence sur le résultat d'exploitation.

PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT

Sur la base des budgets votés pour l'année 2025, la société anticipe un résultat après impôts sur les sociétés de 995.000 euros.
En termes de conjoncture, la crise du logement majeure que la France traverse depuis plus de deux ans (hausse des coûts, hausse des taux, raréfaction foncière) impacte lourdement la SET, notamment dans le volume de désistements de particuliers et les reports des promoteurs sur les cessions de terrains à bâtir. Cet évènement n'aurait toutefois qu'un impact mesuré sur les résultats de la société en retardant certaines rémunérations concessives.
Cette conjoncture pourrait également avoir un impact, si la crise venait à perdurer, sur les prix de vente de terrains aux promoteurs, voir l'absence de cession : en ce cas, la situation pourrait toucher directement les résultats de la société de façon conséquente.

La SET porte sur ses fonds propres et depuis plusieurs années un grand nombre de biens et de foncier pour le compte des collectivités. A fin 2024, le coût de revient de l'ensemble de ces portages s'élève à 15,8 millions d'€, ce qui dégrade la trésorerie de la Société et lui enlève toutes possibilités d'investir dans de nouveaux projets. Après en avoir sensibilisé les administrateurs, un plan de cession d'une partie de ces fonciers est mis en œuvre auprès des collectivités concernées et de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL du Val de Loire).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1524-5, L 1523-2 à L 1523-4, D.1524-7 et suivants,

Vu le rapport écrit, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 09 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport 2024 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Equipement de la Touraine (SET).

M. Thibault COULON :
Les très attendus du groupe SET que, chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter. Je rappelle que le groupe SET s'est étoffé ; il y a la SET maison mère, la SET Aménagement, la SET Investissement. Je vais présenter ces trois-là, mais ne partez pas tout de suite parce qu'en délibération 46, vous aurez Martin COHEN avec la SET Énergie, donc je fais un peu de teasing pour ambiancer la soirée. Tout cela va s'étaler au cours de la soirée.
La SET, c'est la maison mère. Je rappelle que nous avons 21 % des actions, que le Président est Emmanuel DENIS, comme représentants au Conseil d'administration, nous avons, à ses côtés, Thierry CHAILLLOUX et moi-même.
Il y a eu pas mal de projets au cours de l'année 2024. On parle du rapport d'activité VELIVAL, AMO Conseil, le restaurant interentreprises, la résidence étudiante avenue Pont de Cher, route de Lyon. Et puis, des projets en cours dont on a beaucoup parlé parce qu'il y a eu des

inaugurations, Excelia que nous avons inauguré il y a deux semaines, et puis l'ancienne clinique Saint Gatien qui est en cours, le projet Axiome qui loge la société Assystem que nous avons inaugurée la semaine dernière. Et puis, évidemment, un projet important à Joué-lès-Tours, en partenariat avec Exia, le quartier des Carmeries et bien d'autres projets ; évidemment, la deuxième ligne du tramway piloté par la SET et Transmo.
Les résultats financiers sont bons puisque nous avons un résultat après impôt sur les sociétés de 995 000 euros. Une conjoncture qui nous conduit à faire un certain nombre de cessions pour reconstituer nos fonds propres et partir sur un plus grand nombre d'opérations qui est en cours. De même que fait l'EPFL Val de Loire.
Voilà pour le rapport d'activité de la SET. Je peux enchaîner.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_035–DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RAPPORT 2024 DU REPRÉSENTANT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SET AMÉNAGEMENT.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte, dont la collectivité est actionnaire.

La SET AMENAGEMENT a été créée le 2 avril 2024 avec un capital social de 1,2 M€, Tours Métropole Val de Loire en est actionnaire à hauteur de 16,67%.

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2024 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2024) au sein du Conseil d'Administration de la SET Aménagement, dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour et dont les principaux éléments sont les suivants :

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE LA SET AMENAGEMENT EN 2024

- L'installation et la mise en place de la gouvernance de la société

 - Le Conseil d'Administration de la société a tenu sa première réunion le 12 mars 2024. Lors de cette première séance, la gouvernance de la société a été mise en place en désignant notamment : le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président, les membres du Comité Technique, le Directeur général.

- L'accueil de nouveaux actionnaires le 17 septembre 2024

 - Les villes d'Avoine, Beaulieu-lès-Loches, La Chapelle Blanche Saint-Martin, Loches, Marigny-Marmande, Sepmes et Veigné,
 - La nomination d'un nouveau Directeur général suite à la décision du Directeur général en poste de ne pas voir son mandat de Directeur général de la SET être prolongé. Or le mandat de Directeur général de la SET Aménagement est lié à celui de la SET,
 - La participation de ces sept collectivités s'est concrétisée par transfert d'actions du Département.

- L'accueil de la ville de Saint-Pierre-des-Corps le 19 novembre 2024, l'entrée de cet actionnaire ayant été réalisée par un transfert d'actions entre la Métropole et elle.

- La signature des premiers contrats de concession, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandat de maitrise d'ouvrage

 - L'ensemble des contrats signés en 2024 par la Set Aménagement, hors concession, totalise un montant d'honoraires pour l'exercice s'élevant à 34.043 euros HT
 - Les investissements générés par ces contrats représentent un total de travaux de 552.000 euros TTC pour le Smadait
 - Plusieurs autres contrats sont en préparation et devraient être signés en 2025 pour un montant total de 358.469 euros HT d'honoraires

A fin 2024, sur les 22 collectivités actionnaires, seules six ont conclu ou vont conclure des contrats avec la SPL. Le démarrage a été plus lent que prévu du fait notamment du manque de crédits des collectivités. Un travail d'information reste à améliorer auprès des élus et des services des collectivités du territoire sur la complémentarité des outils présents sur le département et la différence de niveau d'ingénierie fournie par ces différents acteurs.

PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS EN 2024

Le bilan simplifié s'élève à 1.244.173 euros pour l'actif et le passif. Le compte de résultat affiche une perte d'un montant de - 97.442 euros.

PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT

Les prévisions d'activités sont estimées à 2,22 millions d'euros de 2025 à 2028 en fonction des éléments connus par donneurs d'ordre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1524-5 et suivants,

Vu le rapport écrit, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 09 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport 2024 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Equipement de la Touraine Aménagement, dite SET Aménagement.

M. Thibault COULON :
Après cela, on enchaîne sur la SET Aménagement. La SET Aménagement, c'est la dernière-née du groupe SET créée le 2 avril 2024 avec un actionnariat de la Métropole à 16 %, des représentants au CA que sont Aude GOBLET et moi-même et à l'AG, c'est moi et le Président, c'est Franck CHARTIER qui représente le Conseil départemental.
Qu'a-t-on fait ? On a mis en place la nouvelle société, la gouvernance, l'accueil des nouveaux actionnaires. Il y a 22 collectivités actionnaires de partout : SEM, Veigné, Marmande, etc. Et Saint-Pierre-des-Corps a rejoint.
C'est une société qui est en cours de lancement avec un volume d'activités qui, pour l'instant, est en démarrage puisqu'on a un portefeuille de contrats d'un demi-million d'euros. Ce n'est pas colossal, mais la SET travaille pour le SMADAIT, elle réalise un certain nombre d'opérations dans le cadre de l'AMO que nous allons bientôt sortir sur Léon Garet, mais il faut laisser du suspens.
C'est un compte de résultat de – 197 000 euros, donc en déficit lié au contexte de démarrage de cette nouvelle société du groupe SET.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_036–DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RAPPORT 2024 DU REPRÉSENTANT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SET INVESTISSEMENT.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte, dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 27% au sein de la Société d'Equipement de la Touraine Investissement dite SET Investissement.

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2024 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2024) au sein du Conseil d'Administration de la SET Investissement, dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour et dont les principaux éléments sont les suivants :

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE LA SET INVESTISSEMENT EN 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- La cession de l'ancien RIA qui a permis de dégager un résultat de 114.856 € sur l'exercice.

- Une exploitation sans évènement particulier sur l'immeuble détenu à Chinon et dont le principal locataire est France Travail.

- Les travaux sur le site de Wabtec ont été lancés début 2025, l'année 2024 ayant été consacrée aux études préalables ainsi qu'à l'acquisition d'une parcelle adjacente aux installations existantes, parcelle qui servira dès juillet 2026 au stationnement de plus de 232 véhicules de collaborateurs.

- Un bâtiment d'environ 1.850 m² sur cette parcelle est loué depuis décembre 2024 à Wabtec pour le stockage de maquettes.

- Les baux en cours n'ont pas fait l'objet d'évènements particuliers.

- L'exploitation de l'immeuble situé rue Thalès à Tours, loué à une société de sécurité désormais filiale du Crédit Mutuel, s'est déroulée sans difficulté.

- La mise en production des écoles supérieures Brassart et Cefim. Cependant, très rapidement, Cefim a fait face à des difficultés qui se sont soldées en fin d'exercice par trois mois de loyers et de charges impayés. Le début de l'année 2025 a confirmé ces difficultés puisque l'école a été placée en procédure de sauvegarde de justice (le tribunal de commerce de Tours a finalement prononcé sa liquidation judiciaire le 31/07/2025).

- Enfin, les travaux de l'école supérieure Excelia se sont poursuivis toute l'année afin de pouvoir tenir une date de livraison début mars 2025.

Au titre des participations :
- La SET Investissement est toujours associée au sein de la SCI BWise et au sein de la SCI Le Galion.
- De plus, elle a pris une participation de 7,5% dans la SAS du Lac aux côtés de la Caisse d'Epargne Loire Centre, du Crédit Agricole Touraine-Poitou et de la SET. La société a investi le 10 juillet 2024, dans le cadre d'une VEFA dans un ensemble immobilier à construire, d'une surface de plancher de 3.029 m², pour la Société Assystem (livraison fin du 1er semestre 2025).

PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS EN 2024

Au bilan, l'actif immobilisé s'élève à 37,579 M€ et l'actif circulant à 5,209 M€. Au passif, les fonds propres s'élèvent à 11,515 M€ et les dettes à 31,272 M€.
L'analyse du compte de résultat permet de constater des produits d'exploitation s'élevant à 2,358 M€ et des charges d'exploitation à 1,941 M€, soit un résultat d'exploitation de près de 398.216 €. Le résultat net 2024 est bénéficiaire de 358 521 €.

PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT

Pour 2025, les produits d'exploitation devraient s'élever à 7,532 M€ et les charges d'exploitation à 5,595 M€.
Il convient également de noter que le tribunal de commerce de Tours a prononcé la liquidation judiciaire du CEFIM le 31/07/2025.

Principaux risques et incertitudes :

- les risques liés à la défaillance de certains preneurs surtout en période de contraction économique. L'accompagnement de Tours Métropole Val de Loire est particulièrement opportun pour mettre en relation des acteurs économiques cherchant des locaux avec la SET Investissement.

- en 2024, la SET Investissement était dans l'incapacité de pouvoir accompagner de nouveaux porteurs de projets en cas de demande importante d'investissement. Cette situation devrait s'inverser en 2025.

- une attention particulière doit être portée à la SCI le Galion, dont la SET Investissement est associée à 12,5%, car le bail avec EDF échu depuis fin février 2023, n'a toujours pas été renouvelé malgré de longues négociations. Il risque donc de basculer sur un bail en tacite reconduction.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1524-5, D.1524-7 et suivants,

Vu le rapport écrit, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 09 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport 2024 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Equipement de la Touraine Investissement, dite SET Investissement.

M. Thibault COULON :
Je vais enchaîner sur la SET Investissement, ce qu'on appelait auparavant la SEMPAT pour ceux qui ont suivi et qui sont encore attentifs. Nous avons un actionnariat à hauteur de 27 %, deux représentants au CA, Emmanuel DENIS et moi-même ; un représentant à l'AG, Emmanuel DENIS ; un Président, Emmanuel DENIS.
Qu'a-t-on fait comme belle opération ? On peut citer Wabtec, une belle opération de restructuration d'un site industriel qui se prolonge au cours de l'année 2025 ; les écoles Brassart et Cefim, de belles opérations aussi qui ont été réalisées.
Lors du bureau métropolitain, on a acté le fait que le Cefim avait fait faillite, avait été en liquidation et qu'il avait été repris. On m'a posé la question, donc je me suis renseigné. Il a été repris par le groupe Skolae qui reprend les locaux que détenait le Cefim en location avec la SET, et donc les loyers. Et puis, les travaux aussi, l'école Excelia, les différentes sociétés ont démarré là-dessus.
Le compte de résultat est bénéficiaire de 358 521 euros pour la SET Investissement.
Voilà les trois rapports en attendant le quatrième qui viendra un petit peu plus tard, Monsieur le Président.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport SET 2024.
Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport 2024 de SET Aménagement.
Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport 2024 de SET Investissement. Merci beaucoup.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_037–COMMERCE ET ARTISANAT - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE MÉTROPOLITAINE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Compte tenu de l'importance des travaux menés sur différents secteurs de la métropole, le Conseil métropolitain, par délibération du 9 décembre 2024, a décidé de la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable Métropolitaine et a validé un règlement intérieur.

Dans ce cadre et afin de permettre un traitement plus rapide des avis défavorables formulés par la Commission, il est proposé d'ajouter la phrase en italique ci-dessous, à l'article 18 de ce règlement intérieur, comme énoncé ci-après :

« L'avis de la Commission, organe consultatif, est soumis à l'approbation du Conseil métropolitain qui décide du caractère indemnisable du préjudice et du montant de l'indemnisation.

Toutefois, l'avis défavorable de la commission à une demande d'indemnisation vaut décision de rejet, laquelle est notifiée par courrier du Président ou son représentant, au demandeur.

Par ailleurs, au titre des délégations d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau métropolitain, le Président de la Métropole peut transiger dans la limite des montants décidés par le Conseil.

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation à chaque séance du Conseil métropolitain ».

Les autres articles sont inchangés.

Le règlement intérieur modifié est joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 9 décembre 2024 relative à la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable Métropolitaine pour les travaux publics métropolitains,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 09 septembre 2025,

- APPROUVE le règlement intérieur modifié, joint à la présente délibération ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Je repasse la parole à Thibault COULON pour une modification du règlement intérieur de la Commission d'indemnisation amiable métropolitaine.

M. Thibault COULON :
J'enchaîne sur la CIA, la Commission d'indemnisation amiable, comme chacun sait, métropolitaine que nous coanimons avec ma collègue Catherine GAULTIER. Vous aurez, présenté par Emmanuel DENIS, là aussi je fais du teasing pour vous inciter à rester, les délibérations 47, 48, 49, 50, 51 où vous délibérerez sur des indemnisations et des non-indemnisations, ce qui est d'ailleurs l'objet de cette modification du règlement intérieur que je vous présente.
L'occasion m'est donnée, et je ne la laisse pas passer, de vous rappeler que depuis le début de l'année, nous avons eu cinq CIA, ce qui est pas mal. La prochaine a lieu le 7 octobre

prochain. Nous avons statué sur 28 décisions : 25 sont favorables et 3 sont des refus. Vous verrez tout à l'heure qu'il y a des refus.
Le total du montant indemnitaire, c'est 171 260 euros, 27 périmètres d'indemnisation, 22 concernent VELIVAL, 4 les infrastructures, 1 le cycle de l'eau. Et puis, les secteurs parce qu'évidemment, il y a des périmètres que valide le Président au fur et à mesure des propositions qui lui sont faites :

- 12 dossiers pour la tranchée
- 6 dossiers pour la rue de Cormery à Saint-Avertin
- 6 dossiers pour la rue Marceau à Tours.

Je rappelle le règlement de la CIA. Elle est présidée par un magistrat. Les rapports sont faits par les Chambre, CCI ou CMA, selon l'activité du demandeur. Les 28 décisions que l'on a prises ont été prises à l'unanimité. C'est important, même si elles sont contestées parce que, ce que nous proposons, c'est une procédure amiable avec un protocole transactionnel. Quand Emmanuel DENIS aura présenté ses délibérations, on proposera au bénéficiaire de signer un protocole transactionnel dans lequel il renonce à tout recours vis-à-vis de la métropole.
Et puis, en dessous de 10 000 euros, nous ne faisons pas une délibération puisque le règlement prévoit que c'est le Président qui fait la notification. Ça fait partie des actes rapportables sur lesquels vous pouvez interroger le Président au cours du Conseil. Néanmoins, nous avions mis un point important dans le règlement intérieur, le Président peut décider en dessous de 10 000 euros, mais il ne peut pas décider quand c'est zéro, le refus de l'indemnisation. Ce n'est pas compliqué.
« *L'avis défavorable de la Commission à une demande d'indemnisation vaut décision de rejet, laquelle est notifiée par courrier du Président ou son représentant, au demandeur* ». Voilà la modification majeure que je vous demande d'adopter ce soir pour compléter notre dispositif d'indemnisation amiable des commerçants dont les activités sont impactées par des travaux à maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

M. Frédéric AUGIS :
Sous les visas de Patrick LEFRANÇOIS.

M. Thibault COULON :
Ça va ? Ça suit un peu ? Je peux les refaire. Si vous voulez, le rapport, je peux le détailler un peu plus. Je peux vous refaire les trois rapports de la SET.

M. Frédéric AUGIS :
C'est comme les blagues, il ne faut jamais revenir dessus.
Cher Thibault, derrière cette délibération, on voit aussi la Métropole qui fait les travaux, mais qui pense aussi qu'il peut y avoir des inconvénients. Au lieu d'avoir, comme auparavant, des commissions qui étaient vraiment ponctuelles et qui ne répondaient pas à toutes les demandes, aujourd'hui, c'est une commission permanente que tu gères avec les équipes. Je t'en remercie parce que finalement, ça donne aussi une autre vision de nos travaux. On améliore, mais on pense à chacun pour que demain soit meilleur pour notre territoire.
Sur cette délibération, des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_038–DÉCHETS - CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA DEUXIÈME LIGNE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SALAMANDRE.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 27 novembre 2023, le SIVERT de l'Anjou, Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes du Pays Sabolien ont conclu ensemble une Convention constitutive d'un Groupement d'Autorités Concédantes (G.A.C.), dans le but de se coordonner, afin de procéder en commun à la conclusion d'un Contrat de Concession, portant délégation de service public, par lequel un délégataire sera chargé de concevoir et réaliser des travaux d'agrandissement (2ème ligne de four), des travaux dits de « revamping » de l'usine actuelle et d'exploiter l'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) Salamandre dans son ensemble.

En accord avec les membres du Groupement d'Autorités Concédantes et dans le cadre de l'agrandissement de la 2ème ligne de four de l'UVE Salamandre il est nécessaire de préciser la courbe de décaissement pour Tours Métropole Val de Loire :

- 2026 : 1,5 M€
- 2027 : 2,5 M€
- 2028 : 3,5 M€
- 2029 : 2,5 M€

Cette participation financière sur quatre ans permet de maîtriser le coût du traitement à la tonne hors taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

- PRECISE que la courbe de décaissement sur quatre ans est la suivante :

- 2026 : 1,5 M €
- 2027 : 2,5 M €
- 2028 : 3,5 M €
- 2029 : 2,5 M €

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Frédéric AUGIS :
Il l'a annoncé, il est là, c'est maintenant, Martin COHEN.

M. Martin COHEN :
Merci, Monsieur le Président. Le rapport sur la SET Énergie, ce n'est pas pour tout de suite, c'est la délibération 46, ça a été annoncé, on est à la 38.
La 38 concerne l'unité de valorisation énergétique de Lasse. On enverra nos déchets, à partir de 2030, quand la deuxième ligne sera construite.
On vous propose dans cette délibération une participation financière de la métropole aux investissements de la construction de cette deuxième ligne. L'idée est d'investir aujourd'hui, pour éviter d'avoir à payer en fonctionnement plus tard. On va donc investir une dizaine de millions d'euros sur quatre ans, ce qui nous permettra de gagner une vingtaine d'euros pour chaque tonne apportée à partir de 2030. C'est plutôt une bonne opération et ça nous permet de maîtriser les coûts du traitement et de payer moins cher à terme, le traitement de nos déchets quand on les enverra dans cette unité de valorisation énergétique.

M. Frédéric AUGIS :
C'est une très bonne nouvelle. Je crois que les dernières offres ont été remises à Lasse. On n'est pas très loin de la conclusion de ce pacte. En tout cas, apporter aujourd'hui, de l'argent, c'est avoir des économies demain. C'est important pour notre Métropole.
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_039–DÉCHETS - NOTRE-DAME-D'OE - MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN CO,5 (UNE FOIS PAR QUINZAINE) - DÉROGATION SUR SERVICE HABITUEL.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire sollicite, à la demande et en accord avec la commune de Notre-Dame-d'Oé, une dérogation à la réglementation relative à la fréquence de collecte des ordures ménagères, dans le cadre d'une expérimentation de six mois visant à passer de la collecte hebdomadaire à une collecte bi-hebdomadaire (tous les 15 jours). Cette expérimentation débutera début novembre 2025 et se poursuivra jusqu'à fin avril 2026. L'objectif est de réduire la production de déchets, d'optimiser les coûts de gestion et de favoriser un meilleur tri des déchets tout en garantissant la salubrité publique.

Cette expérimentation ne concernera que les foyers et assimilés de la commune, à l'exclusion des gros producteurs et des cas particuliers (écoles primaires, EHPAD, zones industrielles et artisanales, restaurant inter-entreprises, Haras), pour lesquels une collecte hebdomadaire (C1) sera maintenue.

Cette expérimentation fera l'objet d'un dispositif d'évaluation : un suivi régulier des indicateurs (tonnages collectés, dépôts sauvages, réclamations, nuisances) sera réalisé et partagé en fin de période. Les conclusions permettront de décider de la poursuite ou non du dispositif.

Un plan de communication accompagnera l'expérimentation, comprenant la diffusion de flyers dans les boîtes aux lettres, des publications sur les réseaux sociaux et le site internet, ainsi qu'une information adressée aux communes voisines afin de prévenir d'éventuels dépôts sauvages.

L'avis de l'assemblée délibérante, exerçant la compétence de la collecte et du traitement des déchets, est nécessaire à l'établissement d'un arrêté préfectoral autorisant cette dérogation.

Concernant la collecte des déchets ménagers, le Code général des collectivités territoriales fixe, dans son article R. 2224-24, comme référence un seuil de population à 2 000 habitants :

- pour les communes < à 2 000 habitants, principe du C0,5 : une collecte des ordures ménagères une fois tous les 15 jours ;
- pour les communes > à 2 000 habitants, principe du C1 : une collecte des ordures ménagères une fois par semaine. Cependant une dérogation peut être accordée par le préfet pour une période de six ans maximum.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales qui pose le principe de la prise en charge des déchets des ménages par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les articles R. 2224-25 à R. 2224-29,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

- EMET un avis favorable à la mise en œuvre, à titre expérimental et pour une durée de 6 mois, d'une collecte des déchets ménagers dans la commune de Notre-Dame-d'Oé selon une fréquence bi-hebdomadaire (C0,5), hors gros producteurs et cas particuliers pour lesquels une collecte hebdomadaire (C1) sera maintenue ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Martin COHEN :
Toujours sur la partie déchets, mais cette fois, on est sur la collecte. On propose ici, la mise en place d'une collecte de déchets ménagers sur la commune de Notre-Dame-d'Oé en CO 5, c'est-à-dire une fois tous les quinze jours au lieu d'une fois par semaine. C'est une expérimentation que l'on va faire en accord avec la commune pendant six mois, étant donné que les poubelles sont assez vides avec un passage une fois par semaine. On va voir ce que ça donne en ne passant qu'une fois tous les quinze jours. On a besoin de délibérer pour cela.

M. Frédéric AUGIS :
Au-delà de la délibération, on va être très attentifs à cette expérimentation. Je remercie Patrick LEFRANÇOIS et Notre-Dame-d'Oé parce que ça va nous donner aussi des éléments. On avait déjà beaucoup évolué, mais là, ça va être un élément supplémentaire dans nos prises de décisions futures.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_040–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - JOUE-LÈS-TOURS - COGÉNÉRATIONS MORIER ET RABIERE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N° 4.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La ville de Joué-lès-Tours a signé le 25 septembre 2009 avec la société COGESTAR 2, ensuite transférée à la société DALKIA par avenant, une convention d'occupation de son domaine public. Dans le cadre de cette convention, la ville a mis à disposition de COGESTAR 2 deux terrains situés au Morier et à la Rabière, afin de permettre la rénovation et l'exploitation de deux installations de cogénération. Ces installations ont pour rôle de produire simultanément de l'électricité, injectée sur le réseau électrique, et de la chaleur, fournie au réseau de chaleur urbain de Joué-lès-Tours, actuellement exploité par DALKIA.

Par décret n° 2017-352 du 20 mars 2017, la Communauté urbaine Tour(s)plus a été transformée en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire ».

Or, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 a rendu l'exercice de la compétence « réseau de chaleur » obligatoire pour les métropoles. En conséquence, Tours Métropole Val de Loire s'est substituée à la ville de Joué-lès-Tours en tant qu'autorité organisatrice et autorité concédante sur le réseau de chauffage urbain, et les biens et contrats qui y sont attachés.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire est également substituée de plein droit à la ville de Joué-lès-Tours pour l'exercice des compétences transférées.

Après examen, et bien que le contexte de tension et d'urgence relatif aux moyens de production d'électricité en France se soit quelque peu apaisé depuis la crise énergétique, Tours Métropole Val de Loire et Dalkia considèrent qu'il demeure pertinent de maintenir à disposition les installations de cogénération du Morier et de la Rabière, qui contribuent à la fois à la production d'électricité et à l'alimentation en chaleur du service public de chauffage urbain. En conséquence, les Parties conviennent de prolonger l'exploitation de ces installations pour une durée supplémentaire d'un an.

L'avenant n° 4, à la convention d'occupation temporaire, a pour objet de permettre la poursuite de l'exploitation des installations de cogénération « Rabière » et « Morier » pour la production et la valorisation d'électricité sur le marché libre et/ou un marché de capacité (MECAPA), pour une année supplémentaire, du 1er novembre 2025 au 30 octobre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, au titre du présent avenant, Dalkia versera à Tours Métropole Val de Loire une redevance annuelle calculée comme suit :

- une partie fixe de 6 308 euros annuels, nets de taxe ;

- et une partie variable correspondant à 30 % des gains générés par la souscription de la cogénération aux marchés MECAPA et/ou marché libre.

Dalkia présentera un compte d'exploitation détaillant les recettes et les charges liées à l'exploitation des installations, avec transmission des justificatifs à Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

- ADOPTE l'avenant n° 4 à la convention d'occupation temporaire annexé à la présente délibération ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Martin COHEN :
On passe à l'énergie et aux cogénérations Morier et Rabière. On est sur un avenant qui a pour but de permettre aux cogénérations de fonctionner avec ce que l'on appelle les marchés de capacité. Ça veut dire de les mettre à disposition et de les faire fonctionner que quand c'est intéressant sur le marché de l'électricité. Pour cela, on doit faire un avenant avec Dalkia, sachant que tout le monde est gagnant puisque la Métropole a une redevance qui lui est versée fixe quoi qu'il arrive, même si les cogénérations ne sont pas utilisées, et une redevance variable qui correspond à 30 % de gains qui peuvent être générés par l'utilisation de cette cogénération.
C'est un procédé que l'on a déjà utilisé par le passé. Sur l'année 2023, avec un marché de l'électricité très tendu, ça a permis de produire de l'électricité et permettre une redevance pour la Métropole qui était intéressante. Sur 2024 où le marché de l'électricité n'était pas du tout tendu, ça n'a pas été utilisé. On verra bien ce que ça donne. En tout cas, on se laisse la possibilité d'utiliser ces outils.

M. Frédéric AUGIS :
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_041–DÉCHETS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est compétente en matière de collecte des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2003 et en matière de traitement depuis le 1er janvier 2000.

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'article D.2224-1 du Code précité précise les informations techniques et financières devant figurer dans ce rapport, lequel sera communiqué à l'ensemble des communes membres et tenu à la disposition du public.

Ce document est également examiné par la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il appartient donc au conseil métropolitain de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 23 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'exercice 2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

M. Martin COHEN :
J'en viens aux rapports. J'ai plusieurs rapports à vous faire passer, également sur ce Conseil métropolitain.
Le premier, c'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers. Le rapport est assez conséquent, mais quelques éléments intéressants :

- Le premier, la baisse des déchets d'ordures ménagères résiduelles se poursuit. On a une baisse entre 2023 et 2024 de 1,7 % qui fait suite à plusieurs baisses depuis 2021. On a plus de 12 % de baisse au global entre 2021 et 2024. On est sur une belle tendance.
- En revanche, au global, sur l'ensemble des déchets, malheureusement, on est sur une très légère hausse de l'ordre de 1 %. Ce sont les végétaux. Les végétaux, on était sur une année très pluvieuse, 2024, et on a à nouveau accru la quantité de déchets végétaux qui sont allés sur nos différentes unités de compostage.
- Les valorisations, que ce soit valorisation matière ou valorisation énergétique qui sont déployées, elles nous permettent d'être dans les clous de la loi. La loi nous demandait, en 2025, d'être à 65 % de valorisation ; on l'est dès 2024. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Que vous dire d'autre ? Sur 2024, il y a eu la mise en place de quelques nouveautés :

- La responsabilité élargie des producteurs dans les déchetteries pour ce qui est matériel (jouets, matériel sportif et matériaux de construction). Ça devrait nous permettre de baisser les déchets qui partent en enfouissement. C'est une bonne chose.
- On a testé aussi le broyage de végétaux. L'idée était d'avoir de moins en moins de végétaux en déchets et d'essayer de les maintenir sur les parcelles. On teste ce procédé depuis l'année 2024
- On a la procédure de DSP Biodéchets qui a été lancée sur cette année 2024 et dont on a eu les résultats sur l'année 2025, qui devrait se déployer d'ici quelques semaines.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. C'est plutôt une année de bon augure pour cette politique des déchets.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_042–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - RAPPORTS ANNUELS RELATIFS A L'EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce la compétence « concession de la distribution publique de gaz », ce qui lui confère le statut d'Autorité organisatrice de la distribution de gaz sur le territoire de la Métropole, soit 21 communes desservies par cette énergie (toutes sauf Berthenay).

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, dans le cadre d'une gestion déléguée d'un service public, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, les rapports sur l'exercice 2024 joints à la présente délibération ont été remis à Tours Métropole Val de Loire par GRDF pour la distribution de gaz sur les communes du périmètre métropolitain. L'exécution de la mission par le délégataire, ainsi que la qualité du service public rendu aux usagers n'appellent pas de remarque de la part du concédant.

Une synthèse des rapports est communiquée en annexe.

D'autre part, ces délégations de service public comprennent le versement des redevances du concessionnaire au concédant sur les 21 communes concernées.

Les sommes totales perçues en 2025 sont :

- redevance de contrôle R1 du contrat métropolitain : 249 437,70 € net de taxe,
- redevance de contrôle R1 du contrat de Saint-Etienne-de-Chigny : 1 214,60 € net de taxe,
- redevance d'occupation du domaine public : 60 125,00 € net de taxe,
- redevance d'occupation provisoire du domaine public : 2 283,00 € net de taxe,

soit un total de redevances s'élevant à 313 060,30 € net de taxe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2025,

- PREND ACTE des rapports annuels 2024 relatifs aux délégations de service public de la distribution publique de gaz sur les communes métropolitaines concernées (toutes sauf Berthenay) ;

- PREND ACTE des redevances annuelles à percevoir par le concédant en 2025 en exécution des conventions de concession métropolitaine et sur la commune de Saint-Etienne-de-Chigny signées avec GRDF dont les montants sont les suivants :

- redevance de contrôle R1 du contrat métropolitain : 249 437,70 € net de taxe,
- redevance de contrôle R1 du contrat de Saint-Etienne-de-Chigny : 1 214,60 € net de taxe,
- redevance d'occupation du domaine public : 60 125,00 € net de taxe,
- redevance d'occupation provisoire du domaine public : 2 283,00 € net de taxe,

soit un total de redevances s'élevant à 313 060,30 € net de taxe.

M. Martin COHEN :
Je continue avec, cette fois, les rapports annuels relatifs à l'exécution des délégations de service public de distribution publique du gaz sur le territoire de la Métropole. Rien de très nouveau à vous annoncer. C'est vraiment dans la continuité. Ça fait des années que l'on passe cette délibération. Le rapport ne relève rien de particulier.
Ce que je peux vous dire, ce sont les différentes redevances perçues pour ce contrat, de l'ordre de 250 000 euros sur les redevances de contrôle R1 et 1 000 euros sur celle qui concerne le contrat de Saint-Etienne-de-Chigny avec une redevance d'occupation du domaine public de 60 000 euros et une redevance d'occupation provisoire du domaine public de 2 283 euros.

M. Frédéric AUGIS :
On prend acte. On prend acte deux fois.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_043–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DALKIA BIOGAZ RELATIF À LA VALORISATION DU BIOGAZ PRODUIT A LA STATION D'ÉPURATION DE LA GRANGE DAVID - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La station d'épuration des eaux usées de la Grange David est dotée d'une digestion anaérobie qui permet de stabiliser les boues en produisant du biogaz riche en méthane. Le biogaz est injecté sur le réseau de gaz métropolitain à travers un épurateur opéré par la société DALKIA BIOGAZ.

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est concédée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité concédante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport 2024 sur la valorisation du biogaz produit à la station d'épuration de la Grange David, joint à la présente délibération, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par DALKIA BIOGAZ.

Les principaux indicateurs pour l'année 2024 s'établissent ainsi :

- volume de biométhane injecté : 1 247 925 Nm^3 * (soit une énergie injectée de 13 630 MWh) en 2024 contre 1 142 413 Nm^3 (soit 12 491 MWh) en 2023,
- taux de torchage : 2,12 % en 2024 contre 11,2 % en 2023,
- chiffre d'affaires de la concession s'établit à 1 750 793,00 € en 2024 contre 1 685 124,00 € en 2023,
- total des charges d'exploitation (y compris dotations aux amortissements) s'élève à 988 350,00 € (avec un résultat net de 280 996,00 €) en 2024 contre 1 027 525,00 € en 2023.

* Nm^3 : normal ou normo mètre cube = unité correspondant au contenu d'un volume d'un mètre cube d'un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression (0° C et 1,01325 bar).

La quantité de biométhane injectée en 2024 est en hausse de 9,2 % par rapport à 2023. Toutefois, elle demeure inférieure à la prévision annuelle de 14 768 MWh inscrite au Compte d'Exploitation Prévisionnel (C.E.P.), en raison d'une mise à disposition de biogaz par Tours Métropole Val de Loire en retrait sur certains mois. En effet, la Métropole a fourni 2 031 498 Nm^3 de biogaz à DALKIA BIOGAZ en 2024, un volume légèrement inférieur à celui fixé par les articles 2 et 7-4 de l'avenant n° 6. Par conséquent, Tours Métropole Val de Loire est redevable d'une pénalité de 6 363 € au titre de l'année 2024.

Le taux de torchage a été significativement mieux maîtrisé en 2024, notamment grâce à un meilleur pilotage des débits moyens de fonctionnement et une anticipation des périodes de maintenance et d'indisponibilité. Ainsi, le taux est en dessous du seuil de 3 % fixé par les articles 2 et 7-3 de l'avenant n° 3 à la concession. En conséquence, DALKIA BIOGAZ n'est pas redevable de pénalités au titre de l'année 2024.

En ce qui concerne les redevances et pénalités pour l'année 2024 :

- la rémunération fixe au profit de Tours Métropole Val de Loire s'établit à 6 749,93 € (hors champ d'application de la T.V.A.),
- la rémunération variable, calculée selon les termes du contrat, au profit de Tours Métropole Val de Loire s'établit à 278 280,12 € H.T., soit 333 936,14 € T.T.C.,
- la compensation relative à la mise à disposition du biogaz par Tours Métropole Val de Loire s'établit à - 6 363,00 € (hors champ d'application de la T.V.A.).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport annuel DALKIA BIOGAZ 2024 relatif à la concession de service public de valorisation du biogaz produit par la Station d'Epuration de la Grange David, par injection de biométhane sur le réseau de gaz naturel ;

- APPROUVE l'émission des titres de recettes suivants :

6 749,93 € (hors champ d'application de la T.V.A.) au titre de la redevance fixe de l'année 2024,
278 280,12 € H.T. soit 333 936,14 € T.T.C. au titre de la redevance variable de l'année 2024 ;

- APPROUVE la dépense suivante :

6 363,00 € (hors champ d'application de la T.V.A.) au titre de la compensation pour la mise à disposition du biogaz par Tours Métropole Val de Loire de l'année 2024.

M. Martin COHEN :
Après le réseau de gaz, on est sur la production de biogaz que l'on a sur la station d'épuration de la Grange David. On est sur le rapport annuel du délégataire Dalkia Biogaz. C'est plutôt une bonne année pour la production du biogaz, biométhane sur notre STEP. Le volume de biométhane produit et injecté est en augmentation. On n'est pas encore à l'objectif qu'on a fixé à Dalkia Biogaz, mais on s'en rapproche. On les surveille, on les contrôle pour qu'ils y arrivent et on voit que les efforts paient puisque ça progresse d'année en année.
Le gaz qui est envoyé en torchère, quand il y a des travaux, a largement diminué sur 2024, on a moins eu de soucis sur cet outil qu'en 2023 ; c'est aussi une très bonne nouvelle. Cela explique aussi qu'on a réussi à injecter davantage de biogaz. Le chiffre d'affaires de la concession est en hausse à 1,750 million. Plutôt des bonnes nouvelles sur cette installation.

M. Frédéric AUGIS :
On prend acte s'il n'y a pas de commentaire. On prend acte.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_044–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - TOURS - RAPPORT ANNUEL RELATIF À L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2015, la ville de Tours a approuvé la signature du contrat de concession d'électricité, avec la société ENEDIS, pour une durée de 20 ans.

La création de Tours Métropole Val de Loire a entraîné une substitution de cette dernière aux communes pour la compétence « concession de la distribution publique d'électricité ».

Cette nouvelle organisation confère à Tours Métropole Val de Loire le statut d'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la ville de Tours (non-adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire).

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, dans le cadre d'une gestion déléguée d'un service public, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport joint à la présente délibération a été remis à Tours Métropole Val de Loire par ENEDIS pour la distribution d'électricité sur la commune de Tours. L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'apporte pas de remarque particulière.

La synthèse du rapport est communiquée en annexe.

D'autre part, cette délégation de service public comprend le versement de redevances du concessionnaire au concédant. Les sommes perçues en 2024 sont :

- redevance de fonctionnement R1 : 126 780,00 € net de taxes,
- redevance d'investissement R2 : 16 674,96 € HT (20 009,96 € T.T.C.),
- redevance d'occupation du domaine public : 195 914,00 € net de taxes,
- redevance d'occupation provisoire du domaine public : 39 181,00 € net de taxes,

soit un total de redevances s'élevant à 378 549,96 € H.T.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 relatif à la délégation de service public de distribution d'électricité sur la commune de Tours ;

- PREND ACTE du montant des redevances annuelles versées au concédant par le concessionnaire en 2025 en application de la convention de concession conclue avec ENEDIS dont les montants sont les suivants :

- redevance de fonctionnement R1 : 126 780,00 € net de taxes,
- redevance d'investissement R2 : 16 674,96 € HT (20 009,96 € T.T.C.),
- redevance d'occupation du domaine public : 195 914,00 € net de taxes,
- redevance d'occupation provisoire du domaine public : 39 181,00 € net de taxes,

soit un total de redevances s'élevant à 378 549,96 € H.T.

M. Martin COHEN :
Avant la SET, on est sur l'électricité. J'ai fait le gaz, le biogaz ; maintenant, on est sur l'électricité. On est sur le réseau d'électricité de Tours, c'est Tours Métropole-Val-de-Loire qui a le statut d'autorité organisatrice, mais c'est sur le territoire de la ville de Tours. Elle n'a pas grand-chose non plus à relever, comme sur le gaz. Ce qui est à noter, malgré tout, c'est la baisse de la consommation d'électricité, valable sur toute la France, et elle se poursuit. Ce n'est pas sans poser des questions sur le coût du réseau. Si ces baisses se poursuivent, si la consommation baisse, le coût du réseau est toujours le même, malgré tout et à un moment, ça risque de coincer. Pour le moment, on n'a pas ce souci-là, donc pas de remarque particulière sur ce rapport.

M. Frédéric AUGIS :
S'il n'y a pas de commentaire, on prend acte. Nous avons pris acte deux fois.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_045–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - CRÉATION D'UNE SAS FILIALE ÉNERGIES LOCALES DE TOURAINE (ELT1).

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La Société d'Equipement de Touraine (S.E.T.) a sélectionné à la suite d'une procédure de mise en concurrence, GIRASOLE ENERGIES, producteur indépendant d'électricité, pour créer conjointement une société privée : la Société par actions simplifiée (S.A.S.) ENERGIES LOCALES DE TOURAINE fin 2023.

Cette collaboration vise à développer l'énergie photovoltaïque en apportant des solutions à des problématiques de diminution des dépenses énergétiques et en garantissant des tarifs compétitifs pour ses clients sur le long terme.

La première série de projets, dont les baux ont été signés entre le printemps et la fin de l'année 2024, est en cours de développement, avec une réalisation des travaux prévue pour la fin de l'année 2025.

Afin de financer ce portefeuille solaire, une première société de projet sous forme de SAS, baptisée ELT1, doit être créée ; la puissance totale de ce portefeuille est de 7 894 kWc.

Compte-tenu de l'intérêt général porté par cette opération en matière de développement d'énergies renouvelables, la direction générale de la S.E.T., lors du Conseil d'administration du 29 avril 2025, a proposé de s'engager sur ce dossier.

Il s'agit donc de constituer une filiale à 100 % de la SAS Energies Locales de Touraine dans laquelle la S.E.T. est actionnaire à 49 %.

Toute prise de participation d'une société d'économie mixte dans le capital d'une société commerciale se doit d'être précédée d'un accord exprès de la part des administrateurs.

La S.E.T. sollicite donc l'accord exprès de Tours Métropole Val de Loire avant la création de cette société, filiale à 100 % de la S.A.S. Energies Locales de Touraine dont la S.E.T. est actionnaire à 49 %.

La Société ELT1 sera dotée d'un capital de 1 000 € dont 100 % détenu par la S.A.S. Energies Locales de Touraine, elle-même détenue à 49 % par la S.E.T. et 51 % par GIRASOLE ENERGIES. La S.E.T. est détenue à hauteur de 21,14 % par Tours Métropole Val de Loire.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la SAS Energies Locales de Touraine dont la S.E.T. est actionnaire à 49 %, à participer au capital de la S.A.S. ELT1 à hauteur de 100 %, ce qui représente une participation au capital de 1 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,

Vu le vote à l'unanimité du Conseil d'administration de la S.E.T. du 29 avril 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

- AUTORISE la SAS Energies Locales de Touraine à prendre part au capital de la SAS ELT1 ;

- APPROUVE la participation de la SAS Energies Locales de Touraine au capital de la SAS ELT1, à hauteur de 1 000 €, soit 100 % du capital social de ladite société ;

- APPROUVE le projet de statuts de la société publique locale d'Efficacité Energétique de Touraine, ainsi que le projet de pacte d'associés, annexés à la présente délibération ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Martin COHEN :
Cette fois, ce n'est pas un rapport, on est sur la validation de la création d'une SAS Filiale Énergies Locales de Touraine. On doit valider parce que c'est une société dont la SET va être actionnaire à 49 %. Cette SAS Énergies Locales de Touraine a pour but de financer un portefeuille solaire, un portefeuille d'installations photovoltaïques pour pouvoir permettre l'installation d'une puissance de 7 894 kilowatts-crête. Il faut que l'on donne notre accord pour que la SET puisse être actionnaire de cette SAS.

M. Frédéric AUGIS :
S'il n'y a pas de commentaire, je vous demande d'approuver. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.

C_25_09_29_046–TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - RAPPORT 2024 DU REPRÉSENTANT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (S.E.E.).

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 40 % au sein de la Société d'Efficacité Energétique (S.E.E.). Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2024 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2024) au sein du conseil d'administration de la S.E.E. dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour.

La Société d'Efficacité Energétique (S.E.E.) a été constituée le 26 avril 2023.

Principales activités et opérations de la S.E.E. en 2024

L'activité de l'exercice 2024 a consisté en :

- la continuité des contrats signés en 2023, en mandats ou en assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - le total des contrats signés en 2023 par la S.E.E. totalise un montant d'honoraires s'élevant à 930 783 euros H.T.,
 - les investissements générés par ces contrats représentent, toutes dépenses confondues, un total de 56 996 678 euros T.T.C.

La majeure partie du volume d'honoraires signés en 2024 porte sur la rénovation énergétique de bâtiments publics visant a minima 40 % d'économies d'énergie.

L'année 2024 a permis de mener et conclure la phase de dialogue compétitif consacrée au marché global de performance énergétique pour la rénovation d'un îlot scolaire et d'un ensemble mixte associatif et accueil de loisirs pour la ville de Tours. La conclusion de ce contrat pour un montant de 13 998 000 € H.T. avec le regroupement de quatre rénovations énergétiques a permis de réduire l'enveloppe financière de l'opération de près de trois millions d'euros tout en maintenant le niveau d'exigence environnemental des travaux effectués.

La S.E.E. a également poursuivi en 2024 des études de faisabilité en vue de développer la solarisation photovoltaïque. L'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la future cuisine centrale est la plus avancée. Elle vise l'autoconsommation collective mais en priorité celle du site.

La révision des priorités budgétaires de trois communes, a remis en cause trois opérations de rénovation énergétiques importantes. Ces reports se traduisent par l'annulation sur les cinq prochaines années d'un chiffre d'affaire en honoraires de 904 461 € H.T. Face à ces difficultés croissantes dans la réalisation de leurs plans de rénovation, la société va élargir son actionnariat afin de diluer ce risque et approfondir les scenarii de portage des investissements pour le compte des collectivités.

Principaux éléments financiers en 2024

Au bilan, l'actif immobilisé s'élève à 153 € et l'actif circulant à 1 737 739 €.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 276 117 € et les dettes à 1 461 775 €.

L'analyse du compte de résultat permet de constater des produits d'exploitation s'élevant à 245 615 € et des charges d'exploitation à 249 794 €, soit un résultat d'exploitation légèrement négatif de 4 178 €.

Perspectives de développement

Plusieurs contrats sont en préparation et devraient être signés en 2025 pour un montant total de 405 400 euros H.T. d'honoraires avec l'élargissement de l'actionnariat engagé au quatrième trimestre 2024.

Les études de faisabilité relatives à la solarisation du patrimoine des collectivités se poursuivent en 2025 et une première concrétisation est attendue avec la réalisation de la centrale solaire qui sera installée sur la toiture de la cuisine centrale de la ville de Tours. Cette opération permettra à la collectivité d'autoconsommer l'électricité produite par la centrale solaire. En contrepartie, la société qui réalise cet investissement perçoit un loyer assorti d'un engagement de performance sur l'équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1524-5, L.2253-2, L.5111-4, L.5217-1 et suivants,

Vu le rapport, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport des administrateurs de l'année 2024 joint à la présente délibération.

M. Martin COHEN :
Enfin, vous l'attendiez puisque ça a été annoncé, le rapport sur la SET Énergie, qu'on appelait SEE. jusque-là, Société d'efficacité énergétique. Elle a changé de nom récemment pour pouvoir adopter la même charte de nom que le reste du groupe SET. On est aujourd'hui sur une société qui s'appelle la SET Énergie. On est sur une SPL dont Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 40 % et que j'ai l'honneur de présider. Elle a été constituée en avril 2023, donc finalement 2024, c'est sa première pleine année d'exercice. C'est l'année de déploiement des premiers contrats intéressants.
Je vous rappelle, on est sur un objet qui est à la fois sur la rénovation énergétique du patrimoine bâti public et que le déploiement des énergies renouvelables. Sur 2024, il y a eu les premières missions sur ces deux objets. Il faut savoir que c'est une SPL d'ingénierie technico-financière donc on n'est que sur de l'honoraire, on est donc sur un volume de chiffre d'affaires qui est finalement relativement modeste par rapport à d'autres SPL qui ont d'autres activités que des simples honoraires.
Sur les éléments financiers, on a un résultat d'exploitation légèrement négatif de 4 178 euros. On a aussi sur une montée en puissance de cette SPL puisque c'est sa deuxième année seulement. Les perspectives pour 2025 sont plutôt intéressantes puisqu'on a trois communes qui nous rejoignant avec Ballan-Miré, La Riche et Amboise pour les travaux, soit sur de la rénovation d'école, soit du photovoltaïque ou un réseau de chaleur, donc une diversité de missions et donc des nouveaux contrats qui doivent permettre d'apporter des honoraires et du chiffre d'affaires à la société.
Voilà Président, j'en ai fini avec tous les rapports que je devais présenter.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il une demande d'information ? S'il n'y en a pas, on prend acte.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_047–TRANSPORTS ET MOBILITÉS DOUCES - VELIVAL - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS MÉTROPOLITAINS SECTEUR EMMAUS-ROSTAND A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAS KALENDA.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux publics métropolitains.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux, et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du tribunal administratif d'Orléans.

C’est dans ce contexte que des dossiers de demandes d’indemnisations ont été examinés le 12 mai 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission, et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la commission d’indemnisation amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d’ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 22 juillet 2024 au 8 novembre 2024, secteur Emmaüs-Rostand à Tours, avaient occasionné pour la SAS KALENDA (activité de boulangerie et restauration boulangère), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu’il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d’allouer à la SAS KALENDA une indemnité définitive de 15 824 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.
Cette indemnité sera versée à la SAS KALENDA, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l’accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du tribunal administratif d’Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 24 juin 2024 relative à la création d’une commission d’indemnisation amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 10 juin 2025,

- DECIDE d’attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 15 824 € nette de T.V.A., à la SAS KALENDA en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- APPROUVE le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SAS KALENDA ;

- DIT que les indemnisations sont à prendre sur le budget du Schéma Cyclable Métropolitain ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Emmanuel DENIS :
Tout a été annoncé. On parle du résultat des travaux de la commission d'indemnisation à l'amiable.
La première délibération concerne les travaux VELIVAL dans le secteur Emmaüs Rostand à Tours qui ont eu lieu du 22 juillet 2024 au 8 novembre 2024. Il vous est proposé de faire une offre d'indemnité à l'amiable à la société SAS KALENDA, activité de boulangerie et de restauration boulangère pour le montant de 15 824 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d'information ? S'il n'y en a pas, avec un déport de Philippe BRIAND. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_048–TRANSPORTS ET MOBILITÉS DOUCES - VELIVAL - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - AVIS DÉFAVORABLES AUX DEMANDES D'INDEMNISATIONS.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Compte tenu de l'importance des travaux menés sur différents secteurs de la Métropole, le Conseil métropolitain, par délibérations du 24 juin 2024 et du 9 décembre 2024, a décidé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable.

Cette commission, organe consultatif, est chargée d'éclairer le Conseil métropolitain, et d'étudier le caractère indemnisable, ou non, des pertes déplorées par les commerçants riverains de ces travaux, et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué.

Dans ce cadre, la Commission a émis des avis défavorables pour les demandes suivantes :

Nom Entreprise	Dates et secteur de travaux	Avis de la Commission
MOREAU Alexis SARL LSA URBAN (salon de coiffure)	8/07/2024 au 20/09/2024 Avenue de la Tranchée à Tours (VELIVAL).	Avis défavorable : Le préjudice et le lien avec les travaux ne sont pas suffisamment démontrés par le pétitionnaire au regard de l'évolution des effectifs de l'établissement.
JOUVE Arnaud SARL PROJETS IMMOBILIERS (agence immobilière)	8/07/2024 au 20/09/2024 et du 14/10/2024 au 15/11/2024 Avenue de la Tranchée à Tours (VELIVAL).	Avis défavorable : Le préjudice n'est pas justifié au regard de la moyenne des chiffres d'affaires constatée ces dernières années.
RIVIER Jean François SARL CTA de Saint-Avertin (Contrôle technique)	24/06/2024 au 15/11/2024 Rue de Cormery à Saint-Avertin (VELIVAL).	Avis défavorable : Malgré les perturbations effectives pendant les travaux, le préjudice en termes de perte de chiffre d'affaires n'est pas constaté.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 juin 2024 relative à la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour les travaux d'aménagement du réseau cyclable structurant métropolitain,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 9 décembre 2024 relative à la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable Métropolitaine pour les travaux publics métropolitains,

Vu les comptes rendus des Commissions d'Indemnisation Amiable du 12 mai 2025 et du 30 juin 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 09 septembre 2025,

- VALIDE les propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable ;

- DIT qu'aucune indemnisation ne sera accordée à Monsieur MOREAU au titre de la SARL LSA URBAN ;

- DIT qu'aucune indemnisation ne sera accordée à Monsieur JOUVE au titre de la SARL PROJETS IMMOBILIERS ;

- DIT qu'aucune indemnisation ne sera accordée à Monsieur RIVIER au titre de la SARL CTA de Saint-Avertin ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Emmanuel DENIS :
Deuxième sujet, c'est ce qui a fait l'objet d'un changement de règlement pour permettre d'avoir des avis défavorables. J'ai trois avis défavorables à vous faire valider concernant des travaux VELIVAL.

- Avis défavorable pour la société MOREAU Alexis SARL LSA URBAN – Salon de coiffure : « Avis défavorable motivé : Le préjudice et le lien avec les travaux ne sont pas suffisamment démontrés par le pétitionnaire au regard de l'évolution des effectifs de l'établissement. »
- Deuxième avis négatif proposé qui concerne Monsieur JOUVE Arnaud SARL PROJETS IMMOBILIERS – Agence immobilière : « Le préjudice n'est pas justifié au regard de la moyenne des chiffres d'affaires constatée ces dernières années. »
- Enfin, troisième avis négatif concernant Monsieur RIVIER Jean-François SARL CTA de Saint-Avertin : « *Avis défavorable parce que, malgré les perturbations effectives pendant les travaux, le préjudice en termes de chiffre d'affaires n'est pas constaté*. »

Il faut valider les avis négatifs.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il une demande d'intervention ? Un déport de Philippe BRIANT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_049–TRANSPORTS ET MOBILITÉS DOUCES - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS MÉTROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY À SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE OPTIQUE AC.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux publics métropolitains.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C’est dans ce contexte que des dossiers de demande d’indemnisation ont été examinés le 12 mai 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la Commission d’indemnisation amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d’ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 24 juin 2024 au 15 novembre 2024, secteur rue de Cormery à Saint-Avertin, avaient occasionné pour la société OPTIQUE AC (activité d’opticien lunetier), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la commission a estimé qu’il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d’allouer à la société OPTIQUE AC une indemnité définitive de 24 702 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la société OPTIQUE AC, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l’accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 9 décembre 2024 relative à la création d’une commission d’indemnisation amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 10 juin 2025,

- DECIDE d’attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 24 702 € nette de T.V.A., à la société OPTIQUE AC en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- APPROUVE le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la société OPTIQUE AC ;

- DIT que les indemnisations sont à prendre sur le budget de la Direction des Infrastructures ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Emmanuel DENIS :
On part à Saint-Avertin pour les travaux rue de Cormery qui ont eu lieu entre le 24 juin 2024 jusqu'au 15 novembre 2024. Il vous est proposé de faire une offre d'indemnité à l'amiable pour la société OPTIQUE AC, activité d'opticien lunetier pour 24 702 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_050–TRANSPORTS ET MOBILITÉS DOUCES - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS MÉTROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY À SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SAS 4C OPTIC.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux publics métropolitains.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C’est dans ce contexte que des dossiers de demande d’indemnisation ont été examinés le 12 mai 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la Commission d’Indemnisation Amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d’ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 24 juin 2024 au 15 novembre 2024, secteur rue de Cormery à Saint-Avertin avaient occasionné pour la société SAS 4C OPTIC (activité d’optique), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la commission a estimé qu’il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d’allouer à la société SAS 4C OPTIC une indemnité définitive de 18 674 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la société SAS 4C OPTIC, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l’accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 10 juin 2025,

- DECIDE d’attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 18 674 € nette de T.V.A., à la société SAS 4C OPTIC en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- APPROUVE le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la société SAS 4C OPTIC ;

- DIT que les indemnisations sont à prendre sur le budget de la Direction des Infrastructures ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Emmanuel DENIS :
Toujours rue de Cormery à Saint-Avertin, les travaux au même moment pour, cette fois-ci, la SAS 4C OPTIQUE, activité d’optique à nouveau pour un montant de 18 674 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Déport Philippe BRIANT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l’unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_051–TRANSPORTS ET MOBILITÉS DOUCES - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS MÉTROPOLITAINS SECTEUR RUE DE CORMERY À SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SAS PANAVERTIN.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux publics métropolitains.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C’est dans ce contexte que des dossiers de demande d’indemnisation ont été examinés le 12 mai 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission, et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la Commission d’Indemnisation Amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d’ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 24 juin 2024 au 15 novembre 2024, secteur rue de Cormery à Saint-Avertin, avaient occasionné pour la société SAS PANAVERTIN (activité de restauration rapide), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la commission a estimé qu’il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d’allouer à la société SAS PANAVERTIN une indemnité définitive de 12 129 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la société SAS PANAVERTIN, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l’accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 9 décembre 2024 relative à la création d’une Commission d’Indemnisation Amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 10 juin 2025,

- DECIDE d’attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 12 129 € nette de T.V.A., à la société SAS PANAVERTIN en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- APPROUVE le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la société SAS PANAVERTIN ;

- DIT que les indemnisations sont à prendre sur le budget de la Direction des Infrastructures ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. Emmanuel DENIS :
Toujours sur le secteur de Cormery à Saint-Avertin, travaux à la même période. Proposition pour la société SAS PANAVERTIN, activité de restauration rapide pour un montant de 12 129 euros.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes ? Déport Philippe BRIAND. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

C_25_09_29_052–CYCLE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (R.P.Q.S.) DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE - EXERCICE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

onformément à ses statuts, Tours Métropole Val de Loire exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de gestion des services d'intérêt collectif de l'assainissement et de l'eau.

En 2024, l'exploitation des services d'eau potable était assurée en régie directe pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La-Membrolle-sur-Choisille et Saint-Avertin, en régie avec prestation de service pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps et en délégation de service public pour les autres communes.

L'exploitation des systèmes d'assainissement était assurée en régie pour l'ensemble des communes mais avec des prestations de services confiées à des entreprises privées pour les systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux) des communes de Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Ballan-Miré et Joué-lès-Tours.

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation au Conseil métropolitain d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement (R.P.Q.S.) destiné notamment à l'information des usagers.

Les articles D. 2224-1 à D. 2224-5 ainsi que les annexes V et VI du Code précité précisent les informations techniques et financières devant figurer dans ce rapport, lequel sera mis à la disposition du public.

Ce rapport sera présenté dans les mêmes délais à la Commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il appartient au Conseil métropolitain de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1413-1, L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 23 septembre 2025,

- PREND ACTE du rapport annuel relatif au prix de l'eau et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Tours Métropole Val de Loire pour l'exercice 2024.

M. Bertrand RITOURET :
Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement dit RPQS. Je vous invite à le feuilleter. Vous avez dû le voir, on a fait, cette année, sous forme d'un petit magazine très lisible, très explicite avec beaucoup d'images. C'est très synthétisé. Vous avez une double page où vous avez tous les chiffres, qui vous permet d'avoir une bonne vision. Vous verrez que surtout, on a économisé la ressource.
Qui dit économie de la ressource dit aussi baisse de nos ressources puisqu'on ne facture que ce qui est consommé. On a un taux de rendement sur les réseaux qui est excellent, c'est un des meilleurs de France, il faut l'avoir à l'esprit. Au niveau du taux de fuite, on est à plus de 90 %. De bons résultats sur l'eau de manière globale, que ce soit l'eau potable ou que ce soit l'assainissement.
S'agissant de la préservation de la ressource, sur le Cénomanien en 2024, nous avons atteint 29 % sur les 30 % préconisé. Le petit différentiel s'explique très facilement par le fait que,

comme on a connu, à ce moment-là, une période de sécheresse, notamment sur Joué-lès-Tours, il a fallu que l'on arrête de pomper dans le Cher parce que dès que vous dépassez 24 degrés au niveau de l'eau, il y a un risque de bactéries qui peuvent se développer donc il a fallu repomper un peu dans le Cénomanien. Comme on a de la marge et qu'on va au-delà de l'objectif dans l'année, on a tenu les objectifs. C'est un des meilleurs résultats de la région Centre, enfin de la partie concernant par le Cénomanien.
Voilà ce que je voulais dire sur ce rapport de manière synthétique, mais vous aurez en détail tous les chiffres que je viens de vous évoquer.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il une demande d'information ? On prend acte du rapport.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_053–CYCLE DE L'EAU - RAPPORTS ANNUELS DE VEOLIA EAU RELATIFS A L'EXÉCUTION DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNÉE 2024.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, les rapports 2024 présentant la gestion de l'eau potable des communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Savonnières, Villandry, Druye, La Riche, Saint-Genouph, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Parçay-Meslay et Joué-lès-Tours ont été remis à Tours Métropole Val de Loire par Véolia Eau.

La synthèse jointe témoigne de l'exécution de la mission par le délégataire et présente les échéances des contrats, le patrimoine, les performances des réseaux et les indicateurs économiques.

Ces documents, également examinés le 23 septembre 2025 par la commission consultative des services publics locaux, respectent les exigences relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.3131-5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 10 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 23 septembre 2025,

- PREND ACTE des rapports annuels 2024 relatifs aux délégations de service public d'eau potable sur les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Savonnières, Villandry, Druye, La Riche, Saint-Genouph, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Parçay-Meslay et Joué-lès-Tours.

M. Bertrand RITOURET :
Deuxième rapport concerne le rapport annuel de Veolia Eau relatif à l'exécution des contrats de délégation du service public. En eau potable, une partie de ces contrats est déléguée. On en a donné connaissance en Commission consultative des services publics locaux le 23 septembre dernier. Tous ces rapports répondent aux exigences fixées par le législateur et remplissent leurs objectifs. Aucune difficulté sur ces rapports.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il une demande d'information ? On prend acte du rapport.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_25_09_29_054–BÂTIMENTS ET FONCIER - SAINT-AVERTIN - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU CAMPING AFFECTÉ À LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME.

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 décembre 2008 entérinée par arrêté préfectoral du 9 avril 2009, la Communauté d'agglomération Tour(s)plus s'est dotée de la compétence tourisme et exerce notamment en lieu et place des communes membres la création, la gestion et l'entretien d'équipements collectifs touristiques d'intérêt communautaire.

Depuis sa création en 2017, Tours Métropole Val de Loire exerce, conformément à ses statuts, la compétence « création, gestion et entretien des équipements liés au tourisme de loisirs ».

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2010, le camping de Saint-Avertin a été déclaré d'intérêt communautaire.

En application des articles L.1321-1 à L.1321-8 du Code général des collectivités territoriales, ce transfert de compétence a entrainé de plein droit la mise à disposition de la Communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence. Un procès-verbal de mise à disposition du camping a été signé le 19 juillet 2011 et complété le 26 décembre 2012.

Conformément à l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 7 des statuts de Tours Métropole Val de Loire, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier qui ont été initialement mis à disposition de Tours Plu(s) (Communauté d'agglomération puis Communauté urbaine), et ensuite de Tours Métropole Val de Loire, doivent faire l'objet d'un transfert en pleine propriété, à titre gratuit, au bénéfice de la Métropole.

Il est précisé que le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

Le camping est implanté sur la parcelle cadastrée section AV numéro 16 sise 61 Rue de Rochepinard à Saint-Avertin. Cette dernière doit faire l'objet d'un transfert de propriété dans sa totalité (soit 32 209 m²) au profit de Tours Métropole Val de Loire, étant précisé qu'une superficie d'environ 4 430 m² de la parcelle AV n°16 est affectée à la compétence « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'un acte de transfert de propriété à titre gratuit concernant le foncier affecté essentiellement à la compétence « création, gestion et entretien des équipements liés au tourisme de loisirs » cadastré section AV n°16 sise 61 Rue de Rochepinard à Saint-Avertin (32 209 m²).

Il est précisé que les transferts des espaces métropolitains affectés aux autres compétences seront traités dans un second temps.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.5211-10, L.5217-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 février 2010 reconnaissant d'intérêt communautaire le camping de Saint-Avertin,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2017 portant sur les principes applicables aux transferts en pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers des communes au 31 décembre 2016,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saint-Avertin n°2017/106 du 18 octobre 2017, n°2017/122 du 22 novembre 2017 et n°2018/98 du 14 novembre 2018 portant transferts patrimoniaux de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,

Vu la délibération n°2025/63 du Conseil municipal de la commune de Saint-Avertin approuvant le transfert de propriété en date du 02 juillet 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 04 septembre 2025,

- APPROUVE le transfert de propriété à titre gratuit au titre de la compétence création, gestion et entretien des équipements liés au tourisme de loisirs de l'emprise foncière du camping de Saint-Avertin, cadastré section AV n°16 au 61 Rue de Rochepinard à Saint-Avertin (32 209 m²), dont une emprise de 4 430m² est affectée à la compétence « création, aménagement des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement » ;

- DIT QUE les frais d'acte notariés seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que l'acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial "Alliance Notaires Touraine", situé au 15 rue des Granges Galand à Saint-Avertin ;

- DIT QUE le bien transféré est intégré en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire.

M. Frédéric AUGIS :
Je vous demande encore quelques instants d'attention, mes chers collègues. Je passe la parole à Emmanuel DUMENIL.

M. Emmanuel DUMENIL :
Cette dernière délibération concerne le transfert de l'assiette foncière du camping de Saint-Avertin à titre gratuit, dans le cadre des compétences tourisme de notre Métropole.

M. Frédéric AUGIS :
Pour ce cadeau, puisque quand c'est gratuit, c'est dans mes prix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Vote à l'unanimité.
M. BRIAND ne prend pas part au vote.

M. Frédéric AUGIS :
Bonne soirée à vous toutes et à vous tous. Merci de votre attention, mes chers collègues.

À Tours, le 03 NOV. 2025

Le Président,

Frédéric AUGIS

Tours Métropole Val de Loire

La secrétaire de séance,

Maria LEPINE